

Contenu

Rapport non financier 1/2



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

159

Classification

- 159 Modèle d'affaires coopératif
- 160 Importance du reporting non financier

161

Gouvernance en matière de durabilité

- 161 Gestion par Raiffeisen Suisse
- 161 Banques Raiffeisen
- 161 Services spécialisés de Raiffeisen Suisse

163

Stratégie de durabilité

- 164 Champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité»
- 165 Champ d'action «Avoir un impact»
- 166 Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie
- 166 Fondement de la stratégie de durabilité
- 169 Perspectives de la stratégie de durabilité

170

Gestion responsable des affaires

- 170 Garantie de la compliance
- 171 Prévention de la corruption
- 172 Gestion des plaintes et service de lancement d'alerte
- 173 Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires
- 174 Facteurs ESG dans la gestion des risques
- 177 Respect des droits de l'Homme

178

Produits et prestations durables

- 178 Durabilité dans les opérations hypothécaires avec la clientèle privée
- 179 Durabilité dans les opérations avec la clientèle entreprises
- 180 Solutions de placement et de prévoyance durables
- 181 L'or acquis de manière responsable

183

Clientes et clients

- 185 Transparence et équité dans la conception des prestations et la distribution
- 188 Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle
- 190 Graphiques

191

Collaboratrices et collaborateurs

- 191 Employeur attractif
- 193 Culture d'entreprise et diversité
- 198 Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs
- 200 Gestion de la santé en entreprise
- 201 Dialogue et participation du personnel
- 201 Mesure de la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs
- 202 Graphiques

Contenu

Rapport non financier 2/2



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

203

Engagement sociétal

- 203 Distribution de la valeur ajoutée
- 205 Engagement dans l'économie, la culture et le sport

206

Questions environnementales et climatiques

- 206 Climat
- 207 Gestion de l'environnement certifiée
- 208 Mesures opérationnelles en faveur de l'environnement et du climat

210

Index CO

212

Index GRI

- 212 GRI 1: Fondation (2021)
- 212 GRI 2: Informations générales (2021)
- 220 GRI 3: Thèmes pertinents (2021)
- 226 Norme sectorielle pour le secteur financier (FS)

227

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport non financier – Modèle d'affaires responsable, résultat durable de l'entreprise

La durabilité compte parmi les valeurs fondamentales de Raiffeisen au même titre que la crédibilité, la proximité et l'esprit d'entreprise et fait partie intégrante de la stratégie du Groupe. Grâce à un modèle d'affaires responsable, Raiffeisen entend renforcer continuellement sa performance en matière de durabilité et publier des informations à ce sujet dans le cadre de sa publication non financière.



Comptant parmi les quatre valeurs d'entreprise de Raiffeisen, la durabilité est solidement inscrite dans la stratégie du Groupe Raiffeisen et donc constamment prise en compte au niveau du management et dans les activités opérationnelles. La forme d'entreprise de Raiffeisen, à savoir la coopérative, est déterminante pour la grande importance accordée à la durabilité. L'esprit communautaire et d'initiative est à l'origine de la création des Banques Raiffeisen en Suisse depuis la fin du 19^e siècle.

Modèle d'affaires coopératif

Depuis 1900, Raiffeisen se distingue par son modèle d'affaires coopératif, son engagement en faveur de la Suisse et son fort ancrage dans les régions. En tant que banques coopératives, l'objectif des Banques Raiffeisen consiste, aujourd'hui encore, à fournir des prestations bancaires à leurs quelque 2,1 millions de sociétaires et 3,8 millions de clientes et clients. Tout sociétaire détenant une part sociale d'une Banque coopérative Raiffeisen participe aux décisions concernant son développement. Contrairement à ce qui se pratique dans les sociétés de capitaux telles que les sociétés anonymes, chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le montant de sa participation financière.

Le Groupe Raiffeisen applique le principe selon lequel le profit et la croissance ne doivent pas être maximisés à tout prix. Ce qui est déterminant, c'est le succès à long terme. Chez Raiffeisen, les bénéfices ne sont pas distribués sous forme de dividendes comme dans les sociétés de capitaux, mais sont en grande partie thésaurisés. Cela signifie que le bénéfice annuel est versé à plus de 90 pour cent dans les réserves du Groupe Raiffeisen afin de renforcer son assise financière. Par ailleurs, les Banques Raiffeisen ont établi entre elles un filet de sécurité équilibré, fondé sur la responsabilité mutuelle. Le niveau élevé des capitaux propres et la responsabilité mutuelle et le fonds de solidarité servant de réserve pour couvrir les risques font de Raiffeisen un groupe bancaire très sûr et économiquement durable.

Outre la pérennité économique, la forme d'entreprise de la coopérative favorise également la durabilité sur les plans écologique et social, y compris la bonne gouvernance: en tant que banques coopératives, les Banques Raiffeisen opèrent là où se trouvent leurs sociétaires, à savoir sur le marché suisse, avec un fort ancrage local dans toutes les régions. Comme le montre le **tableau «Structure de la clientèle par domicile et segment», page 184**, près de 98 pour cent de la clientèle privée et de placement et près de 100 pour cent de la clientèle entreprises de Raiffeisen sont domiciliées en Suisse. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les indépendants notamment représentent une bonne partie de l'économie helvète. Les Banques Raiffeisen et Raiffeisen Suisse, ainsi que leur clientèle et autres partenaires, doivent donc respecter le cadre réglementaire en vigueur en Suisse, c'est-à-dire les règles du jeu d'un Etat de droit qui fonctionne bien, comportant des lois, ordonnances et autres normes étendues et applicables de manière rigoureuse. Celles-ci comprennent, outre la réglementation bancaire au sens strict, des réglementations concernant notamment le blanchiment d'argent et la corruption, la protection des collaboratrices et des collaborateurs ou les questions environnementales.

La forme juridique de la coopérative et, par conséquent, la grande importance accordée au principe de durabilité sont indiscutables chez Raiffeisen. Augmenter le nombre de sociétaires est un objectif déclaré de Raiffeisen, un jalon atteint ces dernières années, comme le montre le graphique de la page suivante.

Pour plus d'informations sur le Groupe Raiffeisen, merci de consulter **le rapport d'activité, page 3**, ainsi que la rubrique **Gouvernance d'entreprise, page 48**.

Le modèle d'affaires
coopératif favorise
les conditions cadres
de la durabilité.

Importance du reporting non financier

Depuis 2018, Raiffeisen met en œuvre les normes mondialement reconnues de la **Global Reporting Initiative (GRI)** pour son reporting sur la durabilité. Au 1^{er} janvier 2022, des dispositions relatives à la «transparence sur les questions non financières» sont entrées en vigueur en Suisse en vertu des articles 964a et suivants du code des obligations (CO). Raiffeisen publie ses informations non financières dans le cadre du présent rapport de gestion et de ses annexes, conformément aux dispositions légales.

Raiffeisen se conforme également à l'«ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Depuis 2022, les **«informations sur le climat»** sont publiées séparément dans l'annexe, en tant que partie intégrante du rapport de gestion.

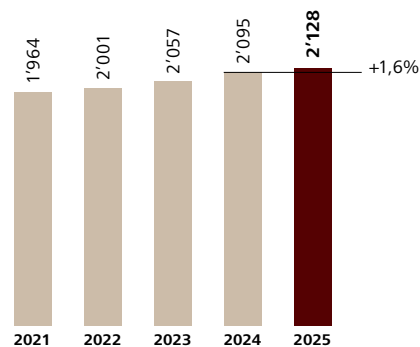
Depuis 2022, le rapport non financier est soumis chaque année l'objet d'un audit externe avec assurance limitée (limited assurance) qui est réalisé par Ernst & Young SA (EY). Le présent rapport 2025 en est donc la quatrième édition et inclut le contrôle du respect des normes GRI. Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen a analysé en détail les conclusions et recommandations de l'audit de l'an dernier et en a déduit les mesures appropriées afin de renforcer encore la publication des données.

Par ailleurs, Raiffeisen a publié en 2025 son quatrième rapport **«Principles for Responsible Banking (PRB) – Principes pour une banque responsable. Rapport de progression»**.

Le rapport non financier de Raiffeisen pour l'exercice 2025 a été approuvé par le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Le rapport non financier à établir conformément au code des obligations sera soumis à l'Assemblée générale de Raiffeisen Suisse pour un vote consultatif.

1 Sociétaires

Nombre de personnes en milliers au 31.12.



La gestion efficace de la durabilité requiert des structures organisationnelles, des processus et des compétences en adéquation avec les objectifs fixés. Les responsabilités en matière de durabilité sont donc réparties à différents niveaux au sein du Groupe Raiffeisen, comme le montre [l'organigramme «Gouvernance de la durabilité», page 162](#). En matière de gouvernance, Raiffeisen s'appuie sur des normes reconnues, telles que le Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, en tenant compte des particularités des coopératives.

Gestion par Raiffeisen Suisse

Au niveau du Groupe, Raiffeisen Suisse est responsable de l'orientation stratégique en matière de durabilité ainsi que de la publication d'informations à ce sujet. Elle tient compte des facteurs de durabilité dans la gestion des risques et entretient sa gamme de produits et de prestations durables tout en la développant. Elle est également chargée de représenter les thématiques liées à la durabilité auprès des parties prenantes internes et externes ainsi qu'envers l'opinion publique. Par ailleurs, elle conseille et soutient les 212 Banques Raiffeisen sur diverses problématiques relatives à la durabilité. Au sein de Raiffeisen Suisse, au niveau stratégique, le Conseil d'administration, tant dans son ensemble qu'au sein de ses différentes commissions, traite régulièrement des questions déterminantes pour la durabilité du Groupe. La Direction de Raiffeisen Suisse, soutenue par les départements, applique les prescriptions du Conseil d'administration et prend les décisions opérationnelles adéquates en matière de développement durable.

Banques Raiffeisen

Les Banques Raiffeisen mettent en œuvre la durabilité au niveau local et prennent leurs propres mesures dans leur contexte régional et local. Elles s'appuient pour cela sur des directives opérationnelles contraignantes ainsi que sur des recommandations non contraignantes de Raiffeisen Suisse. Elles peuvent être impliquées dans des comités spécialisés pour les questions relatives à la gestion globale de la responsabilité d'entreprise et au développement durable.

Services spécialisés de Raiffeisen Suisse

La durabilité est une thématique transversale. C'est pourquoi la collaboration entre différents services spécialisés est essentielle pour renforcer la durabilité à l'échelle du Groupe. Le service Durabilité, Politique & Coopérative est responsable du thème de la durabilité et est rattaché à l'état-major de la présidence de Raiffeisen Suisse. Il est le service compétent interne et externe pour toute question touchant au développement durable, donne des impulsions pour renforcer la performance du Groupe Raiffeisen en matière de durabilité par le biais de projets stratégiques, observe les évolutions politiques, réglementaires et juridiques pertinentes, est responsable des rapports de durabilité et assume la responsabilité spécialisée pour les enjeux du climat et de la gestion de l'environnement. Il lui incombe aussi l'examen de diligence visant à garantir une gestion responsable des affaires. Le service Durabilité, Politique & Coopérative rend compte au moins deux fois par an à la Direction et à la Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration, et au moins une fois par an à l'ensemble du Conseil d'administration.

Afin d'intégrer systématiquement les réflexions sur la durabilité, le service Durabilité, Politique & Coopérative a été formellement impliqué dans divers processus ces dernières années, par exemple dans le processus d'introduction ou de suppression de produits et de prestations. Par ailleurs, le service participe à la commission spécialisée Risques ESG, aux réunions sur le positionnement et le risque (RPR) du Centre d'investissement et de prévoyance pour le thème de l'impact (effet) ainsi qu'à la commission spécialisée Placements durables.

En complément du rôle du service Durabilité, Politique & Coopérative, d'autres services spécialisés s'occupent de contenus et d'aspects spécifiques de la durabilité, notamment dans le domaine des produits et prestations durables. Le secteur Corporate Risk Control s'occupe par exemple des risques financiers causés par les facteurs ESG, y compris les risques financiers liés à la nature ou au climat. Le secteur Human Resources est par exemple responsable du thème de la diversité et de l'égalité des chances. Le service Centre de compétences Durabilité, Prévoyance & Placement est responsable du règlement Futura, qui

Raiffeisen Suisse
donne des impulsions
pour renforcer la performance
de l'ensemble
du Groupe en matière
de durabilité.

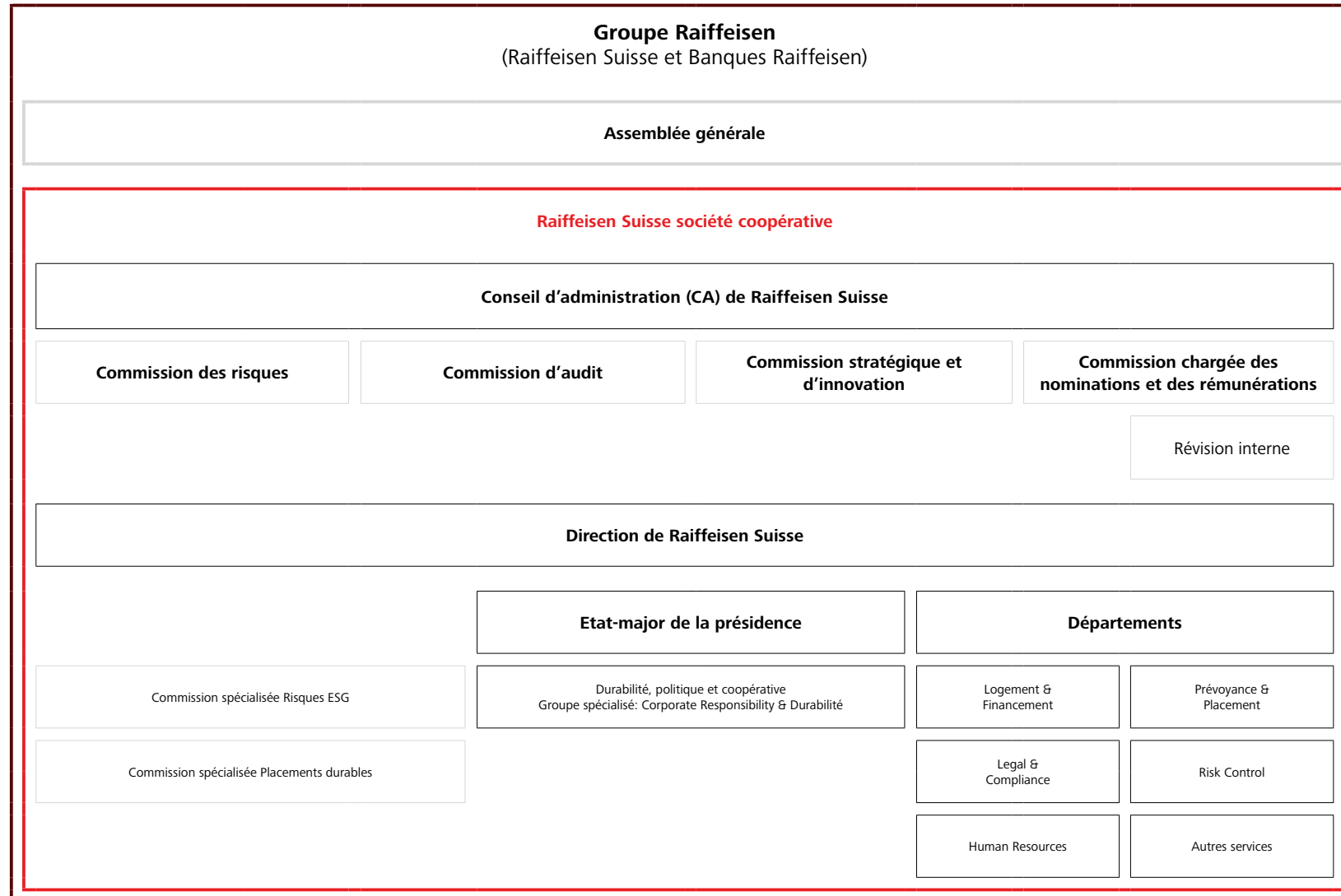


définit les bases du placement durable dans les solutions et produits de placement. Le secteur Legal & Compliance examine et valide régulièrement des

thèmes juridiques pertinents et soutient les secteurs spécialisés, par exemple en ce qui concerne les obligations de publication non financières.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Gouvernance de la durabilité
2025



La durabilité a toujours été une valeur d'entreprise de Raiffeisen et fait partie intégrante de la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». La durabilité y est inscrite comme l'une des six orientations selon les termes suivants: «Nous nous différencions en tant que coopérative durable.» Pour Raiffeisen, la durabilité signifie agir de manière responsable et tenir compte des effets de son activité, non seulement au niveau économique, mais aussi sur les plans écologique et sociétal.

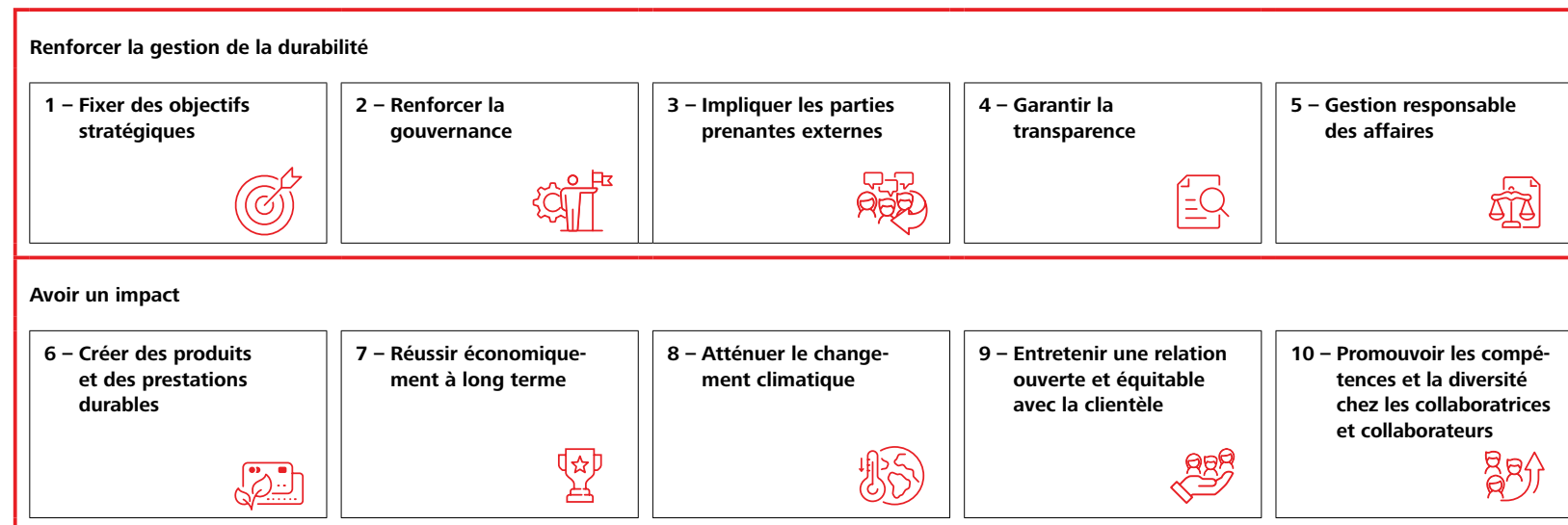
Une stratégie de durabilité Raiffeisen formellement ancrée a été élaborée pour la période 2020-2025. Comme le montre le graphique ci-dessous, la stratégie de durabilité définit les deux champs d'action essentiels «Renforcer

la gestion de la durabilité» et «Avoir un impact», et comprend au total dix axes thématiques et objectifs.

Durant l'exercice sous revue, l'analyse de double matérialité a été développée; elle constitue le fondement pour la mise à jour de la stratégie de durabilité en vue de la période stratégique suivante. En septembre 2025, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a décidé de prolonger la période stratégique actuelle jusqu'à fin 2026. L'objectif est de s'assurer que le nouveau président du Conseil d'administration et le nouveau président de la Direction puissent participer activement à l'élaboration de la nouvelle stratégie du Groupe **(cf. chapitre «Contexte et stratégie», à partir de la page 23).**

Le développement durable fait partie intégrante de la Stratégie du Groupe Raiffeisen

Les dix priorités thématiques en matière de durabilité



Champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité»

Pour renforcer la gestion de la durabilité au niveau du Groupe, il est essentiel de mettre en place une gouvernance appropriée. C'est pourquoi, dans le champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité», Raiffeisen se concentre sur la définition d'objectifs stratégiques ainsi que sur le renforcement de la gouvernance. Le dialogue régulier avec les parties prenantes internes et externes constitue une condition importante pour le développement continu de la stratégie de durabilité en accord avec les évolutions actuelles. Une publication complète garantit la transparence des progrès et des défis. Enfin, différents instruments et approches doivent assurer une gestion responsable des affaires. Les jalons atteints au cours de l'exercice sous revue 2025 sont présentés dans le tableau suivant:

Axe thématique	Objectif	Jalons 2025
1 – Fixer des objectifs stratégiques	Raiffeisen identifie les enjeux déterminants permettant d'assurer son succès à long terme, de renforcer les incidences positives et d'atténuer l'impact négatif sur le développement durable. Elle se fixe des objectifs clairs pour ces enjeux et définit des mesures adéquates.	Examen des objectifs stratégiques en tenant compte des parties prenantes Analyse de double matérialité afin d'identifier les thématiques pertinentes qui serviront de base à la prochaine stratégie de durabilité
2 – Renforcer la gouvernance	Les structures de conduite et les processus doivent permettre d'implémenter la responsabilité entrepreneuriale et la durabilité au sein du Groupe Raiffeisen.	Lancement d'un programme interne d'apprentissage en ligne sur la durabilité pour l'ensemble du personnel
3 – Impliquer les parties prenantes externes	Raiffeisen échange de façon systématique avec les groupes d'intérêts, les implique dans l'identification des enjeux pertinents et s'engage à leurs côtés en faveur d'une Suisse durable.	Réalisation d'un dialogue avec les parties prenantes de Raiffeisen
4 – Garantir la transparence	Les rapports sont établis selon des normes courantes, les modalités du sociétariat sont développées et professionnalisées.	Audit avec assurance limitée (limited assurance) du rapport de durabilité 2024 Lancement d'un modèle pour la communication sur la durabilité destiné aux Banques Raiffeisen
5 – Gestion responsable des affaires	Dans l'esprit d'une activité responsable, Raiffeisen observe le droit applicable et les valeurs suisses, y compris les droits de l'Homme, et elle respecte les accords.	Pas d'infractions majeures aux lois et règlements, ni de sanctions ou d'amendes correspondantes

Champ d'action «Avoir un impact»

Lors de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, Raiffeisen poursuit l'objectif de renforcer l'impact positif et de réduire l'impact négatif. Le champ d'action «Avoir un impact» comprend donc les thèmes sur lesquels Raiffeisen peut exercer une influence active afin d'obtenir des progrès. Une amélioration continue dans ces thématiques renforcera l'effet de la durabilité chez Raiffeisen. L'impact est évalué à l'aide d'«indicateurs» sélectionnés et par le biais de la réalisation de «jalons» stratégiques. Pour l'année 2025, les indicateurs et jalons suivants peuvent être retenus:

Axe thématique	Objectif	Indicateurs d'impact	Jalons 2025
6 – Créer des produits et des prestations durables	Proposer des produits et des prestations compatibles avec le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> — Part des fonds durables Futura dans le volume global des fonds Raiffeisen: 86,9 pour cent — Conseils incitatifs «chauffez renouvelable» réalisés: 1'720 — Conseil en matière de rénovation: 2'577 — Consultations en self-service: 4'916 	<p>Mise en œuvre des directives de l'Association suisse des banquiers 2.0 afin d'intégrer les critères de durabilité dans le conseil en placement et le conseil hypothécaire.</p> <p>Emission du premier Raiffeisen Green Bond (250 millions de francs)</p>
7 – Réussir économiquement à long terme	En tant que partenaire indépendant et fiable, Raiffeisen crée une valeur ajoutée pour sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs, ses investisseuses et investisseurs et ses autres partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> — Ratings ESG: <ul style="list-style-type: none"> – MSCI ESG: AA – ISS ESG: Prime C – RepRisk: AA – Inrate: B+ – Sustainalytics: Low Risk 	<p>Amélioration du rating de MSCI ESG de A à AA</p> <p>Amélioration du rating de Sustainalytics de «Medium Risk» à «Low Risk»</p>
8 – Atténuer le changement climatique	Raiffeisen soutient les efforts en matière de neutralité climatique de la Suisse ainsi que les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat.	<ul style="list-style-type: none"> — Emissions de CO₂ au sein de l'entreprise (scope 1 et scope 2) — Emissions de CO₂ liées aux hypothèques — Exposition de la clientèle entreprises dans les secteurs à fortes émissions — Empreinte carbone de tous les fonds 	<p>Augmentation du nombre de Banques Raiffeisen certifiées ISO 14001 à un total de 31 Banques</p>
9 – Entretenir une relation ouverte et équitable avec la clientèle	Les produits de Raiffeisen sont simples et compréhensibles. Le rapport qualité-prix est équitable. La tarification est communiquée de façon transparente. Les clientes et les clients doivent pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les données de la clientèle sont protégées conformément aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> — Résultats du sondage auprès de la clientèle — Nombre d'infractions et de signalements 	<p>Aucune infraction ni aucun signalement concernant le marketing et l'identification</p> <p>Aucun incident à déclarer en matière de protection des données de la clientèle</p>
10 – Promouvoir les compétences et la diversité chez les collaboratrices et collaborateurs	Raiffeisen crée des possibilités étendues en matière de développement de son personnel et de perfectionnement continu. La diversité sociétale se reflète chez Raiffeisen également au sein de l'entreprise. Aucune forme de discrimination n'est tolérée.	<ul style="list-style-type: none"> — Investissements dans la formation et le perfectionnement: 23,6 millions de francs — Part de femmes dans les postes de cadres et de direction: 32,5 pour cent 	<p>Création de la communauté Raiffeisen «Accessibilité pour toutes et tous»</p> <p>Raiffeisen devient membre de l'Alliance Inclusion numérique Suisse (ADIS)</p>

Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Les jalons importants atteints au cours de l'exercice sous revue ainsi que l'évolution des chiffres clés correspondants montrent que Raiffeisen a continué de progresser dans la mise en œuvre de sa stratégie de durabilité. En 2025, dans le champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité», l'accent a été mis en particulier sur la préparation de la prochaine période stratégique. Dans ce cadre, une analyse de double matérialité (ADM) a été effectuée afin de définir les thèmes pertinents pour la prochaine période de la stratégie de durabilité et la publication non financière. Cf. également à ce sujet la section **«Perspectives de la stratégie de durabilité», page 169**. L'accent a également été mis sur le renforcement de la base de données pour la publication non financière, conformément aux recommandations de l'auditeur externe EY. Afin de consolider la compréhension commune de la durabilité, un programme d'apprentissage en ligne intitulé «La durabilité au sein du Raiffeisen Groupe» a été lancé durant l'exercice sous revue. Celui-ci est à la disposition de l'ensemble du personnel de Raiffeisen. Par ailleurs, un modèle de publication a été élaboré pour les Banques Raiffeisen, afin qu'elles puissent également présenter de manière transparente leur performance en matière de durabilité. Dans le champ d'action «Avoir un impact», il convient de souligner l'ancrage interne et la mise en œuvre des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour la prise en compte de critères de durabilité dans le conseil en placement et en hypothèque, ainsi que l'amélioration des ratings ESG de MSCI et Sustainalytics. Par ailleurs, Raiffeisen a pu placer son premier Green Bond sur le marché suisse des capitaux.

Fondement de la stratégie de durabilité

La stratégie de durabilité de Raiffeisen repose sur une analyse de pertinence et tient compte de normes reconnues. En effet, les principes directeurs des Principes pour une banque responsable (PRB), les résultats d'une analyse d'impact PRB effectuée en 2022 ainsi que les évolutions réglementaires ont été intégrés à la stratégie. La gestion de la durabilité du Groupe Raiffeisen se base sur la norme internationale ISO 26000, un guide contenant des recommandations pour une gestion professionnelle de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité. Les thèmes abordés dans cette norme ont également été pris en compte. Dans le sens de la «double matérialité», la stratégie de durabilité de Raiffeisen intègre ainsi non seulement les thématiques pertinentes pour le développement durable du Groupe Raiffeisen, mais aussi les aspects de la durabilité sur lesquels le Groupe Raiffeisen a une influence déterminante.

L'analyse de pertinence au cœur de la stratégie de durabilité

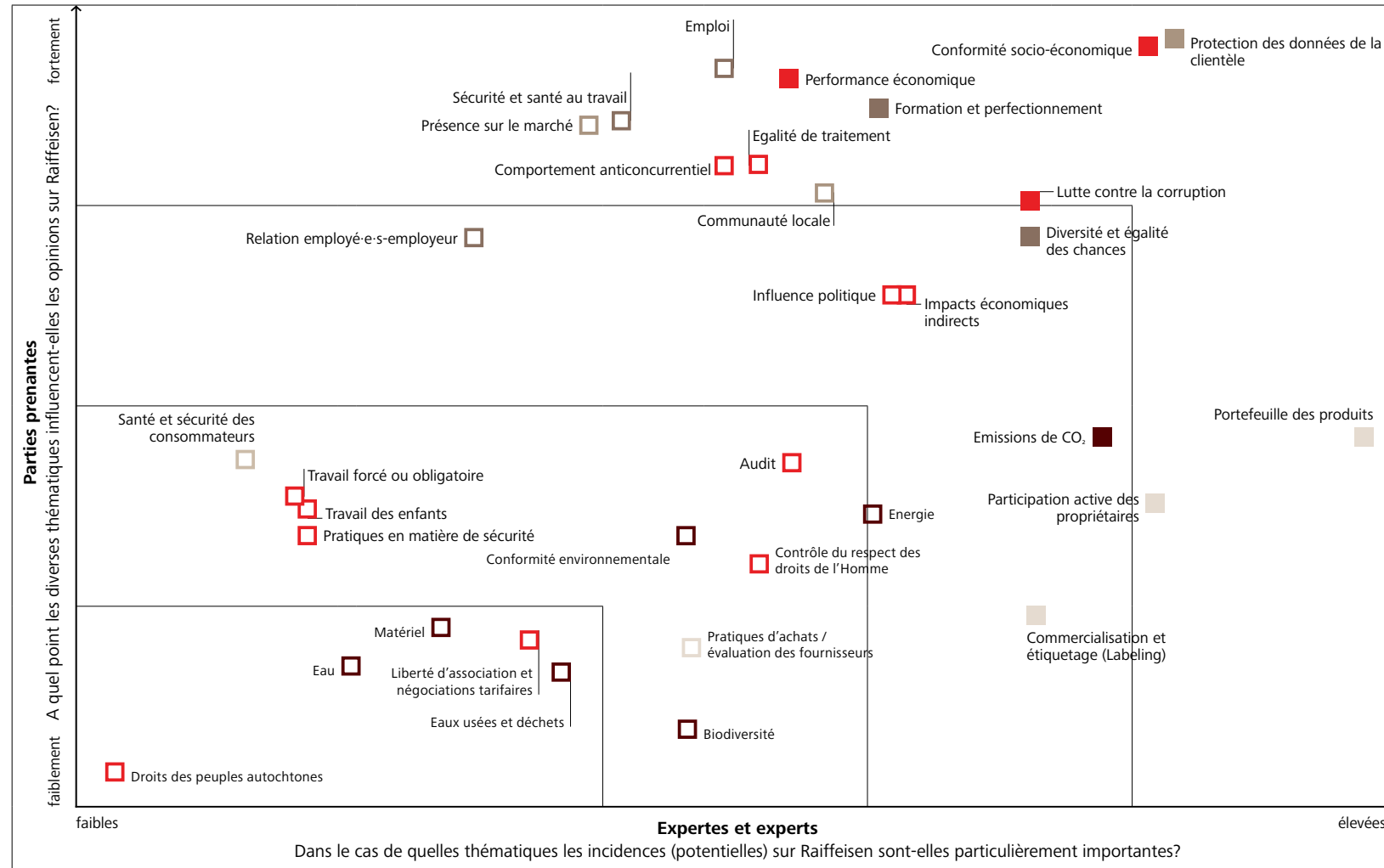
Dans un premier temps, une enquête a été réalisée auprès de parties prenantes internes et externes afin de déterminer les thématiques pertinentes en rapport avec la durabilité. Dans le cadre de cette analyse, les personnes interrogées ont évalué l'impact de chacune de ces thématiques sur Raiffeisen en tant qu'entreprise durable et sur quelles thématiques Raiffeisen devrait se focaliser afin de renforcer encore son développement durable. Le résultat de cette analyse est représenté dans la matrice de pertinence à la page suivante. La matrice de pertinence a constitué la base de la stratégie de durabilité 2020-2025. Depuis, le caractère actuel des thèmes pertinents a été vérifié et confirmé chaque année en interne ainsi qu'avec des partenaires externes dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Matrice de pertinence

Les thématiques ayant une forte incidence sur Raiffeisen sont considérées comme «essentielles».

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



- Axes thématiques
- Produits
- Thématiques de base
- Clientes et clients
- Collaboratrices et collaborateurs
- Environnement
- Modèle d'affaires responsable

Les Principes pour une banque responsable

Outre l'analyse de pertinence, les six lignes directrices pour une banque responsable, appelées «Principes pour une banque responsable» (PRB), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans le domaine des Services Financiers (UNEP FI) ont également été prises en compte dans la définition des axes thématiques prioritaires.

Sur la base de la méthodologie mise à disposition par l'UNEP FI, Raiffeisen a également réalisé une analyse des impacts positifs et négatifs de ses activités sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Les résultats de cette analyse d'impact PRB ont notamment confirmé l'accent mis par la stratégie de durabilité de Raiffeisen sur les enjeux du «climat» et d'une «économie saine et inclusive», et ont montré que l'orientation stratégique était appropriée. Raiffeisen présente chaque année de manière détaillée les résultats de l'analyse d'impact ainsi que des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des PRB dans un **rapport de progression des PRB** distinct, qui a été soumis pour la première fois à un audit externe au cours de l'exercice sous revue.

Evolutions sur le plan réglementaire et attentes

Un certain nombre de réflexions sur les évolutions réglementaires ont également été intégrées à la stratégie de durabilité 2020–2025. Raiffeisen recueille les informations requises en surveillant les processus politiques, juridiques et réglementaires ainsi qu'en participant à des associations professionnelles. D'un point de vue réglementaire, l'accent est mis notamment sur les obligations de publication en vertu du code des obligations et selon des ordonnances spécifiques, qui font aussi état de certaines exigences envers une gestion responsable des affaires. Les initiatives sectorielles telles que les mesures d'autorégulation révisées de l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans le domaine de la finance durable jouent également un rôle important pour la durabilité des produits et prestations.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)

Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) doivent être atteints globalement par tous les Etats membres de l'ONU d'ici 2030. Même s'ils s'adressent en premier lieu aux Etats, ils invitent en même temps tous les acteurs du monde entier à apporter leur contribution à un développement durable. En tant que groupe bancaire détenant une part de marché très élevée dans le financement de l'immobilier, Raiffeisen veut également apporter cette contribution. Raiffeisen est donc particulièrement concernée par l'ODD 7 «Energie propre et d'un coût abordable» ainsi que par l'ODD 13 «Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques» et souhaite apporter une contribution positive dans ces enjeux tout en réduisant les impacts négatifs.



Dialogue avec les parties prenantes

Raiffeisen attache une grande importance au dialogue régulier et ouvert avec ses parties prenantes internes et externes. En tant que Groupe bancaire, elle compte parmi ses parties prenantes la clientèle, les collaboratrices et collaborateurs, les sociétés, les associations etc. Grâce à leur présence sur le terrain, les Banques Raiffeisen sont étroitement liées aux acteurs locaux et régionaux, avec qui elles entretiennent des échanges réguliers. Les parties prenantes de Raiffeisen sont informées et impliquées notamment par le biais de sondages, de contacts directs, de l'intranet, de réunions et assemblées et de présentations.

Au niveau de Raiffeisen Suisse, les principales parties prenantes internes et externes sont invitées à un échange au moins une fois par an. La validation des priorités de la stratégie de durabilité est au cœur du dialogue. En 2025 également, ce dialogue mené avec les parties prenantes de Raiffeisen a permis de passer en revue et de confirmer les thèmes pertinents relatifs à la durabilité ainsi que la stratégie de durabilité. Les organisations participantes étaient issues, entre autres, des secteurs des prestataires de services financiers, des associations, des agences de notation, du conseil et des ONG. Les participant-e-s au dialogue avec les parties prenantes en 2025 ont apprécié la transparence du rapport de durabilité de Raiffeisen ainsi que son audit externe par EY avec une assurance limitée (limited assurance) quant au respect des normes GRI. Ils ont aussi salué les projets stratégiques de Raiffeisen, par exemple dans le cadre de la stratégie climatique du Groupe ou encore pour renforcer la collaboration en matière de durabilité au sein du Groupe. En 2025, les échanges étaient en outre axés sur la mise en œuvre de l'analyse de double matérialité et les répercussions possibles sur la prochaine stratégie de durabilité de Raiffeisen.

Affiliations stratégiques

Raiffeisen a institutionnalisé l'échange avec plusieurs parties prenantes ainsi que son engagement en faveur d'une Suisse durable à travers différentes affiliations. Elle est notamment membre des organisations, comités et initiatives nationaux et internationaux suivants, tous orientés sur la durabilité :

- Association pour une économie durable (öbu), depuis 2007
- Fondation Suisse pour le Climat (membre fondateur), depuis 2008
- Modèle énergétique Zurich de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), depuis 2013
- Swiss Sustainable Finance (membre fondateur), depuis 2014
- Groupe de travail Green and Sustainable Finance de l'EACB (European Association of Cooperative Banks), depuis 2018
- Swiss Better Gold Association, depuis 2019
- Principes pour une banque responsable («Principles for responsible Banking» ou PRB) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), depuis 2021
- Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), depuis 2020
- Net-Zero Banking Alliance (NZBA), depuis 2023 jusqu'à la cessation des activités de la NZBA en octobre 2025

Ces affiliations ont fourni des impulsions importantes à Raiffeisen également durant l'exercice sous revue, l'ont confortée dans ses priorités stratégiques et ont renforcé les orientations stratégiques choisies.

Ratings ESG

La priorité mise par Raiffeisen sur le long terme se traduit par de solides résultats dans les ratings correspondants qui tiennent compte des critères ESG. Les ratings ESG du Groupe Raiffeisen se sont constamment améliorés ces dernières années.

Durant l'exercice sous revue, le rating de MSCI ESG s'est amélioré de A à AA (sur une échelle de AAA à CCC). Sustainalytics a également relevé sa notation de la gestion de la durabilité de Raiffeisen, la faisant passer de «Medium Risk» lors de l'exercice précédent à «Low Risk». Selon le rating International Shareholder Services ISS ESG, Raiffeisen fait toujours partie de la catégorie «Prime» et donc des dix meilleurs pour cent du groupe de comparaison «banques publiques et régionales». Avec la note B+ attribuée par Inrate, Raiffeisen a été en 2025 l'une des banques les mieux notées au monde par Inrate. Cette classification est synonyme d'incidence positive sur l'environnement et la société.

Par ailleurs, la «Publication d'informations sur le climat» par Raiffeisen a été évaluée dès 2023 par engageability dans le cadre de l'étude «Climate Change Readiness», avec la distinction «leading», comme l'une des douze meilleures sur 100 entreprises des secteurs de l'industrie, de l'assurance et de la finance ayant leur siège principal en Suisse.

Perspectives de la stratégie de durabilité

Pour préparer la période stratégique, Raiffeisen a effectué durant l'exercice sous revue une analyse visant à identifier les thèmes pertinents de la stratégie de durabilité. Concrètement, une analyse de double matérialité (ADM) a été réalisée conformément aux exigences et critères des European Sustainability Reporting Standards (ESRS). L'ADM est un processus visant à identifier les risques, opportunités et impacts significatifs liés à la durabilité tout au long de la chaîne de création de valeur. Dans ce cadre, les principales parties prenantes internes et externes sont consultées par le biais d'enquêtes et d'entretiens. Durant son processus d'ADM, Raiffeisen a été accompagnée sur le plan technique par un partenaire externe et les résultats ont fait l'objet d'un contrôle externe. Les résultats de l'ADM constituent une base solide pour la mise à jour de la stratégie de durabilité et pour le respect des exigences légales en matière de publication non financière.

En tant que groupe bancaire organisé en coopérative, Raiffeisen attache une grande importance à une politique commerciale durable et orientée sur ses valeurs. La gestion prudente de l'entreprise ainsi que la garantie d'une réussite à long terme sont des éléments essentiels de l'identité de Raiffeisen. La «Boussole de la culture» prescrite par Raiffeisen Suisse souligne cette position.

Au niveau opérationnel, une gestion responsable implique tout d'abord de garantir la compliance au sens strict du terme, notamment la lutte contre la corruption et la prévention du blanchiment d'argent. Par ailleurs, la prise en compte de facteurs environnementaux et sociaux dans l'activité est également pertinente pour Raiffeisen dans le cadre d'un examen de diligence ESG. Les considérations ESG ont en outre été systématiquement intégrées à la gestion des risques au cours des dernières années. Des instruments spécifiques comme un service de lancement d'alerte (whistleblowing), un code de conduite pour les fournisseurs ainsi que la gestion responsable des questions fiscales sont d'autres aspects opérationnels d'une gestion responsable des affaires. En fin de compte, le respect des lois, des prescriptions et des normes sectorielles est déterminant pour le succès à long terme de l'entreprise. Le mépris de telles exigences peut entraîner des amendes coûteuses, des poursuites pénales et une perte de réputation.

Garantie de la compliance

Le secteur bancaire est fortement réglementé en Suisse. Le Groupe Raiffeisen se conforme aux prescriptions et processus légaux, réglementaires et déontologiques de la place financière helvète. En tant que groupe bancaire coopératif, Raiffeisen se concentre sur le marché de détail en Suisse. L'ordre juridique et la réglementation suisses sont donc particulièrement déterminants pour Raiffeisen. Raiffeisen garantit le respect des prescriptions nationales et internationales grâce à une surveillance structurée de la compliance. En ce qui concerne la gestion responsable des affaires, l'accent est mis entre autres sur les règlements applicables à la lutte contre la corruption, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Durant l'exercice sous revue, le Groupe Raiffeisen n'a pas constaté d'infractions importantes aux lois et ordonnances. Aussi, aucune sanction notable n'a été infligée au Groupe Raiffeisen (cf. le tableau «Social Compliance et lutte contre la corruption» à la page suivante).

Le département Risk & Compliance établit chaque année un profil de risque relatif aux risques juridiques et de compliance, et il en déduit un plan d'action orienté sur les risques. Celui-ci est adopté par la Direction, avec information au Conseil d'administration Raiffeisen Suisse, et mis en œuvre par la suite. Par ailleurs, une évaluation des risques relatifs au comportement sur le marché et une analyse des risques de blanchiment d'argent sont effectuées une fois par an, en tenant compte du domaine d'activité, de la nature des relations d'affaires gérées et des produits et prestations proposés.

Le département Risk & Compliance informe chaque trimestre la Direction ainsi que la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse des modifications significatives des risques juridiques et de compliance. En plus, il rend compte de l'activité de la fonction de compliance chaque semestre à la Direction et à la Commission des risques du Conseil d'administration et une fois par an à l'ensemble du Conseil d'administration.

Le secteur
Legal & Compliance
de Raiffeisen Suisse
surveille l'évolution des
risques juridiques et
de compliance
pour l'ensemble du
Groupe et établit des
rapports à ce sujet.

Au sein du Groupe Raiffeisen, la gestion des risques est organisée selon le principe des «Three Lines of Defense». Les Banques Raiffeisen constituent la première ligne de défense grâce aux collaboratrices et aux collaborateurs du Front Office et aux fonctions du Back Office, ainsi que la deuxième ligne de défense au sein de chaque Banque, à travers les collaboratrices et collaborateurs ayant des fonctions spéciales relatives aux questions de compliance (préposé-e-s à la lutte contre le blanchiment d'argent, responsables compliance, Responsible Officers). Dans le sens d'une responsabilité systémique, Raiffeisen Suisse assume d'autres tâches générales de la deuxième ligne et donc le contrôle des risques centralisé et indépendant par le département Risk & Compliance pour le Groupe Raiffeisen et Raiffeisen Suisse. Cela inclut notamment la rédaction et la mise à jour des règlements de compliance applicables à l'ensemble du Groupe, la formation des collaboratrices et collaborateurs des Banques Raiffeisen exerçant les fonctions requises, le conseil juridique pour les Banques Raiffeisen et la garantie du reporting. La Révision interne constitue la troisième ligne.

Des processus internes au Groupe garantissent en outre les contrôles et la surveillance requis ainsi que la gestion des risques. Vous trouverez de plus amples informations sur la gestion des risques juridiques et de compliance dans le **chapitre «Rapport des risques», page 38**.

Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et respect des sanctions économiques

En tant qu'établissement financier, le Groupe Raiffeisen accorde une importance particulièrement grande à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect et à la mise en œuvre des sanctions économiques applicables. Raiffeisen ne s'engage pas dans des activités commerciales qui comportent un risque élevé et inacceptable de blanchiment d'argent, de fraude, de sanctions ou de corruption. Le Groupe Raiffeisen se prémunit contre ces risques en prenant des mesures préventives. Il s'agit par exemple de la surveillance permanente des relations d'affaires et des transactions ainsi que de la sensibilisation continue des collaboratrices et collaborateurs. Raiffeisen Suisse donne des directives claires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sur le respect des sanctions économiques pertinentes, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Des collaboratrices et des collaborateurs attirés de Raiffeisen Suisse suivent régulièrement des formations obligatoires dans ces domaines. Des formations obligatoires spécifiques à la fonction sont organisées pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour les membres du Conseil d'administration des Banques Raiffeisen dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Des directives internes strictes régissent l'ouverture de relations d'affaires avec des personnes exposées politiquement, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que le respect de la législation en vigueur dans le domaine des sanctions économiques.

Outre Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen sont directement responsables de la mise en œuvre des directives relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Chaque Banque Raiffeisen désigne un-e préposé-e à la lutte contre le blanchiment d'argent. Cette personne peut soit assumer elle-même cette fonction, soit l'externaliser et en confier l'exercice à Raiffeisen Suisse. En cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, les préposé-e-s à la lutte contre le blanchiment d'argent des Banques Raiffeisen ou, en cas d'externalisation, les collaboratrices et collaborateurs compétents de Raiffeisen Suisse adressent une communication de soupçon au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Raiffeisen Suisse coordonne la suite de la procédure et prête assistance à ses Banques dans la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Conformément aux prescriptions de Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen réalisent périodiquement, à l'intention de leur propre Direction des analyses de risque en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elles remettent ces rapports également à Raiffeisen Suisse. Le secteur Legal & Compliance de Raiffeisen Suisse surveille les évolutions à l'échelle du Groupe et établit chaque trimestre un rapport sur les principaux risques à l'intention de la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Le Conseil d'administration assume au plus haut niveau la responsabilité stratégique d'une lutte appropriée contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Prévention de la corruption

La prévention de la corruption est un autre thème prioritaire pour Raiffeisen. Au sein du Groupe Raiffeisen, chaque instance connaît ses responsabilités en matière de prévention de la corruption. Elles sont inscrites dans des directives internes et assumées par chacune des Banques Raiffeisen au niveau de son rayon d'activité ainsi que par Raiffeisen Suisse. Pour lutter contre la corruption, une formation sur la gestion des cadeaux est proposée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen. Des directives internes sur les conflits d'intérêts ainsi que sur la prévention de la corruption sont ancrées dans des Directives du personnel qui font partie intégrante du Règlement du personnel. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des membres du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen sont informés des règlements déterminants et confirment avoir pris connaissance desdites directives en signant leur contrat de travail ou de mandat. Les partenaires commerciaux qui fournissent des biens et des services à Raiffeisen sont sensibilisés à la lutte contre la corruption dans le code des fournisseurs. Il y est expressément stipulé que toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de blanchiment d'argent, entre autres, est interdite et doit être évitée. Les normes générales et les prescriptions internes visant à lutter contre la corruption font partie intégrante du système de réglementations interne de Raiffeisen Suisse. Elles sont soumises à l'audit interne et externe.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Le Groupe Raiffeisen accorde une grande importance à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au cours de l'exercice sous revue, l'évaluation des risques n'a pas permis d'identifier de risques de corruption importants.

Règles de conduite sur le marché

Afin d'empêcher tout comportement abusif sur le marché, plusieurs directives internes sont en vigueur, dans le respect de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et des prescriptions de la circulaire 2013/8 de la FINMA «Règles de conduite sur le marché». Sont notamment interdites l'utilisation abusive d'informations confidentielles susceptibles d'influencer les cours (informations d'initiés) et tout comportement de manipulation du marché par les collaboratrices et collaborateurs. Toute violation des directives internes commise par les collaboratrices et collaborateurs entraîne une sanction. Les directives ont pour but d'ancrer les règles de conduite sur le marché au sein du Groupe Raiffeisen.

Conformité socio-économique et lutte contre la corruption¹

	Indicateur GRI	2023	2024	2025
Conformité socio-économique				
Infractions significatives aux lois et règlements, sanctions non monétaires et amendes adéquates dans le secteur social et économique	GRI 2-27	0	0	0
Lutte contre la corruption				
Pourcentage des Banques Raiffeisen ayant fait l'objet d'un audit portant sur les risques de corruption	GRI 205-1	100%	100%	100%
Nombre total de risques significatifs liés à la corruption qui ont été identifiés lors de l'évaluation du risque	GRI 205-1	0	0	0
Nombre total et nature de cas avérés de corruption	GRI 205-3	0	0	0

¹ Dans ce contexte, un zéro signifie qu'aucun cas significatif n'était connu à la fin de l'exercice sous revue. Une infraction aux lois et aux ordonnances est considérée comme significative lorsqu'elle porte (ou menace de porter) gravement préjudice au Groupe Raiffeisen.

Gestion des plaintes et service de lancement d'alerte

Pour toute demande, plainte ou réclamation, les clientes et les clients peuvent s'adresser par écrit ou par téléphone à leur Banque Raiffeisen ou à Raiffeisen Suisse. En cas de questions ou de demandes concernant les services bancaires et financiers, ils peuvent également s'adresser au service compétent en matière de médiation de l'Ombudsman des banques suisses. Les demandes internes peuvent être adressées aux Ressources humaines conformément à la Directive du personnel ainsi qu'à la Commission du personnel de Raiffeisen Suisse.

Depuis 2024, Raiffeisen dispose d'un bureau de lancement d'alerte (service de whistleblowing) indépendant établi à l'échelle du Groupe. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des organes du Groupe Raiffeisen peuvent signaler des irrégularités et des comportements fautifs non seulement au sein de Raiffeisen Suisse, mais aussi au sein d'une Banque Raiffeisen ou d'une filiale de Raiffeisen Suisse. Les manquements aux obligations découlant du droit du travail ou les comportements contraires à l'éthique, par exemple, peuvent faire l'objet d'un signalement. Tout signalement est traité de manière confidentielle, peut être effectué de manière anonyme ou avec indication du nom et envoyé, à tout moment et indépendamment du lieu, en ligne (plateforme d'annonce), par e-mail ou par courrier. Les possibilités de contact et les directives sont publiées sur l'intranet. Le système de lancement d'alerte permet d'identifier à temps les éventuels risques liés aux faits signalés et d'y répondre de manière appropriée. La protection du lanceur d'alerte de bonne foi (whistleblower) contre les «mesures de rétorsion», par exemple le licenciement, le déclassement ou la discrimination, est réglée par une directive interne. Dans le cadre du reporting standard, des données statistiques sur le lancement d'alerte sont présentées au moins chaque semestre à la Direction et à la Commission des risques ainsi que chaque année au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse.

Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires

Raiffeisen a mis en place un examen de diligence à l'échelle du Groupe afin de garantir une gestion responsable des affaires. Raiffeisen veut ainsi éviter que ses activités ne provoquent, ne contribuent ou ne soient associées à de graves violations des droits de l'Homme ou à des dommages environnementaux. Le processus d'examen de diligence permet d'appliquer les prescriptions du Conseil d'administration, qui est responsable du positionnement de Raiffeisen en matière d'éthique commerciale.

Il comprend un examen initial réalisé par le service spécialisé compétent pour l'opération concernée. L'examen initial a pour but d'identifier les opérations comportant des risques accrus et de les soumettre à un deuxième examen plus approfondi par le service Durabilité, Politique & Coopérative. L'examen de diligence comprend des processus clairement définis de déclenchement et de remontée des risques jusqu'à la Direction de Raiffeisen Suisse. Quand le service spécialisé responsable du deuxième examen ne parvient pas à se mettre d'accord avec le service responsable de l'affaire sur le plan opérationnel, le cas est escaladé jusqu'à la Direction. En 2025, 70 deuxièmes examens ont été effectués. Trois cas ont fait l'objet d'une remontée à la Direction. Tous les contenus de l'examen de diligence, y compris le positionnement en matière d'éthique commerciale, font partie intégrante du système de réglementation interne de Raiffeisen. Ils sont soumis à un audit interne et, si des aspects prudentiels sont concernés, à des audits prudentiels externes.

Examen de diligence¹

Nombre	2023	2024	2025
Deuxièmes contrôles	61	72	70
Cas remontés à la Direction	1	3	3

¹ Deuxièmes examens et cas escaladés pour garantir une gestion responsable des affaires au sein de Raiffeisen Suisse.

En ce qui concerne les financements de crédits, y compris le leasing et les émissions de titres, les entreprises de certains secteurs exerçant les activités économiques suivantes sont systématiquement exclues: l'extraction et le traitement du charbon, l'exploitation de centrales électriques au charbon, l'extraction de pétrole ou de gaz naturel, le traitement du tabac, le développement, la production ou la vente d'armes internationalement interdites (armes nucléaires, biologiques, chimiques, armes à sous-munitions ainsi que mines antipersonnel) ou l'exploitation de centrales nucléaires (sauf dans les pays qui ont décidé d'abandonner l'énergie nucléaire).

Dans les relations avec les fournisseurs, l'achat de certains produits et prestations est soumis à des certifications ou autres normes. La certification vise à garantir la compatibilité sociale des produits et prestations qui sont souvent conçus dans des pays au faible niveau de développement et d'Etat de droit, par exemple le matériel publicitaire, le matériel informatique ou les véhicules. Afin de réduire spécifiquement le risque de travail des enfants et de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, une certification est également exigée pour des produits définis provenant de pays définis. Pour identifier les combinaisons produits-pays présentant un risque accru de travail des enfants et de travail forcé, Raiffeisen s'appuie sur une liste établie par le Département du travail des Etats-Unis (U.S. Department of Labor), qui fait partie de l'examen de diligence interne de Raiffeisen.

L'examen de diligence comprend également un contrôle annuel complet des opérations en cours concernées par l'examen (par exemple au niveau du portefeuille) par le service Durabilité, Politique & Coopérative. Si un contrôle révélait la conclusion d'opérations non compatibles avec une gestion responsable des affaires, il conviendrait d'analyser l'approche mise en œuvre pour l'examen de diligence et, le cas échéant, de l'adapter. Les contrôles effectués jusqu'à présent n'ont toutefois pas révélé la nécessité d'agir en ce sens.

Avec l'examen de diligence, une directive et un système de contrôle ont été introduits au sein du Groupe Raiffeisen pour gérer les questions de durabilité dans différentes activités, y compris les relations avec les fournisseurs et les financements de la clientèle entreprises. La directive contraignante a par exemple pour conséquence, pour l'octroi de crédit, que les aspects ESG déterminants sont pris en compte en fonction des risques. Elle fait donc partie de la politique de crédit en lien avec la durabilité. Des directives plus spécifiques et distinctes sur le financement dans des domaines tels que l'industrie forestière étrangère (déforestation tropicale), l'exploitation minière ou l'extraction d'énergies fossiles ne seraient pas appropriées dans le cas de Raiffeisen, car elles sont déjà couvertes par la directive établie et le contrôle ad hoc. Les points de contact avec les thématiques susmentionnées sont très limités chez Raiffeisen, qui est orientée sur le marché suisse et réglementée en Suisse (**cf. aussi la section «Classification», page 159**). C'est pourquoi Raiffeisen n'a pas non plus signé les principes de l'Equateur¹, d'autant plus que la Banque ne finance pas de projets à l'étranger.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

L'examen de diligence a pour but d'identifier les opérations présentant des risques accrus et de les soumettre à un examen approfondi.

¹ Les Principes de l'Equateur (en anglais Equator Principles) sont un ensemble de règles volontaires établies par les banques pour respecter les normes environnementales et sociales dans le domaine du financement de projets.

Minerais et métaux provenant de zones de conflit pris en compte dans l'examen de diligence

Les processus et les responsabilités de l'examen de diligence lors de l'acceptation de métaux précieux physiques sont réglés dans une directive spécialisée à part. Les lingots de métaux précieux négociés par Raiffeisen proviennent exclusivement d'entreprises de raffinage accréditées par la London Bullion Market Association (LBMA) ou le London Platinum and Palladium Market (LPPM). Dans le cadre de cette accréditation, le respect du **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque** est contrôlé par des tiers. Pour l'achat de lingots et de pièces de métaux précieux, Raiffeisen Suisse se concentre depuis plusieurs années déjà sur un réseau étroit d'entreprises partenaires bien établies.

Tous les lingots d'or portant la marque Raiffeisen sont produits depuis 2021 selon l'approche «Responsible Sourced & Traceable». La raffinerie Argor-Heraeus contrôle ainsi les relations avec les fournisseurs selon les directives de l'OCDE et sur la base d'un catalogue de critères convenu. L'or utilisé pour la production de lingots d'or selon l'approche «Responsible Sourced & Traceable» ne peut être acheté qu'après de ces entreprises sélectionnées. Actuellement, il s'agit d'entreprises minières sélectionnées au Brésil, au Chili, en Colombie, au Pérou, au Canada et aux Etats-Unis. Pour les petites et moyennes entreprises, une collaboration avec Swiss Better Gold est en outre requise. La traçabilité de l'or est assurée par une surveillance très étroite de la chaîne d'approvisionnement. Dans ce cas, l'origine de l'or est vérifiée au moyen d'une analyse XRF de l'or brut entrant chez Argor-Heraeus.

Code des fournisseurs

Le code des fournisseurs de Raiffeisen fait partie de l'examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires et vise à garantir l'intégrité et l'éthique commerciales ainsi que la responsabilité sociale et environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Raiffeisen exige que les principes énoncés dans le code soient respectés par les fournisseurs, par tous leurs sous-traitants et leurs collaboratrices et collaborateurs ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen. **Le code des fournisseurs** est publié sur le site web de Raiffeisen, et le contrat-cadre établi entre les fournisseurs et Raiffeisen Suisse y renvoie expressément. Le code des fournisseurs repose sur les conventions et normes suivantes: Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, huit conventions de l'Organisation internationale du travail (normes fondamentales du travail de l'OIT), Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les violations graves du code des fournisseurs peuvent entraîner la résiliation de la relation contractuelle avec le fournisseur.

Une directive interne définit en outre de manière générale les responsabilités et les principes de base en matière d'approvisionnement au sein de Raiffeisen, afin, par exemple, de garantir une concurrence lors de l'achat de produits et de prestations ainsi que la transparence des décisions d'achat.

Facteurs ESG dans la gestion des risques

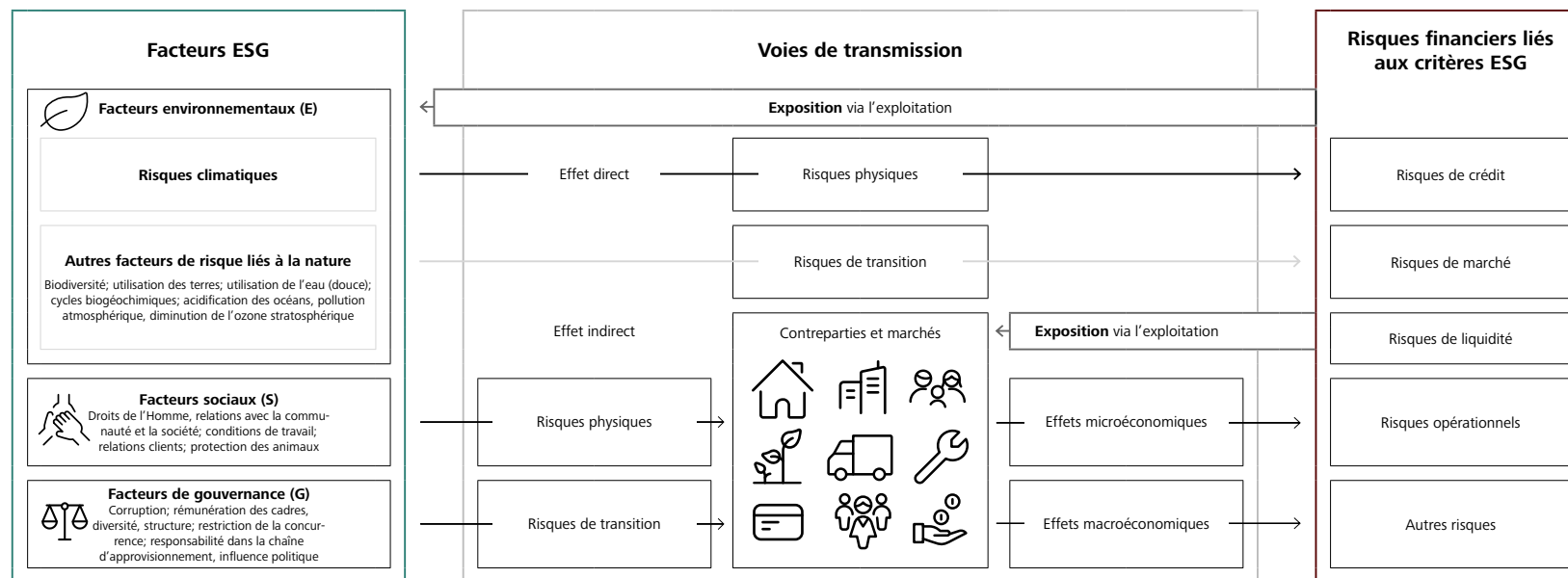
Dans le contexte de la gestion des risques, Raiffeisen ne considère pas les facteurs ESG, à savoir les facteurs liés aux enjeux environnementaux (Environnemental), sociaux (Social) et de la conduite d'entreprise (Governance), comme des catégories de risques indépendantes, mais comme les moteurs des risques financiers réels des Banques. En conséquence, les facteurs ESG de Raiffeisen sont intégrés dans le cadre de gestion des risques, analysés continuellement, et ainsi pris en compte dans la disposition à prendre des risques et la politique de risque du Groupe Raiffeisen. Les chiffres clés relevés et publiés dans le cadre de la stratégie de durabilité servent d'indicateurs. Le secteur Risk Control, responsable de la surveillance continue du profil de risque à l'échelle du Groupe, veille à ce que les principaux risques financiers liés aux enjeux ESG soient identifiés périodiquement et, s'ils sont significatifs, à ce qu'ils soient intégrés dans le processus ultérieur de gestion des risques et dans le système de contrôle interne.

Les nouvelles prescriptions sur les risques financiers liés à la nature telles qu'édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (conformément à la Circulaire-FINMA 2026/1 «Risques financiers liés à la nature», entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour Raiffeisen en matière de risques liés à la nature) ont été analysées par Raiffeisen durant l'exercice sous revue, et les mesures correspondantes seront prises pour les mettre en œuvre. Le graphique ci-après illustre la manière dont une analyse complète des risques est effectuée pour tous les facteurs ESG de la gestion des risques.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Le numéro du lingot permet aux clientes et clients de Raiffeisen de savoir d'où provient l'or transformé des lingots Raiffeisen.

Facteurs ESG dans la gestion des risques



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Les facteurs ESG ont une influence sur les catégories de risques établies. Raiffeisen surveille en particulier les risques financiers liés au climat.

Pour évaluer les risques financiers liés aux critères ESG, les facteurs environnementaux (risques climatiques et autres risques liés à la nature), sociaux (comme les droits de l'Homme) et de gouvernance (comme la corruption) sont analysés périodiquement en fonction de leur impact sur les risques financiers existants et les éventuels changements significatifs sont vérifiés chaque année. Pour analyser les facteurs de risque liés à la nature, Raiffeisen s'appuie sur le «Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System» (NGFS) et le cadre conceptuel de l'IPBES², qui considère les éléments biotiques (vivants) et abiotiques (non vivants) de l'environnement naturel, tels que la biodiversité et le climat, comme des facteurs d'influence déterminants. Conformément à la Circulaire-FINMA 2026/1, l'analyse s'est surtout concentrée durant l'exercice sous revue sur les risques climatiques. L'analyse des risques prend en compte diverses voies de transmission, y compris l'exposition de Raiffeisen via son exploitation et ses affaires, ainsi que les effets directs et indirects, comme les contreparties et les marchés et leurs effets économiques. En fonction de l'importance d'un facteur ESG pour l'activité du Groupe Raiffeisen, l'évaluation d'un risque financier lié aux critères ESG est effectuée sur le plan quantitatif et/ou qualitatif. En 2022, par exemple, l'impact du vecteur de la perte de biodiversité sur les risques répertoriés a été examiné avec un partenaire externe. Selon les estimations

actuelles, les résultats de cet examen sont toujours valables. Au cours de l'exercice sous revue, par exemple, des scénarios d'inondations susceptibles d'affecter le portefeuille hypothécaire ou les répercussions de risques climatiques de transition sur le portefeuille de crédits et le registre des intérêts ont fait l'objet d'une analyse quantitative et d'une évaluation qualitative. Les résultats correspondants sont présentés dans le rapport sur le climat «Publication d'informations sur le climat».

² IPBES signifie «Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services».

La matrice des risques ESG est mise à jour chaque année par la commission interdisciplinaire interne «Risques ESG». La commission spécialisée «Risques ESG» est un comité d'expertes et d'experts qui se charge chaque année de l'analyse des risques. Elle est composée de représentantes et représentants des unités Risk & Compliance de Raiffeisen Suisse et du service Durabilité, Politique & Coopérative. La Direction et la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse sont informées des risques ESG au moins une fois par an dans le cadre du reporting des risques ordinaire.

L'analyse des risques mise à jour durant l'exercice sous revue confirme que les facteurs ESG ont une influence négligeable sur les risques financiers actuels de Raiffeisen. Tout facteur déterminant est traité de manière appropriée au moyen de mesures établies et surveillé. Cette situation s'explique, entre autres, par le modèle d'affaires de Raiffeisen, très orienté sur les activités de banque retail en Suisse. En raison de ce modèle d'affaires, Raiffeisen est actuellement peu confrontée à des défis dans les domaines de l'environnement, des aspects sociétaux et de la gouvernance. De plus, Raiffeisen doit se conformer aux réglementations suisses sur ces sujets. Par conséquent, les facteurs ESG sont aujourd'hui analysés au cas par cas dans le cadre de l'octroi de crédit, et au niveau du portefeuille dans le cadre de la gestion des risques par exemple. Les facteurs ESG sont implicitement pris en compte dans l'évaluation de la stratégie et du modèle d'affaires des grandes entreprises. Par ailleurs, les facteurs ESG sont également pris en compte dans les transactions financières ou la sélection des fournisseurs.

Gestion responsable des questions fiscales

Conformément à sa stratégie de durabilité, le Groupe Raiffeisen s'assure que toutes les exigences légales et réglementaires en matière fiscale sont respectées. En cas de doutes, Raiffeisen a recours à des conseillers fiscaux externes ou demande un renseignement fiscal contraignant aux autorités fiscales compétentes, avec lesquelles Raiffeisen entretient un dialogue constructif. Si nécessaire, Raiffeisen Suisse soutient les Banques Raiffeisen pour les questions fiscales afin de garantir une déclaration d'impôts correcte dans tout le Groupe.

Le Groupe Raiffeisen a une filiale étrangère, Raiffeisen Switzerland B.V., domiciliée aux Pays-Bas, qui émet des produits structurés mais n'entretient pas de relations clients directes. Le taux d'imposition effectif de Raiffeisen aux Pays-Bas est supérieur au taux d'imposition minimum de 15 pour cent fixé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et également supérieur à celui de la Suisse. L'imputation des prestations internes au Groupe (transfer pricing) entre Raiffeisen Suisse et Raiffeisen Switzerland B.V. se fait à des prix conformes à la comparaison avec des tiers («at arms' length»). Il n'y a pas de réduction ou de transfert des bénéfices. Raiffeisen réalise par ailleurs chaque année un rapport pays par pays destiné aux autorités fiscales concernées, qui leur permet d'évaluer les tarifs d'imputation.

Le Groupe Raiffeisen ne fournit aucune aide pour la réduction des impôts. Il renonce à toute action ou information susceptible d'aider d'une manière ou d'une autre la clientèle à soustraire des valeurs patrimoniales à l'imposition ordinaire. Raiffeisen n'accepte pas de valeurs patrimoniales si elle sait ou soupçonne raisonnablement que celles-ci ne sont pas déclarées et imposées en bonne et due forme dans le pays de domiciliation fiscale de la cliente ou du client. Il existe des directives et instructions appropriées sur les thèmes fiscaux nationaux et internationaux, et des formations sur ces prescriptions sont régulièrement mises en place. De plus, tous les clients et clientes confirment en acceptant les Conditions générales d'affaires qu'ils respectent l'ensemble des prescriptions légales (y compris les lois fiscales) qui s'appliquent à eux.

En tant que banque retail suisse orientée sur le marché intérieur, Raiffeisen compte moins de 2 pour cent de clientèle étrangère; celle-ci provient principalement des Etats voisins avec lesquels la Suisse a convenu d'un échange automatique de renseignements. Les informations financières sont ainsi transmises chaque année aux autorités fiscales du pays de domiciliation fiscale des clientes et clients. Par ailleurs, Raiffeisen propose des rapports fiscaux spécifiques à chaque pays, qui s'adressent aux clientes et clients ayant leur domicile/domicile fiscal dans les pays voisins. Le rapport fiscal donne une vue d'ensemble de tous les produits et opérations pertinents selon le droit fiscal spécifique à chaque pays et aide ainsi les clientes et clients à remplir leur déclaration fiscale. Raiffeisen ne fournit toutefois pas de conseil fiscal à des clients dont le domicile/la résidence fiscale se trouve hors de Suisse. Si nécessaire, la Banque renvoie les clientes et clients concernés vers des conseillères et conseillers externes pour un conseil en matière fiscale professionnel.

Respect des droits de l'Homme

Centrée sur le marché suisse (voir aussi la section «Classification», page 159), Raiffeisen n'est que très peu exposée directement à des circonstances propices à des violations des droits de l'Homme, comme l'instabilité politique ou l'absence d'Etat de droit. En Suisse, les droits de l'Homme sont en plus intégrés dans le droit contraignant au travers des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Le droit suisse interdit par exemple la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants. Il garantit des conditions de travail dignes, la liberté d'association, le droit de négociation collective et l'égalité des rémunérations. Raiffeisen reconnaît ces droits, et les personnes employées par Raiffeisen ainsi que la clientèle de Raiffeisen, presque exclusivement domiciliée en Suisse, sont protégées en conséquence par le droit suisse. S'agissant de l'activité principale du Groupe Raiffeisen, le financement par crédit principalement de biens immobiliers situés en Suisse (hypothèques) ainsi que le financement par crédit de PME en Suisse, les liens avec des violations des droits de l'Homme sont peu probables en raison de la situation juridique décrite. Dans l'ensemble, le risque de violations des droits de l'Homme est relativement faible pour Raiffeisen.

Tel qu'expliqué en détail à la section «Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires», page 173, Raiffeisen tient compte, malgré une faible exposition aux risques, de la protection des droits de l'Homme dans le cadre de ses activités par le biais de la Directive sur la gestion responsable des affaires. Sur la base de cette directive, Raiffeisen vérifie, dans le cadre de l'examen de diligence, le respect des droits de l'Homme, en particulier dans le cadre des opérations ayant des liens marqués avec l'étranger. L'examen de diligence est effectué en fonction des risques et au cas par cas. Le Code des fournisseurs, applicable aux relations avec les fournisseurs et basé sur des accords internationaux, aborde aussi explicitement les droits de l'Homme et vise à garantir le respect de normes appropriées, telles que l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé (cf. la section «Code des fournisseurs», page 174). En plus de l'examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires, les droits de l'Homme sont aussi pris en compte dans la gestion des risques, le facteur de risque «droits de l'Homme» étant évalué au moins une fois par an par la commission interne «Risques ESG» (cf. «Facteurs ESG dans la gestion des risques», page 174). Sur la base de cette évaluation des risques, il n'a pas non plus été nécessaire de prendre d'autres mesures jusqu'à présent.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Les Banques peuvent apporter leur contribution au développement durable par le biais de leurs solutions et produits de placement et de leurs services. Le Groupe Raiffeisen tient donc compte des facteurs écologiques et sociaux dans la conception et le développement de ses solutions et produits de placement ainsi que de ses services. Il s'agit notamment de sensibiliser la clientèle privée et entreprises au potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique (par exemple lors de l'octroi d'hypothèques) et de proposer une large gamme de solutions de placement et de prévoyance durables. Par ailleurs, avec son approche «Responsible Sourced and Traceable», Raiffeisen contribue à la transparence et à la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans le commerce de l'or.

Durabilité dans les opérations hypothécaires avec la clientèle privée

Soucieuse de promouvoir la durabilité dans les opérations hypothécaires, Raiffeisen s'est assigné pour mission prioritaire de sensibiliser systématiquement ses clientes et clients à un stade précoce sur le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂, et de leur proposer des solutions de financement correspondantes. Elle a été la première banque en Suisse à intégrer de façon cohérente l'estimation énergétique immobilière au conseil en propriété du logement, et ce dès 2015. Depuis lors, les clientes et clients peuvent ainsi se faire une meilleure idée de l'état énergétique de leur bien immobilier. Dans le même temps, il est possible de leur montrer un éventuel besoin d'investissement et de simuler des scénarios de rénovation.

Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen a adapté son conseil à la clientèle en application des «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Un manuel sur l'application de la Directive a été mis à jour et concrétisé, et un nouvel outil d'aide «Durabilité dans les opérations hypothécaires» a été élaboré pour les affaires courantes des Banques Raiffeisen.

Le check-up de la rénovation, introduit durant l'exercice précédent et qui couvre les exigences réglementaires, calcule et atteste l'efficacité énergétique, les émissions de CO₂ et les éventuels besoins d'investissement pour les rénovations, a été effectué plus de 2'500 fois en 2025. Un document client contient les contenus du conseil. Il reprend également des informations sur les subventions ainsi que sur des spécialistes. Afin d'améliorer encore les compétences dans ce domaine, Raiffeisen a organisé pour la première fois en interne, en coopération avec la ZHAW, un perfectionnement facultatif sur le thème «Immobilier et durabilité», qui associe la théorie à la pratique. En outre, les contenus du site internet de Raiffeisen ont été entièrement remaniés au cours de l'exercice sous revue. Une importance accrue a été accordée à la coopération avec eVALO, un calculateur complet pour la rénovation énergétique disponible en self-service. Par ailleurs, Raiffeisen propose des offres en self-service dans les domaines de l'efficacité énergétique et des coûts de chauffage. Ces offres en ligne ont été consultées plus de 4'900 fois en 2025.

Comme les années précédentes, Raiffeisen a soutenu le programme fédéral «chauffez renouvelable» de SuisseEnergie en 2025. L'objectif de ce programme est d'aider les propriétaires à passer à des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables en leur fournissant des conseils indépendants et professionnels. Raiffeisen joue ici le rôle de partenaire stratégique et apporte son savoir-faire financier. Au second semestre, la campagne spécifique à Raiffeisen a été complétée par une vérification rapide pour les installations photovoltaïques. Celle-ci consiste à identifier un éventuel potentiel pour le photovoltaïque et à le présenter en toute transparence aux clientes et clients dans le cadre du conseil incitatif. Plus de 1'700 conseils incitatifs «chauffez renouvelable» ont été réalisés durant l'exercice sous revue.

Raiffeisen intègre systématiquement les aspects de durabilité dans ses conseils en propriété du logement.

La structure du Groupe Raiffeisen permet à chaque Banque Raiffeisen de proposer des modèles de réduction individuels dans le cadre des hypothèques, comme la réduction éco pour le financement de mesures spécifiques liées à la rénovation énergétique et durable.

Offres de conseil Logement & Financement durables

	2023	2024	2025
Total des conseils en matière de rénovation Raiffeisen	1'145	2'742	2'577
Planificateur de rénovation Raiffeisen (RALmo) ¹	1'145	170	52
Check-up de la rénovation ²		2'572	2'525
Conseils incitatifs «chauffez renouvelable»	2'276	3'240	1'720
Consultations du calculateur de frais de chauffage en self-service sur raiffeisen.ch ³	13'071	1'207	1'916
Consultations du calculateur d'efficacité énergétique en self-service sur raiffeisen.ch ⁴	11'302	5'377	3'000

1 Le planificateur de rénovation Raiffeisen (RALmo) a été mis hors service en juin 2025.

2 Le check-up de la rénovation a été introduit pour la première fois le 1^{er} janvier 2024.

3 Le calculateur des coûts de chauffage était hors ligne de mars 2024 à mars 2025. Les chiffres ne couvrent donc pas l'ensemble de l'année.

4 Durant l'exercice 2025, le calculateur d'efficacité énergétique en self-service a fait l'objet d'une migration en juillet du site web de Raiffeisen vers un service externe, ce qui explique que les chiffres soient inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Durabilité dans les opérations avec la clientèle entreprises

Les opérations avec la clientèle entreprises de Raiffeisen sont axées sur la clientèle domiciliée en Suisse. La quasi-totalité de la clientèle entreprises du Groupe Raiffeisen (99,6 pour cent), principalement des petites et moyennes entreprises (PME), a son siège en Suisse. Ces entreprises sont par conséquent soumises à une réglementation efficace sur les questions environnementales, sociétales et de gouvernance, conformément à la législation suisse.

Néanmoins, Raiffeisen sensibilise aussi sa clientèle entreprises de manière ponctuelle à la thématique de la durabilité. Un projet pilote a été réalisé en 2023 avec la plateforme de l'efficacité énergétique pour les PME (PEIK) de SuisseEnergie, qui conseille les PME en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, un soutien financier a été accordé à l'association Go for Impact afin qu'elle puisse poursuivre ses activités de sensibilisation des PME suisses à leur bilan environnemental.

Le tableau suivant présente l'exposition de crédit de la clientèle entreprises (hors hypothèques) de Raiffeisen par branche. L'exposition dans les secteurs à très forte intensité climatique¹ (comme le charbon, le pétrole ou le gaz naturel) est faible, puisqu'ils représentent environ 2,6 pour cent de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon. La part dans le secteur agricole est actuellement de 9,0 pour cent.

Crédits à la clientèle entreprises par branche¹ (hors hypothèques)

Montant en cours (en mio CHF) ²	2023	2024	2025
Agriculture, sylviculture et pêche	189	185	176
Industries extractives	3	3	3
Industrie manufacturière	694	722	664
Production et distribution d'électricité	617	658	621
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	295	334	357
Construction	432	366	363
Commerce; réparation de véhicules automobiles	744	684	617
Transports et entreposage	165	181	205
Hébergement et restauration	172	172	148
Information et communication	125	212	126
Activités financières et d'assurance	1'338	1'468	1'486
Activités immobilières	855	771	984
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	744	751	757
Administration publique, défense; sécurité sociale obligatoire	2'874	3'128	3'077
Enseignement	154	166	160
Santé humaine et action sociale	757	810	776
Arts, spectacles et activités récréatives	87	88	114
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	14	14	14
Total	10'259	10'713	10'648

1 Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA).

2 Les valeurs n'incluent aucune hypothèque et sont présentées selon la méthodologie PCAF (cf. tableau «Emissions financées selon la norme du PCAF» dans la rubrique «Publication d'informations sur le climat»). C'est pourquoi il y a également des écarts par rapport aux valeurs figurant au bilan consolidé du rapport de gestion.

Durabilité dans le leasing

Les activités de leasing du Groupe Raiffeisen se concentrent en premier lieu sur des clients entreprises ayant leur siège en Suisse. L'accent est mis sur les biens d'investissement meubles, notamment à l'état neuf. Dans divers secteurs industriels, Raiffeisen soutient le passage actif à des solutions alternatives ou à celles qui ont recours à des technologies innovantes.

Dans les opérations avec les clientes et clients finaux ainsi que dans les partenariats avec les fournisseurs, on constate une demande accrue de solutions de location et de leasing globales pour des investissements alternatifs, en particulier dans le domaine des solutions de mobilité (véhicules de tourisme et utilitaires, y compris les bornes de recharge) ou pour des installations photovoltaïques (en partie avec batteries de stockage) dans l'agriculture.

Solutions de placement et de prévoyance durables

La mise en œuvre de la durabilité dans les opérations de placement et de prévoyance s'appuie depuis 2020 sur la «stratégie de durabilité Prévoyance & Placement». Conformément à la stratégie, les «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG et à la prévention du greenwashing dans le conseil en placement et la gestion de fortune» de l'Association suisse des banquiers (ASB) sont appliquées chez Raiffeisen Suisse depuis le 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, les placements collectifs concernés de Raiffeisen respectent l'«Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité» de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024. Au cours de l'année 2025, des perfectionnements conformes aux exigences des nouvelles mesures d'autorégulation ont déjà été mis en œuvre ou ont été lancés. La Révision interne vérifie périodiquement l'adéquation des processus et l'efficacité des contrôles mis en place à cet effet chez Raiffeisen Suisse. Les conseillères et conseillers en placement de Raiffeisen sont régulièrement formés sur ce thème en général et plus spécifiquement sur le Règlement Futura grâce au programme d'apprentissage «Durabilité dans les opérations de placement».

Le «Règlement Futura»

Raiffeisen propose à sa clientèle une gamme globale de solutions et de produits de placement durables dits «Futura», y compris des solutions de prévoyance. Avec «Futura» et le label Futura correspondant, les solutions et les produits de placement de Raiffeisen sont classés comme durables. Pour pouvoir porter ce nom et ce label, les produits et solutions de placement concernés doivent être conformes au Règlement Futura pour les placements durables élaboré par Raiffeisen, qui est présenté de manière transparente dans la brochure **«Placements durables chez Raiffeisen: le Règlement Futura»**. La brochure fournit des informations détaillées sur les différents éléments constitutifs du

Règlement Futura. Elle présente également la manière dont la durabilité est mise en œuvre dans les différents produits et solutions de placement Futura de Raiffeisen, ainsi que les approches adoptées en matière de durabilité. Cette brochure contient notamment des informations sur les critères d'exclusion concrets (par exemple les armes létales, l'énergie nucléaire, le charbon et le pétrole) ou sur la conception de l'approche Best in class.

L'application de critères de durabilité a pour but d'améliorer la valeur financière à long terme des produits et solutions de placement. L'analyse de durabilité est donc utilisée en complément de l'analyse financière traditionnelle et permet ainsi d'élargir la base d'une évaluation complète. Pour les placements directs, l'évaluation de durabilité correspondante est effectuée par l'agence de notation indépendante Inrate. Pour les placements collectifs, l'évaluation est effectuée par Vontobel Asset Management, Morningstar Switzerland GmbH ou Raiffeisen Suisse.

Aujourd'hui, la gamme de fonds Raiffeisen repose, à l'exception de quelques produits, sur le Règlement Futura. Cela vaut également pour la gamme d'offres des mandats de gestion de fortune. Dans les solutions de conseil en placement Futura, qui impliquent que les clientes et clients prennent eux-mêmes la décision de placement, les recommandations de placement et les portefeuilles types de Raiffeisen Suisse tiennent seulement compte des instruments financiers qui réunissent les critères de durabilité conformément au Règlement Futura. Les clientes et clients ayant une préférence en matière de durabilité reçoivent en outre un reporting de durabilité complet qui fait partie intégrante du relevé de fortune. Ce reporting de durabilité renseigne sur les ratings de durabilité, les émissions de CO₂ et les pratiques controversées des émetteurs de fonds dans lesquels un investissement a eu lieu. Par ailleurs, l'influence des placements sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies est mise en évidence. Pour les fonds Futura et Futura II, ces informations sont également publiées chaque mois de manière transparente dans les factsheets des fonds.

La part des fonds durables Futura dans le volume total des fonds Raiffeisen s'est élevée à près de 87 pour cent au cours de l'exercice sous revue.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

La part des fonds durables Futura dans le volume total des fonds Raiffeisen s'élevait à près de 87 pour cent.

Active ownership

L'active ownership – l'actionariat actif – est un autre élément du Règlement Futura. Il comprend deux éléments: l'exercice actif des droits de vote liés aux actions des fonds de placement Futura ainsi que le dialogue avec des entreprises sélectionnées («dialogue avec les investisseurs» ou «engagement»). Dans le cadre de l'exercice des droits de vote, Ethos et ISS aident les directions des fonds Futura et Futura II à faire valoir les droits des actionnaires dans l'intérêt des investisseuses et investisseurs, de l'environnement et de la société. Depuis le 1^{er} janvier 2025, Raiffeisen poursuit un processus d'engagement élargi. Grâce aux «Ethos Engagement Services», Raiffeisen profite désormais des synergies entre les deux pools d'engagement d'Ethos, «Suisse» et «International», et augmente ainsi significativement la couverture de l'engagement. Les thématiques relatives à l'engagement traitées jusqu'à présent, à savoir le changement climatique, les droits de l'Homme et du travail ainsi que la responsabilité digitale, sont désormais complétées par d'autres thèmes comme la biodiversité. Par ailleurs, Raiffeisen Suisse profite de la possibilité de s'engager, via Ethos, avec d'autres investisseurs dans le cadre d'engagements collectifs visant à améliorer les aspects de la durabilité. Les activités et les résultats de l'active ownership sont publiés chaque année dans [l'Active Ownership Report](#).

Sustainability et Green Bonds

En 2019, Raiffeisen Suisse avait déjà placé sur le marché suisse des capitaux un Sustainability Bond d'un montant de 100 millions de francs, qui a été remboursé en 2024.

Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a émis pour la première fois un Green Bond sur le marché suisse des capitaux. Le volume d'émission s'est élevé à 250 millions de francs. Cette obligation a une durée de cinq ans et est cotée à la SIX Swiss Exchange. L'obligation est conforme aux Green Bond Principles de l'International Capital Markets Association (ICMA) et est principalement destinée aux investisseurs institutionnels en Suisse, mais également aux investisseuses et investisseurs privés. Le produit de l'émission sera exclusivement utilisé pour financer, en Suisse, des bâtiments figurant parmi les 15 pour cent les plus performants en termes d'efficacité énergétique et de compatibilité climatique. Le Green Bond est basé sur le programme Green Bond lancé par Raiffeisen en 2021. La Second Party Opinion sur ce programme a été rédigée par ISS ESG.

Raiffeisen joue par ailleurs le rôle de lead manager pour différentes émissions de Green Bonds d'émetteurs suisses.

L'or acquis de manière responsable

Depuis 2021, tous les lingots d'or Raiffeisen sont produits selon l'approche «Responsible Sourced & Traceable». Celle-ci permet de retracer avec précision l'origine de l'or et met l'accent sur la compatibilité environnementale et sociale. Ainsi, la raffinerie s'approvisionne notamment en or auprès de mines sélectionnées qui font partie de la Swiss Better Gold Initiative, un partenariat entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Swiss Better Gold Association. L'initiative s'engage en faveur d'une production responsable et de meilleures conditions cadres. Depuis le début de sa collaboration avec la Swiss Better Gold Initiative, Raiffeisen a déjà généré, par l'achat de lingots d'or, quelque 1,7 million de dollars américains pour des investissements dans de tels projets. Tout achat d'or auprès de grandes sociétés minières industrielles présuppose que celles-ci adhèrent aux Responsible Gold Mining Principles du World Gold Council. Pour plus d'informations sur l'or, [cf. la section «Minerais et métaux provenant de zones de conflit pris en compte dans l'examen de diligence», page 174](#).

Les investisseuses et investisseurs ont également la possibilité d'investir de manière responsable dans la catégorie de placement Or grâce au «Raiffeisen ETF – Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable». En 2021, Raiffeisen a été le premier groupe de banques retail à mettre en œuvre une telle approche pour un ETF sur l'or. Cela a déjà été récompensé trois fois par le Swiss ETF Award: en 2024 et 2023, le «Raiffeisen ETF – Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable» a remporté le Swiss ETF Award dans la catégorie «Meilleurs ETF et ETP sur matières premières et métaux précieux», après la désignation de Raiffeisen en tant que «Newcomer de l'année» en 2022.

Fin 2025, le volume d'investissement dans les ETF sur l'or Raiffeisen s'élevait à environ 1,93 milliard de francs, dont 66,5 pour cent (1,28 milliard de francs) étaient investis dans le «Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable».

Produits d'utilité écologique et sociétale spécifique				
GRI FS6, FS7, FS8, FS10, FS11	Unité	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Produits de placement Raiffeisen				
Volume total des fonds Raiffeisen	en mio CHF	14'651,5	16'819,1	19'349,7
dont part de fonds Futura durables	pourcentage	90,6	89,7	86,9
Produits structurés orientés sur la durabilité ¹	en mio CHF	88,2	95,4	91,2
Gestion de fortune Raiffeisen²				
Volume total des mandats de gestion de fortune Raiffeisen	en mio CHF	9'000,2	11'868,6	16'254,6
dont part de mandats de gestion de fortune Futura durables	pourcentage	96,6	95,2	93,6
dont part de mandats de gestion de fortune Futura Impact	pourcentage	0,7	1,0	0,9
Produits et solutions de placement Futura³				
Part des produits de placement durables Raiffeisen (fonds Futura) et des mandats de gestion de fortune Futura dans le volume total des opérations de placement Raiffeisen	pourcentage	44,7	46,4	47,7
Or				
Vente d'or «Responsible Sourced & Traceable» (lingots et ETF sur l'or)	tonnes	9,8	1,2	2,9
Part du Raiffeisen ETF Solid Gold Responsible Sourced & Traceable dans le volume total des ETF sur l'or Raiffeisen	pourcentage	61,5	62,3	66,5
Opérations de leasing				
Volume des nouvelles affaires de leasing pour des véhicules de tourisme et utilitaires à propulsion alternative	en mio CHF	10,8	15,0	33,1
Part dans le volume de nouvelles affaires pour personnes et véhicules utilitaires	pourcentage	6,5	7,2	11,6
Volume des nouvelles affaires de leasing pour le photovoltaïque	en mio CHF	4,2	3,7	3,3
Obligations/Bonds				
Raiffeisen Sustainability Bond ⁴	en mio CHF	100,0	0,0	0,0
Raiffeisen Green Bond ⁵	en mio CHF	0,0	0,0	250,0
Emissions de Green/Sustainability/Sustainability Linked Bonds de tiers avec la coopération de Raiffeisen Suisse ⁶	en mio CHF	1'335,0	1'135,0	635,0
Active Ownership				
Nombre d'entreprises dans le portefeuille avec lesquelles une interaction a eu lieu sur des questions écologiques ou sociétales ⁷	Nombre	22	21	215

1 Investissement via toutes les solutions de placement de Raiffeisen.

2 Sans la gestion de fortune digitale «Raiffeisen Rio»

3 Ne sont pas pris en compte les placements directs, les produits structurés ainsi que les placements collectifs de tiers, considérés comme étant durables selon le Règlement Futura.

4 Sustainability Bond CHF 100 mio 0,125 pour cent 2019–2024; remboursement le 7 mai 2024 à la valeur nominale.

5 Raiffeisen Suisse Green Bond: CHF 250 mio, 0,785 pour cent, 27.06.2030 émis le 12 juin 2025.

6 Participation de Raiffeisen Suisse en 2025 dans les Green Bonds de: HIAG Immobilien Holding AG, BNP Paribas SA, Münchener Hypothekenbank eG et Mobimo Holding AG.

7 Depuis le 1er janvier 2025, Raiffeisen applique un processus d'engagement étendu pour les fonds Futura II à gestion quasi indiciaire ainsi que pour les mandats de gestion de fortune Futura (avec placements directs), ce qui explique pourquoi le nombre d'entreprises visées est plus élevé que les exercices précédents. De plus amples informations sont disponibles dans le rapport Active Ownership sur [raiffeisen.ch/investorendialog](https://www.raiffeisen.ch/investorendialog).

Conformément aux objectifs de la stratégie du Groupe 2025, Raiffeisen entend maintenir et développer son impact positif en tant que groupe de banques retail coopératives couvrant les besoins de sa clientèle en services et produits bancaires de base. Raiffeisen se distingue comme une coopérative proche de ses clientes et clients, orientée sur leurs besoins et incarnant les valeurs coopératives. Conformément à sa charte, le Groupe Raiffeisen accorde une grande importance à l'équité, à la transparence et à la fiabilité dans ses relations d'affaires avec sa clientèle.

Le tableau de la structure de la clientèle montre clairement la proximité avec la Suisse et avec la clientèle: près de 98 pour cent des quelque 3,5 millions de clientes et clients privés et de placement de Raiffeisen sont domiciliés en Suisse. Sur les quelque 231'600 clientes et clients entreprises, 99,6 pour cent sont domiciliés en Suisse. Plus de la moitié des clientes et clients entreprises sont des petites et moyennes entreprises (PME), environ un tiers, des indépendants. Vous trouverez de plus amples informations comme le nombre de sociétaires ou le volume de fonds de la clientèle réparti par canton dans le [tableau «Banques Raiffeisen dans les cantons», page 55.](#)



Structure de la clientèle par domicile et segment	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2025
	Nombre en 1000		Part en %		Nombre en 1000	
Clientes et clients	3'692,5	100,0	3'728,2	100,0	3'769,9	100,0
Clientèle privée et de placement	3'471,6	94,0	3'501,7	93,9	3'538,3	93,9
Dont le domicile est:						
Suisse	3'392,8	97,7	3'423,4	97,8	3'459,6	97,8
Pays voisins de la Suisse	67,1	1,9	66,3	1,9	66,6	1,9
Autres	11,7	0,3	12,1	0,3	12,1	0,3
Dont le segment est:						
Clientèle privée	3'065,1	88,3	3'070,0	87,7	3'079,4	87,0
Clientèle de placement	406,4	11,7	431,7	12,3	458,9	13,0
Clientèle entreprises	220,9	6,0	226,5	6,1	231,6	6,1
Dont le domicile est:						
Suisse	220,0	99,6	225,6	99,6	230,7	99,6
Pays voisins de la Suisse	0,8	0,4	0,8	0,4	0,7	0,4
Autres	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0
Dont le segment est:						
Indépendants	69,6	31,5	70,0	30,9	70,0	30,2
Petites entreprises	122,9	55,6	127,5	56,3	131,5	56,8
Entreprises moyennes à grandes	3,3	1,5	3,5	1,5	3,7	1,6
Sociétés immobilières	16,7	7,6	17,2	7,6	18,2	7,9
Collectivités de droit public	8,5	3,8	8,3	3,7	8,1	3,5

Transparence et équité dans la conception des prestations et la distribution

Raiffeisen considère les relations clients comme des partenariats marqués par le respect, l'équité et la fiabilité. Le Groupe Raiffeisen crée ainsi une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties concernées et, par conséquent, des relations de confiance à long terme avec sa clientèle. Parallèlement, la fourniture de services financiers et l'offre d'instruments financiers sont réglementées en Suisse par des lois et des ordonnances correspondantes.

La protection de l'investisseur et du bon fonctionnement des marchés est au cœur de ces réglementations. Les transactions avec des instruments financiers comportent toujours des opportunités et des risques. Il est donc nécessaire que la clientèle comprenne bien les risques avant de recourir à un service financier. A cette fin, la brochure **«Risques inhérents au commerce d'instruments financiers»** est mise à disposition sur le site web de Raiffeisen Suisse. Dans cette brochure, les clientes et clients trouvent notamment des informations déterminantes sur les risques inhérents au commerce d'instruments financiers. L'étendue de la protection de l'investisseur dépend de la segmentation de la clientèle et donc des besoins des clientes et clients ainsi que du type de service financier auquel ils ont recours. Raiffeisen a en plus défini des normes harmonisées au niveau du Groupe afin d'éviter les conflits d'intérêts. Raiffeisen applique toutes les prescriptions légales pour l'ensemble de ses solutions et produits de placement ainsi que de ses services financiers. Le respect du devoir d'information conformément à la loi sur les services financiers (LSFin) est entièrement assuré. Par ailleurs, Raiffeisen met en œuvre des mesures d'autorégulation élaborées par des associations suisses. Les réglementations applicables à l'étranger sont également prises en compte si nécessaire.

L'équité dans la conception de l'offre de Raiffeisen se reflète dans l'application systématique de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) mais elle la devance grâce une communication transparente et adéquate envers la clientèle. Toutes les informations sur les produits et les prix sont à la disposition des clientes et clients ainsi que des personnes intéressées sur le site internet de Raiffeisen, sous **Taux d'intérêt et prix**. Chaque Banque Raiffeisen est autonome et fixe individuellement ses taux d'intérêt et ses prix. Raiffeisen Suisse, qui fait office de centre de compétences pour l'ensemble du Groupe, formule des recommandations concernant la fixation des prix pour les Banques Raiffeisen.

Le programme de sociétariat Raiffeisen s'accompagne d'une offre de produits de base, qui est l'une des plus équitables du marché en termes de rapport prix-prestations et qui ouvre la voie à une relation client durable. Les sociétaires bénéficient d'une rémunération de leur capital social. Ils peuvent par ailleurs profiter de conditions préférentielles pour certaines opérations bancaires ainsi que d'autres avantages qui leur sont réservés en leur qualité de sociétaires.

La durabilité dans la distribution englobe en plus la gestion transparente et à long terme de la relation client. En cas de rejet d'un prêt ou de toute autre prestation, les clientes et les clients sont informés de manière claire et détaillée des raisons du refus, qui sont systématiquement consignées dans les données clients. Des règles de conduite équitables sont par ailleurs garanties, même dans le cas où des prestations et des transactions sont refusées.

L'équité dans la mise en place et le développement de la relation client se manifeste également dans le Règlement de base édicté par Raiffeisen, qui récapitule les Conditions générales d'affaires de manière claire, succincte et compréhensible pour la clientèle, garantissant ainsi un traitement rapide des contrats grâce à des conditions transparentes. Les petits caractères, les textes longs et les formulations compliquées sont exclus afin que la clientèle puisse s'appuyer sur un document contractuel concis établi dans le respect de toutes les normes juridiques. Raiffeisen dispose de directives claires concernant les pratiques responsables en matière de marketing, de publicité et de sponsoring. Ces directives garantissent que toutes les activités sont transparentes, honnêtes et non trompeuses.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Lors de l'octroi d'une hypothèque, Raiffeisen considère la situation financière globale de la cliente ou du client.

Protection contre l'endettement de personnes privées

En Suisse, pour protéger les clientes et les clients de l'endettement, il faut respecter les prescriptions de la loi sur le crédit à la consommation. Raiffeisen n'octroie toutefois pas de crédits personnels ni de crédits à la consommation. Raiffeisen accorde principalement des crédits hypothécaires aux particuliers. Pour protéger sa clientèle et prévenir un éventuel surendettement, Raiffeisen calcule les coûts à long terme avec un taux d'intérêt indicatif lors de l'octroi d'une hypothèque. La situation financière globale de la cliente ou du client est également prise en compte. Pour calculer la capacité financière, les coûts de logement, comprenant les charges d'intérêts indicatives, les amortissements et les dépenses pour l'entretien du bien immobilier, sont comparés aux revenus. Ensuite, d'autres engagements financiers tels que les crédits personnels ou les contrats de leasing sont également pris en compte dans l'ensemble de l'évaluation.

Renforcer les connaissances financières

Raiffeisen, en tant que Banque, estime qu'il est de sa responsabilité non seulement de soutenir ses clientes et clients dans leurs affaires financières, mais aussi de leur donner les moyens d'agir. L'un des objectifs définis dans la stratégie du Groupe est donc de fournir aux clientes et aux clients des connaissances utiles afin qu'ils puissent, d'une part, utiliser les offres de self-service Raiffeisen avec compétence et, d'autre part, bénéficier d'un conseil personnalisé en étant mieux informés. C'est pourquoi, sur le site internet de Raiffeisen, la rubrique **Connaissances** contient de nombreuses publications gratuites couvrant différentes thématiques du monde de la finance, par exemple les «Perspectives placements», les «Connaissances sur la place économique suisse» ou diverses études.

Afin de renforcer la compétence financière, Raiffeisen collabore avec plusieurs fournisseurs de formations financières. Citons par exemple la collaboration avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), qui réalise et publie chaque année pour le compte de Raiffeisen une étude externe sur la prévoyance vieillesse financière, ainsi que des études réalisées avec la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) sur la digitalisation dans le secteur financier. Raiffeisen a intégré la thématique de la compétence financière dans le processus de conseil. Les conseillères et conseillers clientèle transmettent ce savoir notamment lors des entretiens avec leurs clientes et clients et, comme nous l'avons déjà mentionné, par le biais de la rubrique web «Connaissances».

Le renforcement des connaissances financières de la clientèle Raiffeisen et, plus généralement, de la population suisse a été défini comme un axe important de la stratégie de prévoyance et de placement. Dans ce contexte, nous avons mis en place une stratégie de communication sur les questions financières. Depuis 2024, des contenus sur le thème de la prévoyance sont à la disposition de toutes les personnes intéressées sur le site internet de Raiffeisen dans le cadre d'un essai pilote. Durant l'exercice sous revue, les contenus d'information ont été complétés par des articles sur les placements.

Depuis des années, Raiffeisen s'engage en collaboration avec **evulpo**, une plateforme d'apprentissage digitale, pour la promotion des compétences financières des enfants et des jeunes sous la devise «Connaissances de base en finances». Actuellement, les 14 modules interactifs en ligne, répartis en parcours d'apprentissage, proposent des contenus multimédias axés sur la pratique et destinés à transmettre les connaissances dans le domaine bancaire et financier sous la forme d'exercices, de résumés et de vidéos explicatives. Ces contenus d'apprentissage peuvent être consultés à tout moment et partout via le site internet et l'app d'evulpo ou sur le site web de Raiffeisen. Les contenus de Raiffeisen sur la plateforme sont gratuits et en libre accès, ce qui permet à tous les groupes de la société de les utiliser. Grâce à cet engagement, Raiffeisen soutient les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie financière dès le début. Par ailleurs, avec son pack bancaire YoungMember, Raiffeisen propose expressément un accès et des prestations pour les jeunes.

Garantir l'accès à toutes les personnes

Raiffeisen propose un e-banking accessible aux clientes et clients aveugles et malvoyants. La plateforme s'appuie sur les principes d'accessibilité numérique et vise à garantir une utilisation aussi équitable que possible grâce à une conception accessible et une compatibilité technique. La fondation «Accès pour tous» a décerné le label de qualité AA-Plus à l'application e-banking de Raiffeisen Suisse. Raiffeisen suit activement l'évolution des normes et exigences techniques afin de développer en permanence l'accessibilité de ses offres digitales.

Outre l'accès digital à ses services financiers, Raiffeisen offre avec ses 761 agences et ses 1'463 bancomats un réseau bancaire dense dans toutes les régions de Suisse, assurant également un accès physique dans les zones rurales. En particulier, la disponibilité de Raiffeisen sur place, à proximité de l'ensemble de la clientèle, correspond à la philosophie coopérative du Groupe et constitue une valeur d'entreprise de Raiffeisen.



Satisfaction de la clientèle, réclamations et infractions

Par l'intermédiaire d'un institut d'études de marché indépendant, Raiffeisen mène régulièrement des sondages auprès de sa clientèle afin de vérifier si l'équité et la transparence sont suffisamment garanties et perçues comme telles par les participantes et participants. Les résultats des sondages montrent qu'en 2025, Raiffeisen était encore perçue comme une entreprise financière plus durable et responsable que la moyenne par rapport à ses concurrents. Par ailleurs, Raiffeisen obtient de très bons résultats en comparaison avec la concurrence et figure dans le peloton de tête en termes de satisfaction générale de la clientèle. L'objectif est de continuer d'atteindre un haut niveau de satisfaction ainsi que de maintenir et d'améliorer encore cette perception positive dans la société.

Le degré de satisfaction de la clientèle recueilli par sondage, le processus en place pour les réclamations de la clientèle et le nombre d'infractions aux prescriptions peuvent indiquer d'éventuelles lacunes dans ces processus. Celles-ci sont recensées à l'aide de chiffres clés concrets. Au cours de l'exercice sous revue 2025, comme lors des exercices précédents, Raiffeisen n'a commis aucune infraction en matière d'information sur les produits et prestations et d'identification, ni en matière de marketing, comme le montre le tableau suivant:

Marketing et identification¹

	Indicateur GRI	2023	2024	2025
Nombre total de cas de non-conformité aux réglementations et/ou codes volontaires concernant les informations sur les produits et services et l'étiquetage	GRI 417-2	0	0	0
Nombre total de cas de non-conformité concernant la communication marketing	GRI 417-3	0	0	0

¹ Un zéro signifie dans ce contexte qu'aucun cas grave n'était connu à la fin de l'exercice sous revue. Une infraction aux lois et aux ordonnances est considérée comme significative lorsqu'elle porte (ou menace de porter) gravement préjudice au Groupe Raiffeisen.

Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle

La protection des données commerciales, en particulier des données de la clientèle et des données critiques, est de la plus haute importance pour Raiffeisen. Une protection élevée des données de la clientèle fait partie d'un traitement équitable de la clientèle. L'objectif est de garantir à tout moment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, et d'assurer un niveau de protection conforme aux usages du secteur.

Compte tenu de sa responsabilité systémique en matière de compliance, Raiffeisen Suisse est responsable de manière centrale de la sécurité de l'information et de la protection des données de la clientèle au sein du Groupe Raiffeisen. Le Chief Information Security Officer (CISO) gère la sécurité de l'information (InfoSec) du Groupe. Le système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) est aligné sur la norme ISO/IEC 27001. La nouvelle Circ.-FINMA 2023/01 est en vigueur depuis janvier 2024, et les prescriptions réglementaires ont été intégrées et rendues opérationnelles dans l'ISMS. Afin de garantir la résilience opérationnelle fin 2025, la Directive interne «Gestion de la continuité» a été complétée durant l'exercice sous revue par les règlements relatifs à la résilience opérationnelle. La Directive interne a également été renommée «Business Continuity et résilience opérationnelle». La sécurité de l'information est donc intégrée dans toutes les activités de l'entreprise (organisation, processus, systèmes, bâtiments). Les risques liés à la sécurité de l'information sont surveillés et gérés en permanence de manière appropriée et conformément aux exigences réglementaires. Afin de tenir compte de l'évolution des menaces et de définir des mesures de protection appropriées, les réglementations sont soumises à un contrôle annuel et, s'il y a lieu, adaptées. Si nécessaire, le pilotage est également adapté à l'état actuel de la menace. La Révision interne de Raiffeisen Suisse contrôle chaque année les systèmes de sécurité et les solutions techniques selon les normes d'audit en usage dans la branche. Des contrôles réguliers sont par ailleurs effectués par des organismes externes indépendants ou des autorités. Pour sensibiliser à la sécurité de l'information, Raiffeisen organise chaque année des formations obligatoires. Les formations sont suivies par tous les membres du personnel ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs externes qui ont accès aux systèmes informatiques de Raiffeisen. En 2024, une formation sur la prévention des pertes de données a été déployée de manière obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen, puisque ce secteur a notamment été étoffé de la fonction Exact Data Matching (EDM). La fonction EDM détecte avec une précision accrue les données clients et les données critiques, surtout sous forme non structurée. Cela contribue à minimiser le risque d'une fuite de données injustifiée. Sur la base des résultats du premier inventaire des données critiques, des potentiels d'amélioration ont été identifiés et la Directive interne relative à la «Gestion des données critiques» a été adaptée au cours de l'exercice 2025.

Le service spécialisé Protection des données conseille et surveille le Groupe Raiffeisen de manière spécifique en ce qui concerne le respect de la législation sur la protection des données et du secret bancaire. Il fait office de préposé à la protection des données et de service compétent central. Au sein des Banques Raiffeisen, ce sont les responsables compliance qui assument cette fonction. Les prescriptions de la loi sur la protection des données sont mises en œuvre par le biais de réglementations internes dans lesquelles est ancré le respect des principes et des dispositions de la loi pour la protection et la sécurité des données. Ces réglementations doivent être respectées par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen. Par ailleurs, tous les membres du personnel doivent suivre des formations obligatoires sur les thèmes de la «protection des données» et du «secret bancaire» et les répéter au moins tous les deux ans. En outre, des modules de sensibilisation supplémentaires sur la protection des données, suivis sur une base volontaire, seront désormais proposés. Raiffeisen Suisse tient un registre central des activités de traitement pour le Groupe Raiffeisen. Les Banques effectuent par ailleurs, à titre complémentaire, d'autres traitements de données sous leur propre responsabilité. Les devoirs d'information selon la loi sur la protection des données sont garantis sur la base du registre des activités de traitement par le biais de déclarations de protection des données pour la clientèle, les personnes intéressées et les utilisateurs des sites web et des apps Raiffeisen ainsi que par les déclarations de protection des données pour les collaboratrices et collaborateurs et pour les candidates et candidats. Ces déclarations sont régulièrement contrôlées et mises à jour si nécessaire.

Les contrats de sous-traitance de traitement de données (CSTTD) règlent, en cas de traitement de données personnelles sur ordre et selon les instructions de Raiffeisen, les directives à respecter dans les relations contractuelles. L'utilisation des données personnelles à des fins secondaires est régie par les Conditions générales d'affaires ainsi que par les contrats, et les personnes concernées en sont informées dans les déclarations de protection des données du Groupe Raiffeisen. La transmission de données personnelles à des tiers requiert en principe un consentement préalable. Les mesures de protection des données de la clientèle sont adaptées en permanence, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, en fonction de la situation actuelle et des défis à relever.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Raiffeisen adapte en permanence les mesures de protection à la situation et aux défis actuels.

Raiffeisen procède régulièrement à des études d'impact sur la protection des données pour les traitements de données sensibles. La réponse aux demandes des personnes concernées (demandes d'accès, de rectification, de suppression, etc.) est gérée de manière centralisée par Raiffeisen Suisse via le service spécialisé Protection des données, qui fournit aux Banques Raiffeisen les modèles nécessaires pour répondre aux demandes. Des rapports semi-automatisés sont générés à cet effet dans l'application bancaire centrale du Groupe Raiffeisen (ACS) et dans la plateforme Analytics.

En cas de notification d'incidents liés à la sécurité de l'information qui concernent des données personnelles, le service spécialisé Protection des données doit être impliqué. Le service spécialisé Protection des données examine, entre autres, s'il y a lieu ou non de déposer une déclaration circonstanciée au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Au cours de l'exercice sous revue 2025, il n'y a eu aucun incident à déclarer. Toute exfiltration est comparée aux bases de données propres pour vérifier les données critiques, ce qui permet d'évaluer les incidents de manière plus précise. Le service spécialisé Protection des données est toujours impliqué du moment qu'il s'agit d'une perte effective de données clients de gravité moyenne. Chaque trimestre, les chiffres clés des incidents sont rapportés aux services spécialisés Protection des données et Operational Risk et au comité de coordination du système d'alerte précoce, qui les communiquent à leur tour au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse dans le rapport des risques CA. Comme le montre le tableau «Protection des données de la clientèle» ci-après, il n'y a pas eu de réclamations de tiers ni d'autorités de surveillance durant l'exercice sous revue, ni d'incidents relatifs à la sécurité de l'information signalés par Raiffeisen à des autorités de surveillance.

Confidentialité des données des clients

	Indicateur GRI	2023	2024	2025
Réclamations de tiers et d'autorités de surveillance ¹	GRI 418-1	0	0	0
Incidents liés à la sécurité de l'information signalés par Raiffeisen aux autorités de surveillance ²	GRI 418-1	1	0	0
Alertes recensées par le système interne de Data Loss Prevention (DLP) ³	GRI 418-1	10'455'637	9'846'360	–
Infractions DLP enregistrées par le système DLP ou notifiées en interne ⁴	GRI 418-1			207

1 Un zéro signifie qu'aucun incident lié à la sécurité de l'information n'a été signalé à Raiffeisen par des tiers ou des autorités de surveillance durant l'année civile concernée.

2 Un zéro signifie qu'aucun incident lié à la sécurité de l'information d'un niveau critique supérieur ou égal au seuil moyen fixé par la FINMA n'a été enregistré au cours de l'année civile concernée et qu'aucun incident lié à la sécurité de l'information n'a dû être signalé aux autorités de surveillance. Au cours de l'exercice 2023, un incident lié à la sécurité de l'information d'un niveau critique supérieur ou égal au seuil moyen fixé par la FINMA a été enregistré. Mesures prises: traitement immédiat de l'incident, limitation de la perte de données, message à la FINMA.

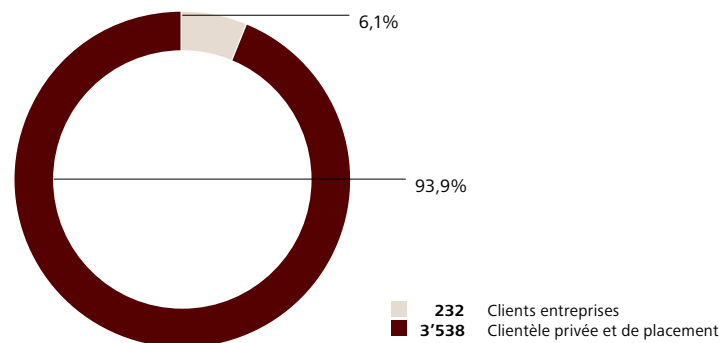
3 Les alertes de DLP sont déclenchées suivant un système de scoring sur la base de règles bien définies et servent à signaler des violations potentielles de prescriptions. Une alerte ne signifie pas automatiquement qu'il y a eu violation des prescriptions. En raison d'un changement de système, ce chiffre clé n'est plus présenté à compter de 2025 et est remplacé par l'indication du nombre des infractions DLP effectives.

4 Ce chiffre clé est publié pour la première fois en 2025. Les infractions DLP sont des cas DLP ou des incidents liés à la sécurité de l'information déclarés en interne, qui ont été évalués comme étant des infractions DLP par les analystes DLP et signalés aux personnes compétentes conformément au processus de déclaration interne. Alors qu'en 2023 et 2024, les différents enregistrements consignés par le système DLP interne avaient été présentés, ce chiffre clé indique désormais le nombre des infractions DLP effectives.

1 Clientes et clients

Nombre en milliers et en %

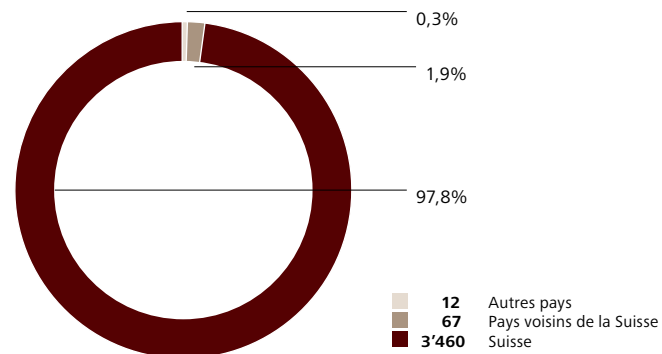
Environ 93,9% des clientes et clients de Raiffeisen sont des clientes et clients privés et de placement, 6,1% des clientes et clients entreprises.



3 Clientèle privée et de placement par domicile

Nombre en milliers et en %

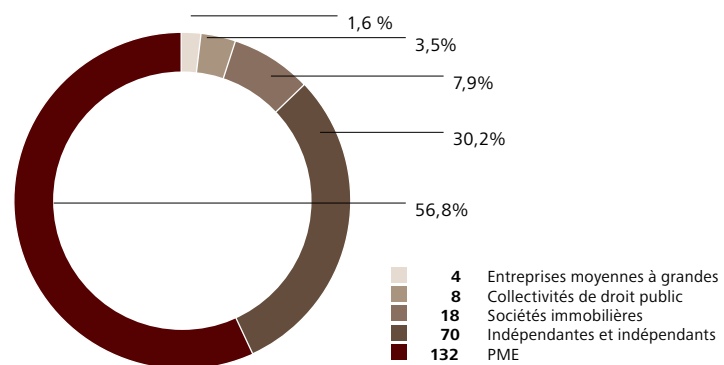
97,8% des clientes et clients privés et de placement de Raiffeisen sont domiciliés en Suisse.



2 Clients entreprises dans le segment

Nombre en milliers et en %

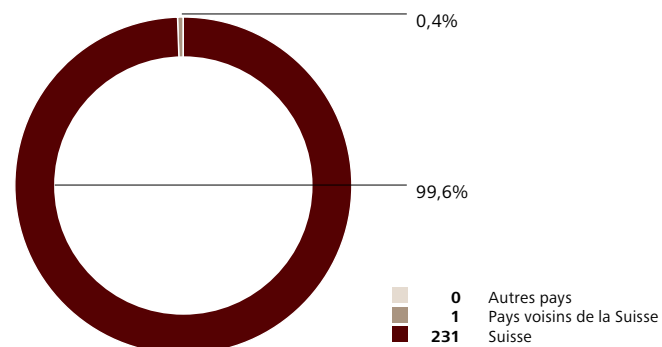
Plus de la moitié des clients entreprises de Raiffeisen sont des PME.



4 Clients entreprises par domicile

Nombre en milliers et en %

Les clientes et clients entreprises de Raiffeisen sont domiciliés à 99,6% en Suisse.



Les collaboratrices et les collaborateurs comptent parmi les ressources les plus importantes d'un prestataire de services financiers. En tant qu'employeur significatif en Suisse, Raiffeisen offre à quelque 13'000 collaboratrices et collaborateurs, dont plus de 800 jeunes, un contexte d'emploi moderne, des modèles de travail flexibles et une culture d'entreprise encourageant la diversité et l'innovation.

Employeur attractif

Raiffeisen tient à ce que tous ses collaboratrices et collaborateurs aient des opportunités égales pour s'épanouir professionnellement et se perfectionner d'une manière qui réponde à leurs besoins. Le Groupe investit dans la formation continue de son personnel, dans le développement de ses talents et dans le recrutement de personnes hautement qualifiées. La culture d'entreprise de Raiffeisen est empreinte d'estime et de respect mutuel. Grâce à des conditions d'engagement modernes, Raiffeisen parvient à créer un environnement de travail attractif et à établir des relations durables avec ses collaboratrices et ses collaborateurs. Il s'agit de l'un des principaux facteurs de réussite de l'entreprise. Le tableau suivant, «Chiffres clés relatifs aux collaboratrices et collaborateurs», montre que l'ancienneté moyenne du personnel de Raiffeisen atteint presque onze ans au sein du Groupe, un très bon chiffre en comparaison sectorielle.

Chiffres clés relatifs aux collaborateurs¹

	Unité	2023	2024	2025
Durée moyenne d'appartenance à l'entreprise	Années	11,1	10,7	10,9
Age moyen des collaborateurs	Années	41,4	41,6	41,7
Taux de fluctuation global ²	%	12,1	10,2	9,7
Taux de fluctuation net ³	%	8,5	8,4	7,4

1 Concerne tous les collaborateurs permanents.

2 A l'exception des mutations au sein du Groupe.

3 Départs volontaires, à l'exception des mutations au sein du Groupe.

La popularité de Raiffeisen en tant qu'employeur est confirmée selon le classement Universum, établi chaque année par la société Universum Communications Switzerland AG, spécialisée dans l'Employer Branding. En 2025, Raiffeisen occupait la 17^e place (exercice précédent: 27^e place) parmi les employeurs les plus attractifs de Suisse, gagnant ainsi dix places. Raiffeisen a donc atteint son objectif ambitieux de se classer parmi les 20 meilleurs employeurs. Sur le plus grand portail indépendant d'évaluation des employeurs en Europe, le Groupe Raiffeisen s'est de nouveau vu décerner le label «Kununu Top Company 2025» avec une moyenne de 3,8 points sur 5 points possibles, un résultat supérieur à la note moyenne des banques (3,7 points). Les collaboratrices et les collaborateurs contribuent à cette culture valorisante vécue au sein de l'établissement, rendue visible par une image d'employeur moderne.

Par ailleurs, durant l'exercice sous revue, Raiffeisen Suisse a de nouveau été élue «BEST RECRUITERS 2024/25», la plus grande étude de recrutement dans l'espace germanophone. Le label Argent récompense des performances de recrutement supérieures à la moyenne et est décerné aux entreprises qui se distinguent par un traitement juste et valorisant des candidates et candidats.

Afin d'embaucher des candidates et candidats qualifiés, Raiffeisen a mis en place un programme interne qui incite ses collaboratrices et collaborateurs actuels à recruter de nouveaux collègues.

Modèles de travail et de congés flexibles

Raiffeisen encourage un mode de pensée et d'action entrepreneurial chez ses collaboratrices et collaborateurs en leur confiant des responsabilités ciblées. Dans ce cadre, des horaires de travail flexibles leur sont proposés dans la mesure du possible, et ce à tous les niveaux hiérarchiques. Par ailleurs, avec le modèle FlexWork, Raiffeisen Suisse leur offre la possibilité de travailler en partie en dehors de leur lieu de travail habituel, en accord avec les responsables hiérarchiques et pour autant que leur activité le permette. Grâce à ce modèle de temps de travail flexible, les besoins individuels des collaboratrices et des collaborateurs sont pris en compte, ce qui leur permet de mieux concilier travail, vie de famille et temps libre. Les Banques Raiffeisen sont libres d'appliquer, elles aussi, ce modèle de temps de travail.

Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de 25 à 30 jours de vacances par an, selon leur âge et leur échelon de fonction. Raiffeisen se situe ainsi au-dessus de la moyenne suisse. Les anniversaires de service sont par ailleurs récompensés par des jours de vacances supplémentaires. Les collaboratrices et collaborateurs ont en plus la possibilité d'acheter des jours de vacances supplémentaires ou d'en épargner pour bénéficier d'un congé individuel plus long.

Politique familiale

Raiffeisen Suisse propose des prestations modernes pour les familles et accorde aux parents des congés payés pour s'occuper de leurs nouveau-nés ou enfants adoptés. Les mères bénéficient d'un congé maternité allant de 16 à 24 semaines, en fonction de leur ancienneté. Durant l'exercice sous revue, 29 mères ont pris un congé parental chez Raiffeisen Suisse. Après le congé maternité, les femmes ont la garantie de retrouver un poste à 60 pour cent au minimum dans une fonction adéquate. Durant l'exercice 2025, Raiffeisen Suisse a enregistré un taux de rétention de plus de 90 pour cent pour les mères ayant pris un congé maternité en 2024 et toujours actives dans l'entreprise douze mois plus tard. Pour la naissance d'un enfant ou une adoption, les pères ont droit à un congé de paternité de quatre semaines, qui peut être pris sur une période de six mois. Ce congé parental est accordé en complément du droit aux vacances ordinaires. Pour s'occuper d'enfants malades, les parents ont jusqu'à cinq jours d'absence rémunérée par événement, 14 semaines en cas de maladie grave. Pour s'occuper d'autres membres de la famille en cas de maladie ou d'accident, les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse bénéficient d'une absence rémunérée pouvant aller jusqu'à cinq jours. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs permanents de Raiffeisen Suisse, y compris aux couples de personnes de même genre.

En 2025 également, les enfants des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen de la région de Saint-Gall ont pu bénéficier de semaines de vacances familiales à Saint-Gall et à Rorschach: un programme de garde d'enfants varié et professionnel qui favorise la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pendant les vacances d'été.

Raiffeisen Suisse accorde à ses collaboratrices et collaborateurs ayant des enfants une allocation familiale mensuelle facultative, en plus de l'allocation pour enfant et/ou de l'allocation de formation.

Raiffeisen Suisse propose à ses collaboratrices et collaborateurs de la région de Saint-Gall une crèche qui assure un service de garde professionnel. Les dépenses de Raiffeisen pour la garde des enfants se sont élevées à près de 290'000 francs pour l'exercice 2025.

Modèle de rémunération

Les quelque 13'000 collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen sont rémunérés de manière équitable et conformément aux conditions du marché. Le modèle de rémunération introduit pour Raiffeisen Suisse en 2021 comprend une participation collective aux résultats. Celle-ci met la performance collective au premier plan, contrairement au bonus individuel. Par ailleurs, ce modèle de rémunération s'applique également aux membres de la Direction de Raiffeisen Suisse.

Outre une rémunération conforme au marché, Raiffeisen Suisse offre à son personnel de nombreuses prestations non pécuniaires supplémentaires, comme des conditions bancaires préférentielles, y compris le programme MemberPlus, et l'obtention de bons Reka à prix réduit. Ces prestations sont proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs (y compris celles et ceux travaillant à temps partiel ou ayant un emploi fixe à durée déterminée).

En plus de la performance individuelle, Raiffeisen apprécie et récompense tout particulièrement la performance d'équipe. Le programme «Reconnaissance des performances d'équipe exceptionnelles» permet aux collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse de rendre visibles et de récompenser les performances remarquables et les contributions exceptionnelles à la culture d'entreprise de Raiffeisen par des équipes intra- et interdisciplinaires (unités d'organisation, équipes de projet, groupes de travail, etc.). Le prix «Team-players» décerné aux collaboratrices et collaborateurs par d'autres collègues a également été attribué durant l'exercice sous revue afin de mettre en avant les performances d'équipe remarquables et les succès qui en résultent. La récompense, sous forme d'événements destinés aux équipes, vise à exprimer tout particulièrement la reconnaissance pour les performances exceptionnelles d'une équipe et son excellente capacité à collaborer. Depuis 2023, il existe par ailleurs un «Spot Award», qui peut être décerné par le responsable d'équipe pour des prestations individuelles, de manière analogue au prix d'équipe.

Les détails de la politique de rémunération de Raiffeisen figurent au chapitre **«Rapport de rémunération», page 79**, ainsi que dans **l'«index GRI», page 212**.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier

Des modèles de temps de travail flexibles permettent de bien concilier travail, vie de famille et temps libre.

Les mères et les pères obtiennent des jours de congé payés à la naissance de leurs enfants ou en cas d'adoption.

Respect de l'égalité salariale

Raiffeisen Suisse attache une grande importance à l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci doit aussi se refléter dans l'égalité salariale. Une analyse régulière des salaires de son personnel garantit la mise en œuvre de cette égalité au sein de l'entreprise et le respect des exigences de la loi sur l'égalité (LEg). Raiffeisen Suisse ainsi que toutes les Banques Raiffeisen comptant plus de 100 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu depuis 2021 le certificat «Fair-ON-Pay», qui confirme que Raiffeisen respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes. Pour conserver le certificat, l'analyse est effectuée tous les deux ans pour Raiffeisen Suisse. Les résultats de 2025 ont confirmé une nouvelle fois le certificat pour Raiffeisen Suisse. La prochaine analyse formelle aura lieu en 2027. Grâce à ses efforts pour garantir l'égalité salariale, Raiffeisen Suisse figure sur la «liste blanche» de «Respect 8-3», un projet de l'organisation faïtière Travail.Suisse visant à respecter l'égalité salariale.

Prestations de la caisse de pension

Les collaboratrices et les collaborateurs de Raiffeisen bénéficient de prestations sociales ainsi que de prestations de la caisse de pension subobligatoires attractives. Les fonds de la prévoyance professionnelle sont gérés par une entité juridique indépendante, Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative. Celle-ci gère les capitaux de prévoyance des quelque 15'000 assurés actifs et bénéficiaires de rentes à titre fiduciaire et en tenant compte des aspects de durabilité. Les paramètres techniques sont fixés de sorte à empêcher une redistribution systématique entre les générations et à assurer la stabilité financière à long terme. Grâce au modèle de participation aux excédents, Raiffeisen Caisse de retraite fait participer ses assurés au succès des placements.

La durabilité n'a pas seulement d'importance pour le financement durable et non redistributif des prestations promises. Raiffeisen Caisse de retraite a également conscience de sa responsabilité économique, écologique et sociétale (ESG). Dans son rôle d'investisseuse institutionnelle, elle gère consciencieusement le patrimoine de prévoyance et sélectionne ses placements en tenant compte des facteurs ESG. Dans le cadre du rapport annuel 2025, l'ensemble du patrimoine de la caisse de pension a été contrôlé au regard des facteurs ESG.

Vous trouverez de plus amples informations concernant Raiffeisen Caisse de retraite, ses efforts en faveur de la durabilité et son rapport de gestion 2025 [sur raiffeisen.ch/caisse-de-retraite](https://www.raiffeisen.ch/caisse-de-retraite).

Culture d'entreprise et diversité

La diversité, l'égalité des chances et une culture d'entreprise inclusive sont importantes pour Raiffeisen, qui les exige et les encourage de la même manière. Raiffeisen s'engage en faveur de l'égalité des chances et encourage l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs de la même manière, indépendamment de leur genre, de leur identité sexuelle, de leur âge ou encore de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur origine sociale et de leurs capacités physiques. Cela signifie aussi qu'elle applique une tolérance zéro vis-à-vis des discriminations de toute sorte, du harcèlement ou de tout autre comportement inapproprié. Raiffeisen s'engage à vivre ses valeurs et soutient un débat permanent pour sensibiliser et élargir la notion de diversité au sein de l'organisation. En tant qu'entreprise suisse disposant d'agences dans toutes les régions linguistiques, Raiffeisen est ancrée dans un pays ayant une population multiculturelle, si bien que la diversité culturelle et linguistique est un fait vécu pour Raiffeisen. Raiffeisen considère que l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle va de soi. Elle s'engage activement en faveur d'une sensibilisation positive à ce sujet et de l'inclusion vécue au sein de l'entreprise et de la société.

Ces principes se reflètent dans l'ensemble des processus des ressources humaines. En effet, ils sont inscrits dans la «position de Raiffeisen sur la diversité» ainsi que dans la Directive du personnel «Egalité de traitement et harcèlement sur le lieu de travail» de Raiffeisen Suisse. Dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines, le service spécialisé «Health, Diversity & Inclusion» développe la thématique de la santé ainsi qu'une culture d'entreprise diversifiée et inclusive afin de promouvoir l'égalité des chances au sein du Groupe Raiffeisen. La question de la diversité des collaboratrices et collaborateurs est régulièrement débattue par la Direction et le Conseil d'administration. Sur le plan opérationnel, elle se traduit par la mise en œuvre d'objectifs concrets.

Durant l'exercice sous revue, les réseaux du personnel promouvant la diversité se sont encore développés. Ces communautés sont ouvertes à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi qu'à tous les cadres du Groupe Raiffeisen. Elles offrent la possibilité de se mettre en réseau à l'échelle du Groupe, rendent visible la diversité chez Raiffeisen et sensibilisent le personnel:

— «Raiffeisen Unique»

Unique s'engage pour un rapport équilibré entre les genres et la promotion ciblée des femmes. Ce réseau favorise ainsi leur visibilité. Les membres d'Unique s'engagent par ailleurs pour l'égalité des droits, indépendamment du genre ou de l'identité sexuelle des personnes. La communauté sensibilise également dans le cadre de tables rondes et de débats spécialisés, comme par exemple lors de la Journée internationale de la femme.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Raiffeisen respecte l'égalité salariale, ce qui lui a valu le certificat «Fair-ON-Pay».

— **«HoiCiaoSalut»**

La communauté Langues s'engage activement à promouvoir et à rendre visibles la diversité linguistique et les spécificités régionales au sein de Raiffeisen. Les frontières linguistiques et régionales sont ainsi dépassées afin d'encourager et de vivre la diversité. Tout au long de l'année, les collaboratrices et collaborateurs ont la possibilité de participer à une immersion linguistique et culturelle dans les trois régions linguistiques.

— **«Queer Community»**

La communauté Queer s'engage en faveur de la visibilité et de la sensibilisation aux questions spécifiques aux LGBTQ+. Promouvoir une culture d'entreprise ouverte, respectueuse et inclusive est au cœur de son engagement. Durant l'exercice sous revue, la communauté Queer a de nouveau été représentée aux Pride Festivals de Genève et de Saint-Gall. En juin, pendant le Pride Month, elle a également pris diverses initiatives internes afin de sensibiliser l'ensemble du personnel à une culture d'entreprise ouverte et tolérante.

— **«Accessibilité pour tout le monde»**

La nouvelle communauté créée durant l'exercice sous revue s'engage pour que l'accessibilité devienne une évidence sous toutes ses facettes, aussi bien digitales que physiques. L'accessibilité ne profite pas seulement aux personnes présentant un handicap, mais à tout le monde. Une prise en compte précoce de l'accessibilité permet d'économiser des ressources, de stimuler l'innovation et de créer une culture d'inclusion. La communauté contribue à façonner un univers de travail et un environnement pour la clientèle qui n'excluent personne et sont accessibles à tout le monde. Raiffeisen est membre de l'«Alliance Inclusion numérique Suisse» (ADIS) depuis avril 2025. Cette communauté a été créée à l'initiative des collaboratrices et collaborateurs.

Cette année encore, Raiffeisen Suisse est sponsor de la «Diversity & Inclusion Week» à Saint-Gall. La promotion des compétences et de la diversité du personnel est l'une des dix priorités thématiques inscrites dans la stratégie de durabilité du Groupe Raiffeisen. Merci de consulter également à ce sujet le **chapitre «Stratégie de durabilité», page 163.**

Promotion ciblée de la diversité des genres

L'augmentation de la part des femmes parmi les cadres et le management constitue une priorité pour Raiffeisen. L'objectif pour 2025 était de relever à plus de 34 pour cent la proportion de femmes aux postes d'encadrement dans l'ensemble du Groupe, tous échelons confondus. Ce taux n'a pas encore été entièrement atteint. Au 31 décembre 2025, la part de femmes aux postes de cadres et de direction s'élevait à 32,5 pour cent (exercice précédent: 31,6 pour cent); **cf. graphique 1 «Répartition hommes/femmes aux postes de cadres», page 202.** Raiffeisen maintient cet objectif et s'efforcera de l'atteindre en 2026.

Raiffeisen Suisse est un membre de longue date d'Advance, le plus grand réseau pour l'égalité des genres dans l'économie suisse. En 2024, Raiffeisen Suisse a signé la charte Advance Diversity, une déclaration d'intention en faveur de l'égalité des genres dans l'économie suisse et dans sa propre entreprise. Grâce à cette adhésion, Raiffeisen offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'avoir des échanges intersectoriels en dehors du Groupe. Par ailleurs, elle participe régulièrement au Diversity Benchmarking de l'Université de Saint-Gall. Raiffeisen contribue ainsi à la transparence concernant l'évolution de la diversité dans le secteur. Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a de nouveau participé en tant que partenaire à la Diversity & Inclusion Week de l'Université de Saint-Gall.

Les tableaux ci-après présentent la structure actuelle du personnel selon les conditions d'engagement et les échelons de fonction au sein du Groupe Raiffeisen. Ce bilan social détaillé tient désormais compte de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (**cf. le chapitre «Gouvernance d'entreprise», à partir de la page 48**) du Groupe Raiffeisen.

Structure du personnel¹

	Nombre de personnes			Part en %			Équivalent temps plein (ETP) ²
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2025
Collaboratrices et collaborateurs	12'328	12'678	12'997				10'972,2
Femmes	6'079	6'244	6'451	49,3	49,3	49,6	4'948,9
Hommes	6'249	6'434	6'546	50,7	50,8	50,4	6'023,3
Employés à plein temps	6'978	7'106	7'174				7'174,0
Femmes	2'209	2'238	2'275	31,7	31,5	31,7	2'275,0
Hommes	4'769	4'868	4'899	68,3	68,5	68,3	4'899,0
Employés à temps partiel	5'350	5'572	5'823				3'798,2
Femmes	3'870	4'006	4'176	72,3	71,9	71,7	2'673,9
Hommes	1'480	1'566	1'647	27,7	28,1	28,3	1'124,3
Collaboratrices et collaborateurs à l'étranger	4	4	4	-	-	-	3,4
Collaboratrices et collaborateurs externes (Raiffeisen Suisse)³	647	686	571	-	-	-	-

1 Le nombre total de collaboratrices et collaborateurs comprend l'ensemble du personnel permanent, les auxiliaires, les apprenti-e-s, les stagiaires et les trainees ainsi que les collaboratrices et collaborateurs à l'étranger. Les membres du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs externes et le personnel de nettoyage ne sont pas pris en compte.

2 Le chiffre clé équivalent plein temps (EPT) est inscrit au bilan pour la première fois en 2025. Il n'est pas procédé à une présentation rétroactive.

3 Les collaboratrices et collaborateurs externes ne figurent pas en ETP en raison de leur implication variable.

Embauches

	Nombre de personnes			Part en %		
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Embauches (01.01.–31.12.)¹	1'594	1'501	1'410			
moins de 30 ans	578	532	582	36,3	35,4	41,3
Femmes	296	262	316	51,2	49,2	54,3
Hommes	282	270	266	48,8	50,8	45,7
de 30 à 50 ans	790	733	650	49,6	48,8	46,1
Femmes	413	420	378	52,3	57,3	58,2
Hommes	377	313	272	47,7	42,7	41,8
plus de 50 ans	226	236	178	14,2	15,7	12,6
Femmes	114	122	88	50,4	51,7	49,4
Hommes	112	114	90	49,6	48,3	50,6

1 Le nombre d'entrées a été présenté en 2023 sans les changements internes au sein du Groupe. Depuis 2024, la présentation s'effectue en incluant ces changements. Ce chiffre clé comprend toutes les entrées de collaboratrices et collaborateurs permanents au cours de l'exercice sous revue, à l'exception du personnel de nettoyage. Les entrées à la suite de fusions ont été exclues.

Structure du personnel par échelons de fonction

	Personnes			Part en %		
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Cadres	5'235	5'383	5'493			
Femmes	1'592	1'703	1'785	30,4	31,6	32,5
Hommes	3'643	3'680	3'708	69,6	68,4	67,5
Cadres supérieurs (membres de la Direction)	1'411	1'434	1'430			
Femmes	197	216	220	14,0	15,1	15,4
Hommes	1'214	1'218	1'210	86,0	84,9	84,6
moins de 30 ans	9	5	1	0,6	0,4	0,1
de 30 à 50 ans	797	806	800	56,5	56,2	55,9
plus de 50 ans	605	623	629	42,9	43,4	44,0
Cadres inférieurs et moyens	3'824	3'949	4'063			
Femmes	1'395	1'487	1'565	36,5	37,7	38,5
Hommes	2'429	2'462	2'498	63,5	62,3	61,5
moins de 30 ans	305	292	269	8,0	7,4	6,6
de 30 à 50 ans	2'376	2'440	2'513	62,1	61,8	61,9
plus de 50 ans	1'143	1'217	1'281	29,9	30,8	31,5
Collaboratrices et collaborateurs sans fonction de cadre	7'093	7'295	7'504			
Femmes	4'487	4'541	4'666	63,3	62,3	62,2
Hommes	2'606	2'754	2'838	36,7	37,8	37,8
moins de 30 ans	2'918	2'936	3'062	41,1	40,3	40,8
de 30 à 50 ans	2'674	2'804	2'848	37,7	38,4	38,0
plus de 50 ans	1'501	1'555	1'594	21,2	21,3	21,2

Structure du personnel de l'organe de surveillance

	Personnes			Part en %		
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Membres du Conseil d'administration	1'306	1'274	1'250			
Femmes	384	389	396	29,4	30,5	31,7
Hommes	922	885	854	70,6	69,5	68,3
moins de 30 ans	1	1	3	0,1	0,1	0,2
de 30 à 50 ans	451	464	460	34,5	36,4	36,8
plus de 50 ans	854	809	787	65,4	63,5	63,0

Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs

Raiffeisen encourage l'apprentissage tout au long de la vie de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Raiffeisen Suisse propose une offre centralisée en matière de formations et de cours de perfectionnement, moderne et adaptée aux besoins du personnel et des cadres des Banques Raiffeisen et de l'ensemble du Groupe. Un large choix de formations spécialisées et de conduite du personnel, de certifications de conseillers ainsi que de nombreuses offres en vue du développement personnel. De plus, Raiffeisen propose, en coopération avec la Haute école spécialisée de Lucerne, plusieurs formations certifiantes spécialement conçues pour son personnel. Au besoin, mêmes les collaboratrices et les collaborateurs externes de Raiffeisen Suisse, le personnel auxiliaire ainsi que les trainees et stagiaires ont aussi accès à des cursus de perfectionnement spécifiques à leur fonction. Il existe par ailleurs des offres consacrées à la relève, aux membres des Directions et Conseils d'administration des Banques, aux conseillères et conseillers clientèle ainsi qu'aux spécialistes, qui leur permettent de se perfectionner dans une fonction spécifique. Les programmes de formation internes et les différents formats d'apprentissage sont conçus pour répondre à des objectifs concrets. Ils sont évalués par les personnes participantes et améliorés en permanence. En 2025, Raiffeisen a investi au total 23,6 millions de francs dans le perfectionnement de ses collaboratrices et collaborateurs.

Raiffeisen attache beaucoup d'importance à un modèle hybride pour les formations et perfectionnements internes. Durant l'exercice sous revue, les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen ont participé en tout à 13'344 journées de formation et de perfectionnement internes. Au total, 939 cours ont été organisés. Par ailleurs, 337 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu une certification de conseillère ou de conseiller. Les détails sur les formations et les perfectionnements figurent dans l'aperçu ci-après:

Perfectionnements				
	Unité	2023	2024	2025
Formations internes totales ¹	Participation en jours	12'587	13'558	13'344
Formations internes par personne ²	Nombre moyen d'heures	–	–	24
Femmes	Nombre moyen d'heures	–	–	24
Hommes	Nombre moyen d'heures	–	–	25
Cours donnés ¹	Nombre	863	890	939
Certificats de conseiller-ère	Nombre	229	325	337
Dépenses pour la formation et le perfectionnement	CHF	20'361'657	22'416'962	23'580'480

1 Le chiffre clé comprend les séminaires et conférences web internes en présentiel à l'intention des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des organes de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen.

2 Le chiffre clé «Perfectionnements internes par personne (heures moyennes)» est inscrit au bilan pour la première fois en 2025. Il comprend la participation à des séminaires internes en présentiel, conférences web et offres d'autoapprentissage pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les mandataires de Raiffeisen Suisse, de Raiffeisen Switzerland B.V. Amsterdam et des Banques Raiffeisen.

Formation de la relève

La relève représente un autre facteur de réussite essentiel pour l'avenir de Raiffeisen. Par son engagement ciblé dans la formation de la relève, Raiffeisen assume sa responsabilité locale et sociétale au profit de nombreux jeunes à travers toute la Suisse. Fin 2025, 841 personnes au total (exercice précédent: 794) participaient à un programme de promotion de la relève. 40,5 pour cent (exercice précédent: 40,2 pour cent) de ces jeunes talents sont des femmes.

Durant l'exercice sous revue, une cérémonie nationale de fin d'apprentissage a été organisée pour la première fois pour tous les jeunes en fin d'apprentissage du Groupe Raiffeisen dans le cadre d'un projet pilote. La relève a été mise à l'honneur et a eu la possibilité de se constituer un réseau de contacts lors de la cérémonie en présence de représentantes et représentants de Raiffeisen ainsi que d'oratrices et orateurs invités.

Les investissements consentis dans la formation de la relève portent leurs fruits: au terme de leur apprentissage, de leur stage ou de leur programme «trainee», bon nombre des personnes formées chez Raiffeisen restent dans l'entreprise et saisissent l'opportunité d'y évoluer.

Raiffeisen forme la relève
dans différents métiers.

Raiffeisen offre de nombreuses places de formation aux jeunes de différents niveaux de formation. En 2025, 342 jeunes ont commencé leur apprentissage, leur stage ou leur programme «trainee» chez Raiffeisen. En plus d'une large palette d'apprentissages tels que ceux d'employé-e de commerce CFC (banque, prestations de service et administration), de médiamaticien-ne CFC ou de spécialiste du dialogue avec la clientèle CFC il existe également des offres pour les élèves de l'enseignement secondaire (par exemple un stage en école de commerce) ainsi que pour les diplômé-e-s des hautes écoles.

Pour donner dès aujourd'hui un aperçu du monde du travail aux collaboratrices et collaborateurs de demain, Raiffeisen Suisse leur propose chaque année de participer à la journée nationale «Futur en tous genres» sur les sites de Saint-Gall et de Zurich, comme déjà en 2025. A cette occasion, les enfants des collaboratrices et collaborateurs peuvent découvrir les différents profils professionnels de Raiffeisen Suisse dans le cadre d'un salon de l'emploi. A différentes stations, ils peuvent participer activement à des tâches pratiques et découvrir les champs d'activité de manière ludique. Par ailleurs, les enfants peuvent accompagner leur personne de référence pendant une demi-journée à son poste de travail et prendre part à des ateliers complémentaires, par exemple au «User Experience Lab».

Offre de perfectionnement pour le développement des compétences personnelles des spécialistes et des cadres

Les programmes de perfectionnement destinés aux cadres visent, d'une part, à développer leurs compétences en matière de conduite des collaboratrices et des collaborateurs, mais ils les aident aussi à planifier la relève de ces derniers. Les différents séminaires et programmes durent entre 2 et 18 jours et s'adressent aussi bien aux cadres expérimentés qu'à ceux récemment entrés en fonction, quel que soit leur taux d'occupation. Un programme complet est également disponible pour le personnel qualifié. Les compétences dans les domaines de la communication, de la gestion des conflits, de la présentation, de la collaboration ou de la stratégie sont transmises et appliquées de manière pratique. La palette de perfectionnements comprend par ailleurs des séminaires intéressants pour préparer le passage à la retraite. Ces cours sont consacrés à des thématiques telles que les perspectives, la santé, le réseau de relations ou la prévoyance.

Afin d'encourager de manière ciblée les personnes performantes, des collaboratrices et collaborateurs de l'ensemble du Groupe Raiffeisen peuvent être nommés au programme de mentoring. Les mentorés sont accompagnés pendant un an par des mentors expérimentés et participent à différents ateliers et événements de networking afin de développer leur réseau interne. Ils ont la possibilité de développer leurs compétences professionnelles, sociales et de conduite individuelles, de se renforcer dans leurs rôles ou de planifier l'évolution de leur carrière.

Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen Suisse a par ailleurs poursuivi son programme interne de développement des talents, qui s'adresse à toutes les régions linguistiques, dans le but de promouvoir systématiquement les collaboratrices et collaborateurs qui présentent du potentiel: un programme de haut niveau en collaboration avec l'Université de Saint-Gall permet de développer les talents, de les préparer aux futurs défis et de renforcer leur lien avec l'entreprise. Des entretiens de fidélisation réguliers et une communauté Alumni garantissent que les talents sont accompagnés après la fin du programme jusqu'à la prochaine étape de leur carrière. Ces mesures internes visent à prévenir le risque d'une pénurie de personnel qualifié et à proposer aux personnes talentueuses des possibilités de développement attractives.

Agilité et transformation

Le lean management et les méthodes de travail agiles prennent de plus en plus d'importance dans le quotidien professionnel et aident Raiffeisen à optimiser ses processus. Depuis 2022, Raiffeisen Suisse applique des méthodes d'agilité graduée, en particulier dans le contexte des projets, et les développe au fil du temps. Au cours de l'exercice sous revue, par exemple, un projet pilote a été lancé pour introduire un nouveau modèle de collaboration afin de renforcer l'organisation fonctionnelle par rapport à l'organisation structurelle. Grâce aux méthodes lean et agiles, Raiffeisen souhaite améliorer en permanence la compréhension et le fonctionnement de l'ensemble du système, en tirant profit de ce qui existe déjà et en testant de nouvelles approches. Les équipes de travail et de projet sont aidées à introduire des méthodes de travail et de planification agiles. Par ailleurs, une offre de cours dans le domaine «Monde du travail 4.0» est disponible afin de soutenir l'ancrage de méthodes de travail modernes. Cette offre profitera à l'ensemble du Groupe.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication

Rapport non financier

L'offre de perfectionnement s'adresse à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, indépendamment de la fonction qu'ils exercent.

Dialogue continu sur la conduite

Afin de renforcer durablement et continuellement la culture de conduite et la capacité d'adaptation de l'organisation, Raiffeisen Suisse a poursuivi le dialogue continu sur la conduite (DCC). Le DCC s'adresse à l'ensemble des cadres dirigeants de Raiffeisen Suisse, indépendamment de leur appartenance organisationnelle, de leur taux d'occupation et de leur échelon de fonction. Différentes manifestations d'échange et d'impulsion permettent à ces derniers de se pencher régulièrement sur les exigences actuelles et futures en matière de leadership et de capacité de changement, et de développer leurs compétences dans ce domaine. Cette mesure destinée à l'ensemble des cadres complète l'offre des cours de développement de l'encadrement à la carte. La conception de la conduite de Raiffeisen est formellement consignée dans les principes d'encadrement et de coopération. Par ailleurs, une vision de la conduite a été élaborée de manière participative dans le cadre du DCC. Les manifestations sont structurées selon un cycle annuel récurrent et portent chaque année sur un thème prioritaire. Au cours de l'exercice sous revue, le thème prioritaire de «La conduite en mutation» a été approfondi. Comme l'an dernier, un atelier d'un jour et demi a été organisé avec la Direction et le top management afin de leur permettre de réfléchir sur leur rôle de modèle dans les phases de changement. En plus de cette manifestation et d'autres événements du DCC, une offre complémentaire d'accompagnement facultative a été créée pour aborder le rôle des cadres dirigeants dans le changement. Orientée sur la pratique et le dialogue, cette offre a pour but de renforcer chaque cadre dans son rôle de modèle et d'accompagnement en cas de changements et d'incertitudes.

Dialogue continu sur la performance

Dans le cadre du dialogue continu sur la performance (DCP), des évaluations de cette dernière et des entretiens de feed-back sont réalisés deux fois par an chez Raiffeisen Suisse pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des cadres. Ce DCP permet d'évaluer les performances et la contribution culturelle du personnel. Le plan de développement individuel des collaboratrices et des collaborateurs y est discuté, et des mesures de développement adéquates sont définies ensemble. Afin de garantir une objectivité maximale lors de l'évaluation de la performance, les appréciations concernant les dimensions de la culture d'entreprise et de la performance sont calibrées au sein d'équipes de direction (appelées «Review Circles»). Le processus complet du DCP englobe, en plus des Puls-Checks, un feed-back à 360 degrés ainsi qu'un retour des pairs et des managers. En 2025, Raiffeisen a remanié son catalogue des compétences en mettant l'accent sur les compétences transversales qui sont déterminantes pour la réussite aujourd'hui et qui le resteront demain. Le modèle de compétences Raiffeisen qui a ainsi vu le jour constitue une base pour la performance, le développement et la conduite. Il est désormais également ancré dans le dialogue continu sur la performance DCP. Les Banques Raiffeisen indépendantes choisissent librement la manière dont elles souhaitent évaluer la performance et le développement professionnel de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Gestion de la santé en entreprise

La santé, la diversité et l'inclusion gagnent en importance et sont au cœur de la culture d'entreprise de Raiffeisen. C'est pourquoi, durant l'exercice sous revue, les liens entre les thématiques ont été renforcés, et celles-ci sont désormais regroupées sous une même appellation, à savoir «Health, Diversity & Inclusion». Avec les programmes «Travailler et vivre sainement» et «Balanced Organisation», Raiffeisen Suisse vise à promouvoir un mode de vie et de travail durable. Durant l'exercice sous revue, des offres sur les thèmes de la santé, de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail ont été proposées dans le cadre de la première édition de l'«Awareness Week», sous la devise «Valoriser la diversité, promouvoir la santé mentale». Des exposés et des ateliers ont été proposés sur les sites de Saint-Gall et de Zurich (The Circle) ainsi qu'en ligne. Les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse dans toutes les régions linguistiques peuvent en outre suivre différents cours sur des thématiques telles que la résilience, une conduite saine ou encore la santé mentale. Durant l'exercice sous revue, une formation de «secouriste en santé mentale» destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs volontaires a été organisée pour la première fois et sanctionnée par un examen et un certificat. Les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse peuvent profiter d'autres offres destinées à promouvoir la santé, dont des rabais sur les abonnements de fitness, des check-up de prévoyance gratuits et des vaccins contre la grippe. Durant l'exercice sous revue, la «Community of Practice Health» a été créée pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes internes dans le but d'harmoniser les offres de santé.

En complément des offres de conseil proposées par le secteur Human Resources, Raiffeisen propose également, depuis plusieurs années, à l'ensemble du personnel du Groupe des possibilités de soutien gratuites et variées sous forme de coaching et de conseil, en collaboration avec son partenaire externe et indépendant RehaSuisse. Ce programme apporte, dans le respect de l'anonymat, une aide en cas de problèmes survenant dans la vie privée ou professionnelle, ou en cas de questions de santé. S'appuyant sur des processus clairs, de solides compétences en psychologie et une vaste expérience en matière d'assurances sociales, RehaSuisse apporte un soutien précieux pour réagir de manière adéquate aux situations difficiles auxquelles font face des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen.

Il existe par ailleurs chez Raiffeisen un bureau externe de lancement d'alerte. Pour en savoir plus, rendez-vous au [chapitre «Gestion responsable des affaires», page 170](#).

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
[Rapport non financier](#)

**Raiffeisen s'engage
à promouvoir un mode de
vie et de travail durable.**

Dialogue et participation du personnel

Raiffeisen Suisse est soumise à la «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB), élaborée et adoptée conjointement par l'Association patronale des banques en Suisse, l'Association suisse des employés de banque et la Société suisse des employés de commerce. La CPB régit les dispositions relatives au contrat de travail ainsi que la participation des collaboratrices et des collaborateurs. La commission du personnel de Raiffeisen Suisse, composée de sept membres, fait office de lien entre l'employeur et les employé·e·s. Elle s'engage pour des rapports de travail équitables, transparents et professionnels et entretient activement les relations avec les partenaires sociaux (en particulier avec l'Association suisse des employés de banque ASEB). La participation des collaboratrices et collaborateurs à la commission du personnel de Raiffeisen Suisse est réglée dans la Directive du personnel correspondante.

En principe, les Banques Raiffeisen ne sont pas soumises à la CPB, mais beaucoup y adhèrent. Son contenu est par ailleurs pris en compte par les Banques Raiffeisen dans les rapports de travail. Raiffeisen reconnaît les droits fondamentaux en vigueur en Suisse, y compris la liberté d'association et de réunion des travailleurs pour la protection de leurs propres intérêts. Les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen peuvent par conséquent faire usage de ces libertés.

Mesure de la satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs

Il est essentiel pour Raiffeisen de garantir la satisfaction de ses collaboratrices et collaborateurs, tout comme de promouvoir une culture d'entreprise positive. Raiffeisen Suisse fait donc appel chaque année à une société de conseil indépendante pour mener un sondage auprès de son personnel. Ce sondage alterne entre une forme complète et une prise de pouls qui mesurent la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs et l'énergie organisationnelle, la force avec laquelle les entreprises font bouger les choses de manière ciblée (indice d'énergie). Les questions intègrent par ailleurs des aspects de la culture d'entreprise, des conditions cadres ou encore la charge de travail, l'attractivité de l'entreprise et l'identification du personnel avec Raiffeisen Suisse. Le sondage est adressé au personnel permanent et temporaire (avec un contrat d'au moins trois mois) de Raiffeisen Suisse. Au cours de l'exercice sous revue, une mesure complète, constituée de 70 questions sur divers domaines thématiques, a été réalisée. Atteignant 87 pour cent, le taux de réponse a été très bon. Les résultats montrent que Raiffeisen Suisse reste largement en territoire positif en matière d'énergie organisationnelle. Celle-ci est essentielle pour la performance des entreprises, et notamment pour la croissance, le changement et l'innovation. Les résultats de la mesure complète 2025 ont été analysés dans chaque département et discutés au sein de l'équipe de direction. Les résultats globaux ont permis de déterminer les orientations suivantes pour les mesures à prendre:

1. Promouvoir un environnement de travail performant et résilient
2. Développer la collaboration et la capacité d'adaptation
3. Renforcer la confiance et amélioration de la transparence et de la traçabilité

Des mesures concrètes ont été mises en œuvre dans le cadre des orientations définies. Par exemple, dans le domaine de l'environnement de travail performant et résilient, l'offre d'auto-apprentissage sur la résilience et le stress a été développée, et l'«Awareness Week» a été organisée sur le thème «Valoriser la diversité, promouvoir la santé mentale». Dans le domaine de la capacité d'adaptation, le modèle de compétences Raiffeisen a été remanié pour l'avenir afin que, dans le cadre du développement et de la fidélisation du personnel, l'accent soit désormais mis sur les compétences clés qui permettront à l'entreprise de rester performante. Par ailleurs, la priorité «Conduite en mutation» a été définie en adéquation avec cette orientation dans le cadre du dialogue continu sur la conduite (DCC).

Outre le suivi des orientations définies au niveau de Raiffeisen Suisse, des champs d'action individuels et spécifiques aux équipes ont été déterminés dans les départements à partir des résultats de la mesure complète 2025. La mise en œuvre cohérente de mesures à tous les niveaux est essentielle pour développer durablement la culture d'entreprise.

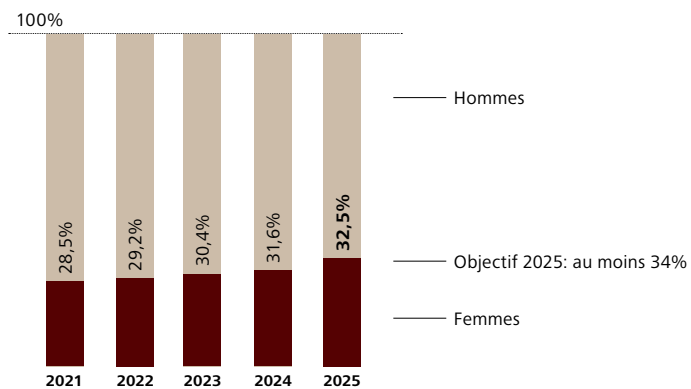
Les Banques Raiffeisen sont libres de mener, elles aussi, un sondage auprès de collaboratrices et collaborateurs avec le même partenaire externe et d'examiner les résultats ainsi que d'autres étapes en coopération avec Raiffeisen Suisse.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

1 Répartition hommes/femmes aux postes de cadres

Part en pourcentage au 31.12.

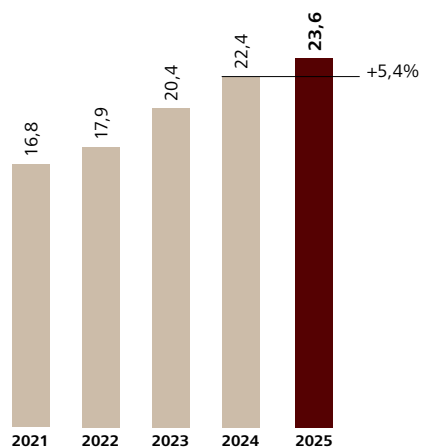
L'égalité des genres est une préoccupation majeure de Raiffeisen.



2 Investissements dans la formation et le perfectionnement

en mio CHF

Raiffeisen encourage le développement professionnel de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.



Raiffeisen est active au niveau national et fortement ancrée localement. Ce groupe bancaire opère depuis toujours en Suisse et génère ainsi une valeur ajoutée pour ses sociétaires ainsi que pour la société et l'économie nationale. En tant que groupe coopératif organisé de manière décentralisée et présent dans toute la Suisse, le Groupe Raiffeisen soutient le système politique de milice de la Suisse et s'engage également dans l'économie, la culture et le sport par le biais de dons et du sponsoring.

Distribution de la valeur ajoutée

Le modèle d'affaires coopératif du Groupe Raiffeisen fait qu'il réalise sa performance économique de manière décentralisée dans toute la Suisse. Le Groupe peut ainsi contribuer à la création de valeur tant aux niveaux local et régional que national, non seulement par le biais de son activité de base, les financements hypothécaires, mais aussi à travers d'autres financements et services bancaires ou par ses achats et ses impôts, ainsi que par le soutien à des organisations et initiatives d'utilité publique.

Le compte de la valeur ajoutée montre que le Groupe Raiffeisen a très bien géré ses affaires au cours de l'exercice sous revue. Il s'inscrit donc dans la continuité des années précédentes. Les sociétaires, la clientèle et la société en profitent. La valeur économique distribuée (valeur ajoutée nette distribuée) s'élève à quelque 3 milliards de francs en 2025 (cf. tableau «Compte de la valeur ajoutée», page 204).

Employeur et contribuable dans toute la Suisse

Raiffeisen apporte une contribution essentielle à l'approvisionnement de la population suisse en services bancaires. Le Groupe Raiffeisen verse des contributions aux pouvoirs publics sous forme d'impôts dans toute la Suisse, tant au niveau communal que cantonal et fédéral. En revanche, Raiffeisen ne reçoit aucune aide publique et ne profite d'aucune garantie d'Etat. La capitalisation continue et l'autofinancement au moyen des bénéfices réalisés sont ainsi essentiels pour garantir son succès à long terme. Raiffeisen crée également des emplois dans toute la Suisse, et ce même en dehors des centres urbains. Par ailleurs, Raiffeisen souhaite également permettre à ses collaboratrices et collaborateurs de s'engager de manière responsable dans la culture, le sport et la société. C'est pourquoi, en tenant compte du Règlement du personnel et en accord avec les supérieurs hiérarchiques, Raiffeisen octroie à ses collaboratrices et collaborateurs du temps pour réaliser des tâches d'utilité publique pendant leurs heures de travail.

Le Groupe Raiffeisen contribue à la création de valeur aux niveaux local, régional et national par son activité de base et au travers de ses dons, de ses impôts et de son sponsoring.

Compte de la valeur ajoutée	en mio CHF			Pourcentage		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
	Origine de la valeur ajoutée					
Résultat de l'entreprise (= produit opérationnel)	4'069	3'905	3'826	100,0	100,0	100,0
Autres charges d'exploitation	-587	-603	-616	-14,4	-15,4	-16,1
Produits extraordinaires	5	9	11	0,1	0,2	0,3
Charges extraordinaires	-2	-5	-4	-0,0	-0,1	-0,1
Valeur ajoutée brute	3'485	3'306	3'216	85,6	84,7	84,1
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-247	-274	-231	-6,1	-7,0	-6,0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-1	2	-33	-0,0	0,1	-0,9
Valeur ajoutée nette	3'237	3'035	2'953	79,6	77,7	77,2
Distribution de la valeur ajoutée						
Collaborateurs (charges de personnel)	1'526	1'611	1'656	47,1	53,1	56,1
Sociétaires (rémunération des parts sociales: proposition à l'AG) et intérêts minoritaires au bénéfice du Groupe	108	105	94	3,3	3,5	3,2
Pouvoirs publics	268	216	210	8,3	7,1	7,1
Impôts sur le capital et sur les revenus	225	194	159	7,0	6,4	5,4
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	43	22	51	1,3	0,7	1,7
Renforcement des réserves (autofinancement – y compris affectation aux réserves pour risques bancaires généraux)	1'335	1'103	994	41,2	36,3	33,7
Valeur ajoutée répartie	3'237	3'035	2'954	100,0	100,0	100,0

Compte de la valeur ajoutée – chiffres clés

	Unité	2023	2024	2025
Valeur ajoutée brute par poste à plein temps ¹	1000 CHF	345	316	297
Valeur ajoutée nette par poste à plein temps ¹	1000 CHF	320	290	272
Postes à pleins temps (moyenne)	numéro	10'103	10'474	10'844

¹ Calculée sur la base des effectifs moyens. Base pour les données: chiffres clés extraits du rapport financier.

Engagement dans l'économie, la culture et le sport

Grâce à son modèle d'affaires décentralisé avec ses 212 Banques, Raiffeisen bénéficie d'un ancrage local dans toute la Suisse. C'est pourquoi, outre l'engagement national de Raiffeisen Suisse, l'échange avec les parties prenantes locales du monde économique, culturel et sportif ainsi que leur soutien dans les régions par les Banques Raiffeisen locales sont très importants pour le Groupe Raiffeisen. Le large engagement du Groupe en faveur de la société soutient l'objectif d'une Suisse durable et a des effets positifs sur le quotidien de notre clientèle et des parties prenantes externes (associations et initiatives, par exemple). Il renforce par ailleurs la marque Raiffeisen dans toute la Suisse.

L'engagement local des Banques Raiffeisen a été au cœur des 125 ans fêtés par le Groupe durant l'exercice sous revue, soulignant ainsi la responsabilité sociétale de Raiffeisen en tant que banque ancrée localement. En collaboration avec Suisse Tourisme, 125 expériences exclusives ont été lancées pour les sociétaires Raiffeisen. Durant cette année anniversaire, les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse ont eu la possibilité de s'engager en tant que volontaires dans des associations et des projets lors d'une journée de travail.

L'approche décentralisée de Raiffeisen s'applique notamment dans son engagement en matière de sponsoring. En plus du sponsoring à l'échelle nationale de la fédération Swiss-Ski, en place depuis 2005, cela se traduit par exemple par le soutien apporté au niveau régional à quelque 20'000 jeunes espoirs du ski. Raiffeisen fait par ailleurs preuve d'un engagement fort pour le Passeport Musées, qui permet aux sociétaires autorisés de Raiffeisen d'accéder gratuitement à plus de 500 musées partenaires dans toute la Suisse. Raiffeisen est depuis 2023 partenaire premium de Special Olympics Switzerland. A travers cet engagement, Raiffeisen souhaite promouvoir l'inclusion dans le sport suisse et donner de la visibilité aux athlètes à mobilité réduite.

Avec heroslocaux.ch, Raiffeisen met à la disposition de ses clientes et clients, depuis 2016, une plateforme gratuite qui leur permet de financer des projets par des dons. Dans l'esprit du principe coopératif qui anime le Groupe, Raiffeisen applique avec heroslocaux.ch l'idée du financement participatif («crowdfunding») aux niveaux local et régional, et contribue ainsi dans une large mesure à une Suisse diversifiée sur les plans sportif, culturel et social. Outre les nombreux engagements locaux et dons de ses Banques, Raiffeisen propose aussi des subventions à des associations et pour des projets interrégionaux. Plus de 58 millions de francs en dons ont ainsi été récoltés jusqu'à fin 2025 sur heroslocaux.ch pour soutenir plus de 3'400 projets.

L'ensemble de l'engagement du Groupe Raiffeisen dans le sponsoring représente environ 30 millions de francs par an. De plus, les contributions et dons en faveur de l'économie, la société et la culture se chiffrent à plus de 6 millions de francs.

Soutien au système de milice politique

En finançant des partis, Raiffeisen participe au système de milice politique de la Suisse. Les partis représentés à l'Assemblée fédérale reçoivent chaque année un total de 246'000 francs, répartis à parts égales entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Le montant attribué à chaque parti dépend du nombre de sièges qu'il occupe dans les deux chambres. Cette répartition permet de tenir compte de l'équivalence des deux chambres ainsi que du système fédéraliste décentralisé de la Suisse. Pour Raiffeisen, il est important que les partis n'aient aucune obligation de rendre compte et que les dons ne soient pas liés à une bienveillance politique ou à un comportement de vote. Le financement que Raiffeisen alloue aux différents partis est publié chaque année.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication

Rapport non financier

Raiffeisen Suisse est
partenaire premium de Special
Olympics Switzerland.

58

mio CHF

de dons ont déjà été collectés
via heroslocaux.ch.

Le Groupe Raiffeisen génère des émissions de gaz à effet de serre (GES) directement par ses activités d'exploitation et indirectement par ses activités de financement et d'investissement. En tant que plus grand fournisseur d'hypothèques en Suisse, Raiffeisen estime avoir une responsabilité particulière dans la réduction des émissions de CO₂ provenant du parc immobilier suisse. Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de durabilité, Raiffeisen a mis en place une gestion du climat et de l'environnement qui intègre également les thématiques de la protection du climat et la réduction des émissions de CO₂.

Climat

Raiffeisen soutient les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat avec un objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 et a confirmé cet objectif en rejoignant la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) en 2023. Raiffeisen a constaté la plus-value de la NZBA, entre autres, dans le soutien étendu et international qu'elle apporte au secteur bancaire. Raiffeisen déplore que la NZBA ait cessé ses activités en 2025 et ne change rien à ses ambitions en matière de protection du climat. Raiffeisen maintient sa stratégie climatique ainsi que l'objectif «zéro émission nette» et développera sa stratégie en permanence afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

La stratégie climatique de Raiffeisen poursuit au niveau stratégique – comme la Suisse – l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques, comme l'illustre le tableau intitulé «Stratégie climatique» à la page suivante.

Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a investi près de 800'000 francs pour atténuer le changement climatique. Cette somme a été utilisée pour soutenir la Fondation Suisse pour le Climat¹, compenser les émissions de CO₂ inévitables et alimenter le fonds climatique interne de Raiffeisen pour les mesures d'efficacité énergétique. Le fonds climatique interne met à la disposition des Banques Raiffeisen et des sociétés du Groupe des moyens financiers pour réaliser des investissements dans l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂. Par exemple, le fonds soutient financièrement le remplacement d'un chauffage fossile par un système à énergie renouvelable ou la pose d'une installation photovoltaïque.

L'annexe du rapport de gestion intitulée «Publication d'informations sur le climat» comporte des informations détaillées, chiffres et faits sur les questions climatiques. L'accent y est mis sur les thématiques suivantes: 1) la structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en lien avec le changement climatique, 2) la stratégie climatique, 3) la gestion des risques et 4) les chiffres clés et les objectifs. Par ailleurs, un plan de transition avec des objectifs opérationnels et des mesures est présenté.

Ainsi, la «Publication d'informations sur le climat» de Raiffeisen respecte les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations (art. 964a ss CO), l'ordonnance relative aux rapports sur les questions climatiques ainsi que la publication des risques financiers liés au climat conformément à l'annexe 5 de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA).

Les risques financiers liés à l'environnement sont pris en compte globalement dans l'ESG Risk Framework, décrit plus en détail dans le chapitre «Facteurs ESG dans la gestion des risques», page 174, selon les «limites planétaires» de Rockström et al. (2009).

¹ La contribution de Raiffeisen à la Fondation Suisse pour le Climat est financée par la redistribution de la taxe CO₂ effectuée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). En raison de retards dans la révision de l'ordonnance sur le CO₂, l'OFEV a dû reporter la redistribution de 2025 à septembre 2026. C'est pourquoi Raiffeisen ne versera la contribution pour 2025 et 2026 à la Fondation Suisse pour le Climat que l'année prochaine.



Stratégie climatique

Objectif stratégique: zéro émission nette¹ d'ici à 2050 (scopes 1 à 3)

1 Mesurer	2 Publier	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Les émissions de GES, tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique, sont recensées et mesurées conformément aux bonnes pratiques (y compris les financements et les investissements).	Les informations climatiques sont publiées conformément aux bonnes pratiques.	Les émissions de GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent d'établir des taux de réduction adéquats.	Raiffeisen acquiert des certificats CO ₂ provenant de projets de protection du climat selon les normes internationalement reconnues.	Raiffeisen s'engage pour une Suisse respectueuse du climat.
Protocole GES, PCAF	Réglementations déterminantes (p. ex. art. 964a ss. CO), normes GRI	Réduction selon des «objectifs fondés sur la science»	Achat de certificats CO ₂ selon les normes internationalement reconnues	Fondation Suisse pour le Climat, engagement politique

¹ Zéro émission nette signifie (A) réduction de toutes les émissions évitables et (B) compensation des émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être éliminées («remove») de l'atmosphère par des moyens technologiques (capture du carbone).

Gestion de l'environnement certifiée

Afin de réduire son propre impact sur l'environnement au sein de l'entreprise, Raiffeisen Suisse exploite depuis 2022 un système de gestion de l'environnement certifié selon la norme ISO 14001, qui a été étendu depuis 2023 aux Banques Raiffeisen. Ces dernières peuvent se faire certifier volontairement. ISO 14001 est une norme mondialement reconnue pour les systèmes de gestion de l'environnement. Elle permet de minimiser les effets négatifs sur l'environnement et d'améliorer continuellement les performances environnementales. Au cours de l'exercice sous revue, trois Banques supplémentaires ont été certifiées. Au total, 31 Banques Raiffeisen étaient certifiées ISO 14001 fin 2025. La certification comprend des audits annuels de chaque Banque Raiffeisen afin de s'assurer que les mesures environnementales sont efficaces et durables.

Mesures opérationnelles en faveur de l'environnement et du climat

Afin d'améliorer son bilan environnemental et de réduire ses émissions de GES, Raiffeisen a mis en place un certain nombre de mesures, dont:

- offre de conseil pour les Banques Raiffeisen en vue de la certification de leur gestion de l'environnement selon ISO 14001
- pose et exploitation d'une installation photovoltaïque sur les toits des bâtiments de Raiffeisen Suisse à Saint-Gall afin de répondre en partie à ses besoins en électricité de manière autonome à l'aide d'énergie renouvelable
- soutien financier de mesures d'exploitation visant à réduire les émissions (scopes 1 et 2) des Banques Raiffeisen au moyen du fonds climatique interne (p. ex. en cas de remplacement des chauffages à énergie fossile par des solutions renouvelables, promotion des installations photovoltaïques)
- achat de garanties d'origine pour l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables afin que 100 pour cent de l'électricité consommée par Raiffeisen provienne de sources renouvelables
- encouragement des déplacements professionnels à faibles émissions grâce à la promotion de l'e-mobilité et à la priorisation des transports publics chez Raiffeisen Suisse
- formation des collaboratrices et collaborateurs des Banques Raiffeisen certifiées ISO ou soutenues par le fonds pour le climat pour les sensibiliser à une utilisation parcimonieuse de l'énergie dans les immeubles de bureaux
- construction respectueuse du climat (SNBS, Minergie) en soutenant les Banques Raiffeisen dans le domaine de la construction durable lors de la phase d'appel d'offres
- réduction de la consommation de papier grâce à l'introduction de processus digitaux et exigences correspondantes en matière d'achat de produits d'impression
- optimisation de la consommation d'énergie et des ressources lors d'événements grâce à un outil de planification avec des recommandations d'actions préservant les ressources
- utilisation réduite de véhicules à moteur thermique en développant l'auto-partage et les véhicules électriques pour les déplacements professionnels
- amélioration continue de la gestion de l'environnement au sein de l'entreprise dans le cadre de la certification ISO 14001 chez Raiffeisen Suisse et dans les Banques Raiffeisen certifiées

Le tableau **«Protection du climat dans l'entreprise», page 209**, montre l'évolution de la consommation d'énergie dans les bâtiments, des déplacements professionnels ainsi que du papier et de l'eau au cours des dernières années.

Afin de réduire les émissions de GES financées dans le cadre des hypothèques, des crédits aux entreprises financées ou des investissements dans des obligations d'entreprises, Raiffeisen a notamment mis en œuvre les mesures suivantes:

- sensibilisation des clientes et clients au potentiel d'augmentation de la compatibilité climatique des bâtiments par le biais d'offres de conseil adéquates
- développement de l'hypothèque eco
- soutien d'une politique climatique suisse ambitieuse
- exclusions définies de secteurs ayant un fort impact sur le climat
- soutien financier de l'association Go for Impact pour sensibiliser les PME suisses à l'établissement d'un bilan climatique et à la fixation d'objectifs climatiques

Audit externe et interne

Les chiffres clés relatifs aux questions environnementales et climatiques, le fonds climatique interne et le système de gestion de l'environnement de Raiffeisen sont vérifiés chaque année en interne et en externe. Le risque environnemental opérationnel est évalué chaque année dans le cadre de la Management Review effectuée lors de l'audit pour la certification ISO 14001. La performance est évaluée sur la base des activités déterminantes en matière d'environnement, des mesures prévues et de la conformité juridique pour les activités bancaires. Comme chiffres clés, on utilise par exemple le nombre de systèmes de chauffage à énergie fossile dans les agences ou le volume des mesures soutenues par le fonds climatique ainsi que, de manière générale, les émissions de CO₂ des scopes 1 et 2.



Protection du climat dans l'entreprise¹

Catégorie	Unité	2023	2024	2025	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	par unité de personnel ²
Energie dans les bâtiments	kWh	62'464'000	63'923'000	62'148'000	-2,8	5'664
Electricité ³	kWh	36'023'000	37'994'000	36'078'000	-5,0	3'288
Energie de chauffage ⁴	kWh	26'441'000	25'929'000	26'070'000	0,5	2'376
Déplacements professionnels	km	18'616'000	18'383'000	19'120'000	4,0	1'744
Transports publics (train, bus, tram)	km	3'909'000	4'579'000	4'960'000	8,3	452
Transports routiers						
Transports routiers véhicules automobiles privés	km	2'400'000	2'511'000	2'509'000	-0,1	229
Transports routiers véhicules automobiles d'entreprise	km	2'210'000	2'028'000	2'201'000	8,5	201
Transports routiers par coursiers	km	9'523'000	8'823'000	8'992'000	1,9	820
Transports aériens de passagers ⁵	km	25'000	7'000	33'000	371,4	3
Transports aériens de marchandises	km	549'000	435'000	425'000	-2,3	39
Consommation de papier et d'eau						
Consommation de papier	t	639	624	656	5,1	0
Consommation en eau ⁶	m ³	364'000	405'000	236'000	-41,7	22

1 Toutes les valeurs figurant dans ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier près. Il en résulte d'éventuelles différences d'arrondi.
 2 «Par unité de personnel» signifie dans ce contexte «par équivalent plein temps» conformément au rapport de gestion (ETP 2025: 10'972).
 3 La consommation d'électricité ne prend en compte que l'électricité achetée. L'électricité produite avec nos propres installations photovoltaïques n'est pas prise en compte.
 4 Pour les chauffages au mazout, ce sont les quantités livrées qui sont saisies. Celles-ci peuvent s'écarter légèrement de la consommation effective.
 5 La hausse de 371 pour cent du trafic aérien de passagers en 2025 s'explique par une base de départ très faible en 2024. En valeur absolue, cela correspond à quatre tonnes de CO₂.
 6 La baisse de la consommation d'eau déclarée en 2025 résulte d'une optimisation de la collecte des données, liée à des erreurs isolées de collecte et de conversion qui se sont produites par le passé. La valeur de 2025 n'est donc pas comparable à celle de 2024 et la baisse ne représente pas une réduction réelle de la consommation.

Index du contenu du rapport sur les questions non financières conformément aux art. 964a ss. CO et à l'ordonnance correspondante sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr).

Thématique	Référence dans le rapport de gestion	Concordance avec les normes GRI (cf. également index du contenu GRI)
Modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> — Exercice 2025 — Raiffeisen en chiffres — Modèle d'affaires — Solutions pour la clientèle — Structure du Groupe Raiffeisen — Classification — Gouvernance en matière de durabilité — Stratégie de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> — GRI 2-1: Profil d'organisation — GRI 2-6: Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires — GRI 2-9; 2-10; 2-11: Structure de conduite — GRI 3-1 et GRI 3-2: Gestion des thèmes essentiels — GRI 201-1: Valeur économique directe générée et distribuée
Questions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> — Stratégie de durabilité — Gestion responsable des affaires: examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires — Facteurs ESG dans la gestion des risques — Produits et prestations durables — Questions environnementales et climatiques — Rapport sur le climat «Publication d'informations sur le climat» 	<ul style="list-style-type: none"> — GRI 3-1 et GRI 3-2: Gestion des thèmes essentiels — GRI 302: Energie — GRI 305: Emissions — GRI 201-2: Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique — FS6/FS7/FS8 Portefeuille de produits

Thématique	Référence dans le rapport de gestion	Concordance avec les normes GRI (cf. également index du contenu GRI)
Questions sociales	<ul style="list-style-type: none"> — Classification — Stratégie de durabilité — Gestion responsable des affaires — Clientes et clients — Produits et prestations durables — Engagement sociétal 	<ul style="list-style-type: none"> — GRI 3-1 et GRI 3-2: Gestion des thèmes essentiels — GRI 2-16: Communication des préoccupations majeures — GRI 2-23: Déclaration d'engagement sur les principes et les pratiques — GRI 2-24: Intégration des engagements politiques — GRI 2-25: Processus de remédiation des impacts négatifs — GRI 2-26: Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations — GRI 2-27: Conformité aux législations et aux réglementations — GRI 2-28: Adhésions à des associations et groupes d'intérêts — GRI 2-29: Approche de l'engagement des parties prenantes — GRI 201-1: Valeur économique directe générée et distribuée — GRI 201-4: Aide financière des pouvoirs publics — FS6/FS7/FS8: Portefeuille de produits à utilité sociale/environnementale — FS10/FS11: Participation active des propriétaires — GRI 417: Commercialisation et étiquetage — GRI 418: Confidentialité des données des clients
Questions relatives au personnel	<ul style="list-style-type: none"> — Stratégie de durabilité — Collaboratrices et collaborateurs — Rapport de rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> — GRI 3-1 et GRI 3-2: Gestion des thèmes essentiels — GRI 401: Emploi — GRI 404: Formation et perfectionnement — GRI 405: Diversité et égalité des chances — GRI 201-3: Obligations pour les plans de retraite à prestations et autres plans de prévoyance — GRI 2-19: Politique de rémunération — GRI 2-20: Processus de détermination de la rémunération — GRI 2-21: Ratio de rémunération totale annuelle — GRI 2-30: Conventions collectives
Respect des droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> — Gestion responsable des affaires «Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires» «Respect des droits de l'Homme» — Collaboratrices et collaborateurs «Culture d'entreprise et diversité» 	<p>Le respect des droits de l'Homme correspond à l'identité de Raiffeisen. Etant donné que le Groupe opère presque exclusivement en Suisse, où les droits de l'Homme sont strictement réglementés, il ne s'agit pas d'un thème pertinent au sens strict du terme et il n'y a donc pas de liste GRI en la matière. Au niveau du contenu, la publication qualitative s'effectue dans le cadre du reporting non financier (cf. colonne de gauche).</p>
Lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> — Gestion responsable des affaires «Prévention de la corruption» 	<ul style="list-style-type: none"> — GRI 205: Lutte contre la corruption
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit	<p>Raiffeisen n'entre pas dans le champ d'application de l'art. 964j, al. 1 CO. Néanmoins, elle a mis en place des processus pour garantir le respect des obligations de diligence et de transparence lors de l'acquisition d'or.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Gestion responsable des affaires Minerais et métaux provenant de zones de conflit pris en compte dans l'examen de diligence — Produits et prestations durables L'or acquis de manière responsable 	
Devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants	<p>Raiffeisen n'entre pas dans le champ d'application de l'art. 964j, al. 1 CO. Elle a néanmoins mis en place des procédures visant à garantir le respect des devoirs de diligence et de transparence en matière de travail des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Gestion responsable des affaires «Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires» «Respect des droits de l'Homme» 	

Depuis 2018, Raiffeisen se base sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour son reporting non financier.

GRI 1: Fondation (2021)

Déclaration d'application: le Groupe Raiffeisen a établi son rapport non financier en conformité avec les normes GRI pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Norme sectorielle GRI G4: Financial Services [FS6, FS7, FS8, FS10, FS11]

GRI 2: Informations générales (2021)

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-1 Profil d'organisation				
2-1	Raison sociale de l'organisation	Mentions légales		
	Adresse du siège social	Mentions légales		
	Pays dans lesquels l'organisation exerce une activité	Structure du Groupe Raiffeisen		
	Propriété et forme juridique	Tableau «Banques Raiffeisen dans les cantons» Structure du Groupe Raiffeisen		
2-2 Entités incluses dans le rapport de durabilité de l'organisation				
	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Tableau «Périmètre de consolidation» Structure du Groupe Raiffeisen		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
-----------	-------------	--------------------------------------	--------------------------------	--

2-3 Période sous revue, fréquence de reporting et service à contacter

	Période sous revue	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Cette période vaut également pour le rapport financier.		
	Fréquence du reporting	Chaque année		
	Date de publication du rapport	15 avril 2026		
	Service à contacter	Raiffeisen Suisse, Corporate Responsibility & Durabilité Durabilité nachhaltigkeit@raiffeisen.ch		

2-4 Rectification ou reformulation d'informations

	Rectification ou reformulation d'informations		Aucune.	
--	---	--	---------	--

2-5 Audit externe

	Audit externe	Rapport de l'auditeur indépendant sur le rapport non financier	Audit externe en vue d'obtenir une assurance limitée («limited assurance») des données et des indicateurs de l'établissement des rapports non financiers dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen réalisé par Ernst & Young Suisse (EY) pour l'année 2025 conformément aux normes GRI.	
--	---------------	--	---	--

2-6 Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires

	Activités, marques, produits et prestations	Raiffeisen en chiffres Modèle d'affaires Solutions pour la clientèle Classification		
	Marchés desservis	Tableau «Structure de la clientèle par domicile et segment»		
	Echelle de l'organisation	Structure du Groupe Raiffeisen Organisation de Raiffeisen Suisse		
	Chaîne d'approvisionnement	Structure du Groupe Raiffeisen Classification Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires		
	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Événements importants		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-7 Employées				
	Echelle de l'organisation (nombre total de collaboratrices et collaborateurs)	Tableaux «Structure du personnel» Tableau «Structure du personnel selon les rapports de travail»	Il n'y a pas eu de fluctuations significatives pendant la période sous revue.	Informations incomplètes: les collaboratrices et collaborateurs dont les heures de travail ne sont pas garanties ne sont pas directement comptabilisés et ne peuvent donc pas être publiés.
	Informations sur les collaboratrices et collaborateurs et autres travailleurs	Tableau «Structure du personnel» collaboratrices et collaborateurs externes		Informations incomplètes: les collaboratrices et collaborateurs à l'étranger ne représentent qu'une part marginale des effectifs et ne sont donc pas présentés par catégorie de collaborateurs.
2-8 Collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas des employées				
	Informations sur les collaboratrices et collaborateurs et autres travailleurs (informations sur les travailleurs qui ne sont pas des collaboratrices et collaborateurs)	Tableaux «Structure du personnel»		Informations incomplètes: Les mandataires indépendants apparaissent dans la structure du personnel en tant que «collaboratrices et collaborateurs externes». Le nombre n'est disponible que pour Raiffeisen Suisse.
2-9 Structure de conduite et composition				
	Structure de conduite, y compris les comités de l'organe de contrôle le plus élevé	Organisation de Raiffeisen Suisse		
	Comités de l'organe de contrôle le plus élevé responsable des sujets ESG	Gouvernance en matière de durabilité		
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de contrôle le plus élevé				
	Nomination et sélection des membres de l'organe de contrôle le plus élevé	Assemblée générale Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse Organisation de Raiffeisen Suisse	Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse soumet les nominations à l'Assemblée générale; des représentant-e-s des Banques Raiffeisen sont impliqué-e-s dans le processus de nomination. Il n'y a pas d'exigences explicites concernant la diversité des genres, la représentation d'autres parties prenantes ou l'expertise dans les questions économiques, environnementales et sociales. Ces éléments sont toutefois pris en compte lors de l'évaluation des candidat-e-s.	
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé				
	Présidence de l'organe de contrôle le plus élevé	Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse Organisation de Raiffeisen Suisse	Le président du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse n'est pas membre de la Direction de Raiffeisen Suisse et ne peut pas l'être de par la loi.	

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-12 Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts				
	Conseiller les parties prenantes sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Organigramme «Gouvernance de la durabilité» Stratégie de durabilité	Le Conseil d'administration ne dispose pas d'une gestion systématique des parties prenantes pour les questions économiques, environnementales et sociales. Cependant, les membres du Conseil d'administration sont libres d'échanger avec les parties prenantes.	
	Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans la fixation des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Gouvernance en matière de durabilité		
	Identifier et gérer les impacts économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance en matière de durabilité		
	Efficacité des processus de gestion des risques	Rapport des risques Facteurs ESG dans la gestion des risques Publication d'informations sur le climat: gouvernance, stratégie climatique, gestion des risques	Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est responsable de la détermination de l'adéquation et de l'efficacité de l'ensemble du processus de gestion des risques. Les facteurs économiques, environnementaux et sociaux ne sont pas explicitement distingués. Cependant, ces facteurs sont inclus dans l'analyse régulière s'ils affectent le processus de gestion des risques.	
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts				
	Autorité délégante	Gouvernance en matière de durabilité		
	Responsabilité au niveau exécutif pour les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance en matière de durabilité		
2-14 Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans le reporting de durabilité				
	Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans le reporting de durabilité	Commissions du Conseil d'administration Classification		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-15	Conflits d'intérêts			
	Conflits d'intérêts	<p>Structure du Groupe Raiffeisen</p> <p>Information sur le bilan: parties liées</p> <p>Organisation interne et Règlement des compétences</p> <p>Garantie de la compliance</p> <p>Prévention de la corruption</p>	<p>Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a mis en vigueur de nombreuses dispositions à ce sujet, notamment les règles contenues dans le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse, cf. les art. 4 ss RA RCH. Par ailleurs, le Conseil d'administration et la Direction ont mis en place d'autres règles visant à limiter les liens d'intérêts de manière ciblée, à les divulguer et à pouvoir résoudre de manière satisfaisante les conflits d'intérêts qui surviennent. Les règles en vigueur sont revues périodiquement afin d'intégrer en temps utile les modifications juridiques dans les réglementations établies.</p> <p>Le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse définit les règles visant à éviter les conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration et de la Direction de Raiffeisen Suisse. Au sein de Raiffeisen Suisse, le Conseil d'administration veille à ce que ces obligations de publication et de récusation sont respectées. Il examine chaque année les liens personnels des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la Révision interne.</p> <p>Le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse contient par ailleurs des prescriptions selon lesquelles les personnes ne peuvent pas être élues au Conseil d'administration si, en raison de leur profession ou d'autres circonstances, elles sont exposées à des conflits d'intérêts qui entraveraient considérablement leur capacité à exercer leur mandat. Les membres d'une même famille et les partenaires enregistrés ou concubines et concubins ne peuvent pas être membres du Conseil d'administration ou de la Direction. Les membres des organes déclarent leurs intérêts actuels et passés (jusqu'à cinq ans en arrière) (fonctions publiques, intérêts économiques et autres) une fois par an et, en cas de changement, de manière ad hoc, à l'intention de Raiffeisen Suisse. Il convient d'éviter tout conflit d'intérêts de nature privée ou professionnelle, tout conflit d'intérêts potentiel, ainsi que toute impression d'un conflit d'intérêts.</p>	

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-16 Communication des préoccupations majeures				
	Communication des préoccupations majeures	Garantie de la compliance Prévention de la corruption	Egalement dans le cadre des rapports réguliers de Legal & Compliance au Conseil d'administration.	
	Nature et nombre total de préoccupations majeures	Garantie de la compliance Prévention de la corruption		Informations incomplètes: différents types de préoccupations majeures peuvent être portés à l'attention du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Celles-ci peuvent être traitées par le Conseil d'administration et par ses commissions. Les préoccupations ne sont toutefois pas classées individuellement en «majeures» ou «non majeures». Le nombre total de préoccupations n'est donc pas systématiquement recensé et de ce fait, il ne peut pas être publié.
2-17 Connaissance partagée de l'organe de contrôle le plus élevé				
	Connaissance partagée de l'organe de contrôle le plus élevé	Stratégie de durabilité	Actuellement, il n'existe pas de mesures de formation et de perfectionnement spécifiques pour l'organe de direction suprême sur des thématiques liées au développement durable.	
2-18 Evaluation de la performance de l'organe de contrôle le plus élevé				
	Evaluation de la performance de l'organe de contrôle le plus élevé	Gouvernance en matière de durabilité	L'Assemblée générale évalue la performance du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse en approuvant le rapport de gestion et en élisant ou révoquant les membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration effectue également une auto-évaluation annuelle. S'agissant de la gestion des questions économiques, environnementales et sociales par le Conseil d'administration, ce dernier n'effectue pas d'évaluation spécifique en la matière.	
2-19 Politique de rémunération				
	Politique de rémunération	Rapport de rémunération Politique de rémunération	Les facteurs environnementaux ne font actuellement pas partie de la politique de rémunération.	Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse. Les remboursements sont réglés différemment chez Raiffeisen et il n'est donc pas possible de faire une déclaration générale sur le chiffre clé «remboursements».

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-20 Processus de détermination de la rémunération				
	Processus de détermination de la rémunération	Rapport de rémunération Organisation de Raiffeisen Suisse		Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Rapport de rémunération		
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle				
	Ratio entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employé-e-s (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Ratio de rémunération totale annuelle (rapport de rémunération)	La rémunération totale brute de Raiffeisen correspond à la rémunération totale annuelle selon les normes GRI.	Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
	Ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération totale annuelle de l'ensemble des employé-e-s (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Ratio de rémunération totale annuelle (rapport de rémunération)		Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
2-22 Déclaration d'application sur la stratégie de développement durable				
	Déclaration d'application sur la stratégie de développement durable	Avant-propos		
2-23 Déclaration d'engagement sur les principes et les pratiques				
	Principe et approche de prévention	Modèle d'affaires Stratégie de durabilité Gestion responsable des affaires	Le principe de prévention est un principe directeur du droit environnemental suisse (art. 1, al. 2 de la loi sur la protection de l'environnement). Raiffeisen respecte le principe de prévention en se conformant au cadre légal suisse. Si le principe de prévention n'est pas explicitement reconnu, il fait partie intégrante de l'image que veut donner Raiffeisen.	
	Valeurs, principes, normes ainsi que normes comportementales	Modèle d'affaires Stratégie de durabilité Gestion responsable des affaires	Plus d'informations sur www.raiffeisen.ch	
2-24 Intégration des déclarations d'engagement sur les principes et les pratiques				
	Déclarations d'engagement sur les principes et les pratiques pour une conduite responsable des affaires	Gestion responsable des affaires		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs				
	Processus de remédiation des impacts négatifs	Gestion des plaintes et service de lancement d'alerte Dialogue et participation du personnel		
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations				
	Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations	Gestion des plaintes et service de lancement d'alerte Dialogue et participation du personnel		
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations				
	Conformité aux législations et aux réglementations	Tableau «Conformité socio-économique et lutte contre la corruption» Garantie de la compliance Prévention de la corruption Satisfaction de la clientèle, réclamations et infractions		
2-28 Adhésion à des associations et groupes d'intérêt				
	Adhésion à des associations et groupes d'intérêts	Affiliations stratégiques Publication d'informations sur le climat: introduction	Autres affiliations: Association suisse des banquiers (ASB), Asset Management Association Switzerland (AMAS), Swiss Structured Products Association (SSPA), Coordination des banques domestiques (CBD), Idée Coopérative, Union internationale Raiffeisen.	
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes				
	Liste des groupes de parties prenantes	Dialogue avec les parties prenantes Affiliations stratégiques Structure du Groupe Raiffeisen Publication d'informations sur le climat: introduction	Parties prenantes internes et externes ainsi que sociétaires de la coopérative, clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, partenaires stratégiques, associations économiques, organisations non gouvernementales (ONG), médias, secteur public.	
	Identification et sélection des parties prenantes	Stratégie de durabilité		
	Approche de l'engagement des parties prenantes	Stratégie de durabilité		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Motif d'omission (y compris explication)
2-30 Conventions collectives				
	Conventions collectives	Dialogue et participation du personnel	Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Raiffeisen Suisse sont soumis à la convention collective de travail «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB).	Informations incomplètes: le chiffre clé (nombre de collaborateurs sous conventions collectives) ne peut être communiqué que pour Raiffeisen Suisse.

GRI 3: Thèmes pertinents (2021)

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents				
3-3: Gestion des thèmes pertinents				
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Stratégie de durabilité	Organisations participantes sélectionnées pour le dialogue des parties prenantes 2025: Ethos Foundation, Inrate AG, öbu – Association pour une économie durable, Raiffeisen Suisse, RepRisk, Association suisse des banquiers, Idée Coopérative, EY, Go for Impact (liste non exhaustive).	
3-2	Liste des thèmes pertinents	Matrice de pertinence	Thèmes pertinents: GRI 201: Performance économique GRI 205: Lutte contre la corruption GRI 305: Emissions GRI 404: Formation et éducation GRI 405: Diversité et égalité des chances GRI 417: Commercialisation et étiquetage GRI 418: Confidentialité des données des clients FS6: Portefeuille de produits FS10/FS11: Participation active des propriétaires	
	Modifications dans les rapports		Un index du contenu CO a été ajouté en 2025.	

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 201: Performance économique (2016, exigences FSS pour EC1, 2013)				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Engagement sociétal		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Tableau «Compte de la valeur ajoutée»	201-1-iii: la «valeur économique mise en réserve (GRI) (Economic Value Retained [GRI])» est reflétée dans la position «Renforcement des réserves (autofinancement)». Les termes dérogeant au GRI sont définis comme: valeur économique directe générée (GRI) = résultat de l'entreprise (= produit opérationnel); valeur économique distribuée (GRI) = valeur ajoutée nette distribuée	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Publication d'informations sur le climat: stratégie climatique, opportunités et risques	Les coûts de la Fondation Suisse pour le Climat, de la compensation des émissions de CO ₂ restantes et du fonds climatique interne pour les mesures d'efficacité énergétique s'élevaient à 786'210 francs en 2025.	
201-3	Obligations pour les plans de retraite à prestations et autres plans de prévoyance	Prestations de la caisse de pension	201-3 d: site web de Raiffeisen Caisse de retraite (non soumise à l'audit externe).	Informations incomplètes: les informations qui manquent ici figurent dans le rapport distinct de l'entité juridiquement indépendante Raiffeisen Caisse de retraite (201-3 a-c, e).
201-4	Aide financière des pouvoirs publics	Tableau «Compte de la valeur ajoutée»	Raiffeisen ne reçoit aucun soutien financier des pouvoirs publics.	
GRI 205: Lutte contre la corruption (2016)				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Gestion responsable des affaires		
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Tableau «Conformité socio-économique et lutte contre la corruption» Prévention de la corruption		
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Prévention de la corruption		Informations incomplètes: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse. Des formations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption sont proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse. Aucune information sur la GRI 205-2-c (partenaires commerciaux) ne sont pas divulguée.
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Tableau «Conformité socio-économique et lutte contre la corruption»		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 302: Énergie (2016)				
3-3	Approche managériale	n/a	Pas d'approche managériale disponible, car le thème n'est pas essentiel.	
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Tableau «Protection du climat dans l'entreprise» Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs	La consommation d'énergie de refroidissement (refroidissement à distance) et la consommation de vapeur ne sont pas applicables, car elles ne sont pas utilisées. L'électricité vendue et autoproduite (installations photovoltaïques propres à la Banque) n'est pas comptabilisée. La consommation d'électricité des surfaces louées n'est pas comptabilisée, car les locataires sont eux-mêmes responsables de leur achat d'électricité (en dehors du contrôle opérationnel de Raiffeisen). Il n'est pas possible pour l'instant de publier d'autres informations sur la consommation de combustible. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir. L'énergie de refroidissement et la vapeur vendues ne sont pas applicables. La consommation d'énergie thermique des surfaces louées (énergie thermique vendue) est enregistrée, car Raiffeisen, en tant que propriétaire, a un contrôle opérationnel sur le chauffage.	
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	n/a	Catégorie non applicable, car le thème n'est pas essentiel.	
302-3	Intensité énergétique	Tableau «Protection du climat dans l'entreprise» Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs	Le quotient d'intensité énergétique prend en compte la consommation d'électricité et de chauffage au sein de l'organisation (cf. 302-1). Le paramètre spécifique à l'organisation (quotient) est le nombre d'unités de personnel. Seule la consommation d'énergie au sein de l'organisation est prise en compte.	

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 305: Emissions (2016)				
3-3	Approche managériale	Questions environnementales et climatiques Publication d'informations sur le climat: introduction, stratégie climatique, cinq domaines thématiques stratégiques, chiffres clés et objectifs, plan de transition	Mix électrique composé à 100 pour cent d'énergie renouvelable 2025: énergie hydraulique 89,8 pour cent, énergie solaire 8,7 pour cent, énergie éolienne 0,3 pour cent, biomasse 0,6 pour cent, déchets renouvelables 0,6 pour cent. Raiffeisen considère que l'énergie nucléaire n'est pas renouvelable et n'en utilise donc pas.	
305-1	Emissions directes de GES (scope 1)	Questions environnementales et climatiques Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs, tableau «Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise», illustration «Emissions de gaz à effet de serre résultant»	Les données comprennent les gaz à effet de serre (GES) suivants, issus du Protocole des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol ou protocole de Kyoto): dioxyde de carbone (CO ₂), méthane (CH ₄), oxyde nitreux (N ₂ O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF ₆) et trifluorure d'azote (NF ₃). Il n'y a pas d'émissions biogéniques. L'année de base est 2022, en s'appuyant sur la SBTi. La consolidation se fonde sur le concept de contrôle opérationnel. Pour le calcul, des facteurs d'émission (situation en 2023) ont été utilisés conformément à la recommandation de South Pole.	
305-2	Emissions indirectes de GES (scope 2)	Questions environnementales et climatiques Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs, tableau «Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise», illustration «Emissions de gaz à effet de serre résultant»	Cf. aussi 305-1. Les émissions incluses dans le scope 2 sont calculées selon une approche basée sur le marché (chiffres clés de l'électricité). Le chauffage urbain est calculé selon une approche basée sur le lieu (recommandation de South Pole). La possibilité d'effectuer un calcul du chauffage urbain basé sur le marché a été examinée le 1 ^{er} février 2024 avec un expert technique confirmé de l'Office fédéral de l'énergie. En raison de la situation actuelle des données à l'échelle de la Suisse, un calcul des émissions de chauffage urbain basé sur le marché ne peut pas être mis en œuvre.	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Publication d'informations sur le climat: stratégie climatique, tableau «Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise», cinq domaines thématiques stratégiques	Cf. aussi 305-1. Conformément au Protocole GES, la publication porte sur les catégories d'émissions de l'entreprise «émissions liées aux combustibles et à l'énergie», «transports et distribution», «déchets» et «déplacements professionnels» ainsi que «consommation de papier et d'eau» sur la base des montants facturés (frais, taxes). Par ailleurs, les émissions de CO ₂ financées sont calculées et publiées conformément à la norme du PCAF.	
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau «Protection du climat dans l'entreprise» Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs, tableau «Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise» Tableau «Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)»	Cf. aussi 305-1. Le paramètre utilisé pour le calcul est le nombre d'emplois à plein temps (moyenne). Toutes les émissions comprises dans les scopes 1 à 3 ont été prises en compte pour le calcul: énergie des bâtiments (électricité, chaleur), déplacements professionnels (transport de personnes et de biens), eau douce et papier.	

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
305-5	Réduction des émissions de GES	Tableau «Stratégie climatique» Tableau «Protection du climat dans l'entreprise» Publication d'informations sur le climat: chiffres clés et objectifs, plan de transition, tableau «Emissions de gaz à effet de serre résultant»	Cf. aussi 305-1. Pour le moment, la ventilation des réductions obtenues par mesure ne fait pas l'objet d'un relevé systématique et ne peut donc pas être publiée. Une publication poten- tielle est en cours d'examen pour l'avenir.	
305-6	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	n/a	Catégorie non applicable, le thème essentiel est celui des émissions de CO ₂ . Les fluides frigorigènes sont comptabilisés dans le scope 1 du bilan CO ₂ , aucune subs- tance appauvrissant la couche d'ozone n'a été trouvée dans aucune agence à cette occa- sion.	
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmos- phériques significatives	n/a	Catégorie non applicable, le thème essentiel est celui des émissions de CO ₂ .	

GRI 401: Emploi (2016)

3-3	Approche managériale	n/a	Pas d'approche managériale disponible, car le thème n'est pas essentiel.	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et fluc- tuation du personnel	Tableau «Chiffres clés relatifs aux collaborateurs» Tableaux «Structure du personnel: embauches»	La fluctuation du personnel n'est pas publiée en fonction du nombre, du genre et de l'âge.	
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à plein temps, mais pas aux intérimaires ni aux sala- riés à temps partiel.		Il n'existe pas de règlement applicable à l'en- semble du Groupe pour toutes les Banques Raiffeisen.	
401-3	Congé parental	Politique familiale	En raison de la structure hétérogène du Groupe Raiffeisen, Raiffeisen renonce à publier les chiffres clés sur le congé parental par rapport aux exercices précédents.	

GRI 404: Formation et éducation (2016)

3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Tableau «Perfectionnements»		Informations incomplètes: une publication par catégorie d'employé-e-s n'est pas possible.
404-2	Programmes de mise à niveau des compé- tences des employés et programmes d'aide à la transition	Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs		
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de re- vues de performance et d'évolution de car- rière	Dialogue continu sur la conduite Dialogue continu sur la performance	100 pour cent des employé-e-s de Raiffeisen Suisse bénéficient d'une évaluation régulière de leur performance.	Informations incomplètes: en raison de la structure du Groupe Raiffeisen, ce chiffre clé ne peut être publié que pour Raiffeisen Suisse.

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 405: Diversité et égalité des chances (2016)				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Tableau «Structure du personnel par échelons de fonction»		
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Rapport de rémunération, politique de rémunération Système de rémunération		Informations incomplètes: l'analyse de l'égalité salariale ne permet pas de tirer des conclusions plus détaillées au niveau du Groupe ou par catégorie. Des données plus précises ne sont pas disponibles en raison de la structure du Groupe Raiffeisen.
GRI 417: Commercialisation et étiquetage (2016)				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Transparence et équité dans la conception et la distribution des produits		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	Transparence et équité dans la conception et la distribution des produits		
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Tableau «Marketing et identification»		
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Tableau «Marketing et identification»		
GRI 418: Confidentialité des données des clients (2016)				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle		
418-1	Plaintes fondées concernant l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle		

Norme GRI	Information	Référence dans le rapport de gestion	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
Supplément: norme sectorielle pour le secteur financier (FS)				
FS6/FS7/FS8: Portefeuille de produits				
3-3	Approche managériale	Stratégie de durabilité Produits et prestations durables		
FS6	Composition du portefeuille par région, taille et secteur en pourcentage	Produits et prestations durables	Pour plus d'informations sur le portefeuille, merci de consulter le chapitre Comptes annuels du rapport de gestion. Reportez-vous au processus de due diligence et à l'analyse d'impact UNEP FI pour de plus amples informations sur la manière dont Raiffeisen surveille les impacts sociaux et environnementaux.	
FS7	Produits et prestations destinés à apporter un certain avantage au niveau social	Produits et prestations durables		Informations incomplètes: une divulgation explicite de l'avantage social n'est pas possible, car celui-ci est inclus dans la catégorie «durable»/ESG.
FS8	Produits et prestations destinés à apporter un certain bénéfice à l'environnement	Produits et prestations durables		
FS10/FS11: Participation active des propriétaires				
3-3	Approche managériale	Produits et prestations durables		
FS10	Pourcentage et nombre de sociétés détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle la société a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Produits et prestations durables		Information incomplète: s'agissant du portefeuille propre, aucune déclaration n'est faite pour l'instant.
FS11	Pourcentage des actifs immobilisés soumis à un examen d'un point de vue environnemental ou selon l'engagement local et sociétal	Produits et prestations durables	Raiffeisen ne finance pas, directement ou indirectement, le développement, la production ou l'achat d'armes controversées auprès d'entreprises soumises à la loi fédérale suisse sur le matériel de guerre. Raiffeisen n'octroie pas de crédits ni n'effectue de transactions sur le marché financier pour des sociétés impliquées dans le développement, la production ou l'achat d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel.	



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

À la direction de

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Bâle, le 13 avril 2026

Rapport de l'auditeur indépendant sur le rapport non financier 2025

Nous avons été engagés pour effectuer les procédures d'assurance visant à donner une assurance limitée sur les informations et les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) compris dans le Rapport Annuel 2025 du Groupe Raiffeisen (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le Rapport).

Notre mission d'assurance limitée s'est concentrée sur les informations et les indicateurs (y compris les émissions de gaz à effet de serre) référencés dans l'Index du contenu GRI (pages 212 à 226).

Nous n'avons pas effectué les procédures d'assurance sur les autres informations comprises dans le Rapport non décrites au paragraphe précédent, et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion les concernant.



Critères applicables

Le Groupe a défini les critères applicables suivants (les critères applicables) :

- Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards (standards GRI)

Un résumé de ces normes est présenté sur le site GRI.



Limitations intrinsèques

L'exactitude et l'exhaustivité des informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) sont soumises à des limitations intrinsèques par leur nature et les méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs non financiers est soumise à une incertitude intrinsèque compte tenu des lacunes des connaissances scientifiques utilisées pour établir les facteurs et les valeurs liés aux émissions nécessaires pour combiner, notamment, les émissions des différents gaz. Notre rapport d'assurance doit par conséquent être lu conjointement avec l'Index du contenu GRI du Groupe et à ses définitions, ainsi qu'aux procédures de présentation des informations non financières énoncées aux présentes.



Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de sélectionner les critères applicables pour la préparation et la présentation, à tous les égards importants, des informations, et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) conformément aux critères applicables. Cette responsabilité couvre la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne pertinent pour la préparation du rapport non financier exempts d'anomalie significative, qu'elle résulte d'une fraude ou d'une erreur.



2



Indépendance et gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en termes d'indépendance et d'éthique professionnelle de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre société applique la norme ISQM 1, qui exige que nous concevions, mettions en place et faisons fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures visant au respect des règles d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.



Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée à l'égard des informations, et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) précités d'après les éléments probants que nous avons obtenus.

Nous avons mené notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 *Norme internationale de missions d'assurance : missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*. Cette norme impose que nos procédures soient planifiées et réalisées de telle manière à obtenir une assurance limitée que les informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) ne comportent aucune anomalie significative.



Description des procédures accomplies

La nature et le calendrier des procédures réalisées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée peuvent différer de ceux d'une mission d'assurance raisonnable ; elles ont également une portée moindre. Par conséquent, le degré d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à celui qui aurait été obtenu avec une mission d'assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir une assurance limitée servant de base à notre conclusion et non pour fournir l'ensemble des justificatifs qui seraient demandés dans le cadre d'une assurance raisonnable.

Même si l'efficacité des contrôles internes est considérée lors du choix de la nature et de la portée de nos procédures d'audit, notre mission d'assurance n'est pas conçue pour fournir une assurance sur les contrôles internes. Nos procédures ne comprennent pas de contrôles ou de procédures liées à la vérification de la consolidation des données ou de leur calcul par les systèmes informatiques.



3

La quantification des gaz à effet de serre est sujet à des incertitudes dues à des connaissances scientifiques incomplètes sur la mesure des gaz à effet de serre. De plus, les calculs des émissions de gaz à effet de serre sont soumis à des incertitudes d'estimation (ou de mesure) découlant des méthodes de mesure et de calcul utilisées pour quantifier les émissions dans le cadre des connaissances scientifiques disponibles.

Nos procédures d'assurance limitée ont compris, entre autres, les travaux suivants :

- Évaluation de l'adéquation des critères sous-jacents et de leur application uniforme
- Entretiens avec les personnels clés afin de comprendre l'entreprise et le processus d'établissement des rapports, y compris la stratégie, les principes et la gestion en matière de durabilité
- Entretiens avec le personnel clé du Groupe pour comprendre le système d'établissement des rapports sur la durabilité ou des informations non financières durant la période sous revue, y compris le processus de collecte et de déclaration des informations et indicateurs
- Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables
- Procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données
- Identification et mise à l'épreuve des hypothèses à l'appui des calculs
- Mise à l'épreuve d'un échantillon des informations sous-jacentes afin de vérifier l'exactitude des données.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance.

**Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) dans le Rapport du Groupe Raiffeisen n'ont pas été préparés, à tous aspects importants, conformément aux critères applicables.

Ernst & Young SA

Dr. Mark Vesper
Partner responsableProf. Dr. Andreas Blumer
Partner